U d'/of OTTAWA
39003001095834

Jan 24/69

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/mmoirestouchan00mabi

Mabille, Jean André

MÉMOIRES

Touchant mes voyages, négotiations entremises, &c. pour la très illustre Maison d'Egmont et mes traverses &c.

AVEC UNE INTRODUCTION

[par André Mabille de Poncheville]

à Paris
chez Bernard Grasset, éditeur
Près l'Odéon
1909

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

DC
130
.M12A3
1909

Il a tiré de cet ouvrage, 10 exemplaires sur papier de Hollande numérotés de 1 à 10 ; 300 exemplaires sur papier Featherweight numérotés de 11 à 310.

HORS COMMERCE

N° 153

JUSTIFICATION DU TIRAGE

INTRODUCTION

"Stat sua quisque dies, breve et irreparabile tempus
Omnibus est vitæ ; sed famam extendere factis,
Hoc virtutis opus."

VIRGILE.

L'heure fatale est marquée à tous les mortels, et tous ils n'ont qu'un temps fort court à vivre, temps qui ne revient plus. Il n'appartient qu'à la vertu de prolonger le cours de leur vie dans la mémoire des hommes par le souvenir de leurs hauts faits."

I

Cette épigraphe est inscrite au seuil d'un des in-folios manuscrits où Jean-André Mabille,[1] l'auteur de la relation de voyage que l'on trouvera

[1] Son fils Jean-François Mabille, seigneur de Sars, président au Conseil supérieur d'Artois, mourut en célibat le 28 décembre 1770. Il léguait sa terre de Sars et ses papiers à son filleul et neveu à la mode de Bretagne, Jean-François Thellier. C'est ainsi que le manuscrit que nous publions est maintenant en la possession de M. Charles Thellier de Poncheville, ancien député, qui après en avoir fait l'objet d'une étude parue au bulletin de la Société d'Agriculture de Valenciennes, a bien voulu nous autoriser à le reproduire intégralement.

ici, s'appliqua sa vie durant à recueillir les coutumes d'Arras et de l'Artois. Elle nous marque ses pensées, et un désir de se survivre.

Il nait le onze septembre 1675, de Jean François Mabille, seigneur de Neuville et de Poncheville, conseiller assesseur et échevin de la ville d'Arras, et de Marguerite Jeanne Du Four.[1] Il est le premier né de six enfants qui s'appelleront Jean-André, Pierre-François, Jean-Jérosme, Dominique-Francois, Marie Suzanne, Jeanne-Louise.

Pour Jean-André, son enfance ne s'écoula pas seulement à Arras. Il semble bien qu'il dût faire de fréquents séjours chez son grand'père François Mabille, à la cense du Bois St. Jean, près de Wamin. C'est peut-être sur ce plateau magnifique où l'on respire l'air le plus pur d'Artois, qu'il prit cet

---

[1] " D'argent à une étoile de gueule écartelée d'azur à un quarré d'argent. Cette famille des Du Four est finye, n'y ayant plus qu'un dominiquain qui est docteur en Sorbonne et prieur de son couvent d'Arras ; cette famille paroit par les registres des bourgeoisies, une des plus anciennes de la ville. Il y a eu un pape du nom Du Four qui étoit Benoit XII. En l'an 1328." J.-A. Mabille.

Les Du Four, apparentés aux de Boubers, remontent à Jean Du Four, sous-prévost de la Justice temporelle du Chapitre d'Arras en 1376. Son fils Georges-Pierre Du Four épouse Marguerite de Gueldres.

amour des choses du sol où persiste une hérédité de terrien. On imagine cette enfance. Le soir, le bonhomme de grand'père, aux histoires dont fût bercée l'imagination de tous les petits enfants de France, ajoute une autre histoire, celle qu'il vécut. Il raconte comment son domaine, il y a un demi-siècle, fut ravagé par les gens de guerre que menait Fargue, gouverneur d'Hesdin, bandit enfin décapité à Abbeville. La morale vaut celle de ces contes éparpillés dans les campagnes françaises et que Perrault fixera délicieusement.

Mais l'enfance se termine. On met Jean-André au collège, et la première trace effective qu'on trouve de lui, c'est un cahier de classe qui contient le "premier livre de l'histoire des Croisades, donné pour thèmes en troisième et quatrième, et secondes, es années 1689 et 1690, avec les poèmes et poésies composés et corrigés les mêmes années." Jean-André y a inscrit son nom avec la mention "Humanista," et une formule classique déjà familière aux petits grimauds de collège :

"Hic liber amissus Christi reddatur amore.
Non est quod queras, respice, nomen adest."

Il est là chez les Jésuites, et on s'en douterait autant à telle devise pieuse : "Ad majorem Dei gloriam..." qu'à ce sujet proposé parmi d'autres pièces de vers latins : "Oratio ad Deum. Grati animi

donum ab religione Ludovico magno collatum. *Sancti Francisci Borgiæ ad superioris vitæ genus conversio.*"

Quatre ans après ces pieux et doctes exercices, quand l'humaniste est sorti de collège, son père meurt. Il faisait alors son droit. En 1696, il est avocat " au parlement de Paris et au conseil d'Artois "

De son père il a hérité un gros registre où celui-ci notait la coutume d'Artois. Jean André le continue et le complète. Sa belle écriture régulière et lisible y voisine l'écriture cursive dans la manière du XVI^e^, de Jean François. Mais il reste peu de marge pour les remarques de jurisprudence qu'il peut faire. Lui-même, sur de nouveaux infolios commence à recueillir tout ce qui intéresse les coutumes locales, un volume pour Arras, un volume pour l'Artois. En tête de ce dernier, il réserve une place pour un " *Recueil divers suivant la révolution des temps* " où il joindra à des remarques d'ordre météorologique une sorte de journal personnel et de famille. Il l'entame le 28 avril 1701 : " Il a tombé de la neige et de la gresle presque tout le jour et la nuit, il faisait une froidure plus grande qu'il n'avait fait pendant l'hiver."

En 1701, il a vingt six ans. Nous pouvons nous le figurer, jeune avocat à Arras. Le cadre n'a pas trop changé. On respire dans la vieille ville un déli-

cat parfum d'ancienne province. Maintenant comme au temps de Jean-André, " la ville est assez bien batye et les maisons élevées, elle a plusieurs églises et clochez, le beffroy est une pièce rare, la place est grande avec des arcades aux maisons qui y sont scitués. " Mais la cathédrale a été abattue par 93, et cette " belle et agréable piramide, dans laquelle on conserve en dépost la S^te^ Chandelle, " et aussi la croix de grés qui sert de pilori, devant l'hôtel de ville ; les remparts n'existent plus, que Sébastien Le Prestre de Vauban, un cousin de Jean André Mabille, [1] avait construits. Mais les anciens logis charmants abondent encore, et conservent leurs vieux noms qu'on ne peut prononçer sans un plaisir secret : la Tourterelle, l'Asne rayé, la Grappe d'or, le Pastoureau, le Chapeau amoureux, le Vieil tripot, le Tambourin, les Pastourelles, la Beste sauvage, l'Angelot d'or, la Maison Dieu... On se demande laquelle de ces maisons habita Jean-André, les lettres qu'on lui adresse ne nous le disent pas. Tout son courrier est envoyé " au conseil provincial d'Artois. "

On imagine le jeune avocat passant sous les

[1] François Mabille, son grand'père, avait épousé une Le Prestre, (porte d'azur, à la pointe de gueules, sur le tout un chevron d'or, accompagné en chef de deux besans de même).

arcades de l'hôtel de ville gothique, orgueil d'Arras, ou sous celles qui soutiennent les maisons des deux places. Son regard erre avec complaisance sur les enseignes taillées dans la pierre, enluminées et dorées pour la plupart. Quelques années, plus tard, devant ces pignons flamands de la grand'place, il se rappellera d'autres œuvres plus belles, mais qui ne lui sont pas plus doucement chères ; il leur comparera les hautes maisons dorées de la grand' place de Bruxelles, " batyes à l'envi par les corps de métier à qui elles appartiennent, " et le haut beffroi de l'hôtel de ville lui rappellera la flèche de la cathédrale d'Anvers, " qu'on ne se lasse point de voir et d'admirer. " Mais à cette heure il ne se doute pas de ce que l'avenir lui réserve, et de la Hollande il ne connait que la gazette où s'alimente sa curiosité des choses du temps. Je le vois passer, habillé de drap sombre, une boucle d'argent au soulier. Chargé d'un sac de procès, il va au conseil d'Artois, au hasard des petites ruelles pittoresques où soudain son œil s'amuse d'une enseigne inconnue jusqu'ici, où un tailleur d'images du XVI^e^ a naïvement ébauché un poisson : " Au grand sorret d'or. "

Mais il prend du plaisir surtout, les jours de marché, à regarder les figures de ces bonnes gens qui répandent toute leur terre d'Artois sur la place d'Arras, avec leurs légumes, leurs fruits, leurs œufs,

et sur des lits de paille, les pommes, les tresses énormes d'aulx. S'il va voir le prix de la rasière de blé sur le grand marché, où des nuées de pigeons s'abattent sur les sacs de grain, il y est poussé par l'amour de la terre que ses pères qui labouraient à Wamin [1], proche d'Hesdin, ont mis en lui. Les grains, c'est la belle moisson qu'a donné la terre, à force de travail et d'amour. Tout à l'heure sans doute en rentrant chez lui, il trouvera quelque bon homme ou quelque bonne femme lui apportant les épices rustiques, une poule ou un coq aux plumes éclatantes.

A Arras, des noms nouveaux dont quelques uns ridicules, ont été imposés aux grandes artères, mais les petites rues ont gardé leurs anciens noms familiers et pieux, rue S^t^ Denis, rue du petit S^t^ Jean, rue des Baudets, rue des Portes Cochères, et cette rue où s'engouffre encore l'âpre vent de bise. Toujours tortueuses et étroites, leurs grosses bornes de pierre accotées aux maisons tenant lieu de trottoirs, elles aident avec les vieux logis aux toits de pannes à ce qu'on se représente un ancien aspect de province.

---

[1] Plus anciennement les Mabille semblent être venus de Paris. Jean André, dans les généalogies que l'on a de sa main, signale au commencement du XVI^e^ siècle un frère de son trisaïeul, Etienne Mabille, comme " marchand orphèvre " à Paris où il se maria.

Elles ont gardé un peu de la vie de ce qui est mort aux yeux indifférents.

Vie calme. Arras se sent en sûreté dans ses remparts neufs. La guerre a recommencé, mais elle n'est pas encore dans le pays même. On se bat en Bavière, Villers vient de gagner la bataille d'Hochstadt. La gazette de Rotterdam ne donne que des nouvelles heureuses.

Les événements de la région le sont moins, qu'enregistre le " *Recueil divers selon la révolution de ce temps :* "

" La nuit du deux au 3 de juillet 1703 la ville de Saint Pol fut inondé jusqu'à cinq à six pieds au haut du marchez près de la seneschaussée. Toutes les vallés de ce pays d'Artois furent remplis d'eau et les foins furent perdues et emmenées ; il plut en abondance depuis dix heures du soir jusqu'au lendemain neuf heures du matin ; il y avoit un mois qu'il pluvoit presque continuellement, ce qui a encore continué le 3, 4, et 5.

Le huit de décembre 1703 il n'est élevé un ouragant si furieux que de mémoire d'homme on n'en a veu un semblable ; il a duré pres de vingt quatre heures. Les villes maritimes en ont esté endommagées, et plusieurs vaisseaux de guerre et d'autres ont péry en mer. Les anglois et les hollandois ont fait une grande perte. "

Ceci n'est pas pour affliger les bons français d'Arras.

Cependant Jean-André s'occupe aussi de régler les affaires de son père. Le 12 décembre 1704, il procède à la formalité du dénombrement à l'abbaye de Ham du fief de Poncheville situé au village de Laires, acquis[1] en 1691 : " 24 mesures et 2 verges " de terrain. C'est un chef de famille. Il s'occupe de ses frères et sœurs, des derniers surtout. Dominique est au collège. Ses sœurs sont des petites filles, elles font de la tapisserie auprès de leur mère ou apprennent un quatrain de Pibrac. Si nous voulons les voir, il faut regarder les intérieurs de Chardin et leur donner les traits des petites filles du *Benedicite* ou de *La Mère Laborieuse*. Vie paisible et pieuse. C'est un milieu de foi héréditaire. Un cousin germain de Jean André, François Pinguet, fils d'Antoinette Mabille et de F. Pinguet, parti " *aux isles* " du

[1] " Moyennant quinze livres de denier à Dieu, vingt livres au crieur, et pour deniers principaux la somme de onze mille sept cent cinquante livres. "

Actuellement encore au village de Laires, la rue principale, qui traverse l'ancien fief, a gardé le nom de rue de Poncheville, et un assez vaste enclos, des pâtures et de beaux arbres, s'appelle l'enclos de Poncheville, A côté, une croisée de chemins est connue sous le nom de Croix-Poncheville.

" Il y avait un fief, dit fief de Poncheville, qui avait été vendu par les religieux de l'abbaye de Ham à un monsieur de Poncheville, " est-il écrit dans une notice manuscrite sur la commune de Laires qui recueille en trois ou quatre pages la tradition locale.

Canada comme missionnaire récollet, y a été martyrisé pour la foi en 1693. Ainsi la famille compte un saint.

Le dimanche et les fêtes, tous vont à la grand'messe et aux offices. Nous ne pouvons plus guère nous rendre compte de l'importance qu'ont alors les fêtes de l'Eglise. Le calendrier liturgique est le seul qui existe pour ces âmes catholiques ; le carême est vraiment une tristesse et une souffrance, mais quelles joies à Pâques, quand sur Arras et sur l'Artois sonnent les cloches !

La douceur du printemps n'émeut qu'à travers la Résurrection divine. L'Avent est une attente anxieuse jusqu'à la nuit de Noël, où toutes les étoiles du ciel semblent l'étoile de Bethléem.

C'est quelques jours après la Noël de 1705, le 30 décembre, qu'un vent violent renverse le clocher de pierre de S[t] Hubert et le détruit jusqu'aux galeries.

" Le beffroy de la ville a branslé, écrit Jean André, le clocher de St. Géry en a fait de mesme, la plupart des églises et des maisons ont esté découvertes ; le plomb qui couvroit l'église de Notre-Dame et le clocher a esté enlevé et transporté par le vent sur le rampart et dans le fossé ; le dégât de la ville a monté plus de soixante à quatre vingt mille livres ; le même vent a fait pareille ravage à Douay, Cambray, et autres villes voisines, plusieurs murailles des maisons sont tombés, et les maisons

anciennes ont esté bouleversés, mais on n'apprend point que personne ait esté tué. Ce qu'il y a de vray oultre ce que l'on vient de dire, plusieurs personnes ont esté enlevés plus de deux pieds de la terre et transporté à vingt ou trente pieds, les uns sans avoir esté blessés, et d'autres l'ayant esté. Mon frère a esté luy même enlevé et porté contre le pillier de la taillerie du marchez, mais sans avoir été blessé."

C'est de Jean-Jérôme, sieur de Neuville, qu'il doit s'agir. On devine l'effarement de toute une ville dévastée par un vent furieux, et les nouvelles que se racontent les gens qui s'accostent sur le marché, au risque de recevoir une tuile sur la tête, ou de se trouver coiffés d'un tuyau de cheminée, — ou encore, ainsi qu'il advint au S^r^ de Neuville, d'être enlevé par le vent.

Un phénomène plus extraordinaire encore se produit en 1708. Le 7 mars il parait un cercle à la lune "en forme de grand bassin qui avoit à veu d'œil vingt pieds éloigné de son centre".

Mais d'autres préoccupations tiennent les Arrageois. La guerre vue de loin dans la Gazette de Rotterdam s'est rapprochée, et l'Artois comme la Flandre en est devenu le théâtre. On a fermé les portes de la ville. Le mercredi 18 juillet 1708, 6 jours après la défaite d'Oudenarde, "trois cens cavaliers anglois et hollandois sont venus brûler les fauxbourgs de Meolins et de S^te^ Catherine, et mis une grande

allarme dans la ville, qui étoit dépourveue de tout, sans gouverneur, ny munition."

La ville reste dans l'inquiétude. La Fortune semble avoir abandonné les armes françaises. Le 8 décembre, le duc de Bourgogne fait son entrée dans Arras "au retour de la campagne qu'il avoit fait en qualité de généralissime des troupes de Louis XIV, son ayeul", mais que la tristesse ambiante dût rendre morne cette entrée solennelle ! Le terrible hiver de 1709 commence. Il faut laisser ici la parole à Jean-André.

"Depuis le 6 de janvier 1709 jusqu'au 25 le matin il a fait un froid rigoureux par toute l'Europe, en Italie, Espagne, France, Allemagne, Pays-bas, et ailleurs. Toutes les rivières les plus grosses ont esté glacées. Les Gazettes ont marqué que le froid a commencé à Lisbone le 8 ; ce qui marque que le froid a pris successivement au temps et lieu, ce froid étant chassé par le vent de bise. On a cessé d'aller au Conseil d'Artois, sauf pour les audiences. Presque tous les arbres fruitiers sont morts, et on rapporte que les arbres les plus gros et les plus grands du bois de Boulogne, promenade des Parisiens, ont esté fendus par l'extrême âpreté du froid. Des hommes, des bestes sont morts en quantité. Les loups sont sortis...

Le mois de febvrier 1709 il a fait deux fortes gelées à deux reprises, La première a duré cinq à six jours. La dernière a commencé le 22, et a duré jusqu'au deux de mars ; le 26 dudit mois de febvrier entre neuf à dix heures du soir, il a paru un météore dont plusieurs ont esté épouvantés. C'étoit comme un double éclaire quy at illuminé la nuit. Ceux quy l'ont veu commencer disent qu'une étoile est tombé en forme de colonne de feu et qu'elle est rentré dans la lune, qui a paru tout en feu ;

notés que dans la première gelée les rives de la mer ont gelés en plusieurs endroits.

Il a plu presque tout le mois de mars et toute la lune, pluys douces avec soleil par interval assez chaud ; comme les grains ne paroissoient point sur terre, plusieurs paysans ont labourés pour semer de nouveau ; mais par ordonnance de police de l'Intendant de la province du 30 mars 1709 a esté fait défense de labourer et semer les bleds à peine de 500ll d'amande. Le 8 mars sur les 4 heures du soir il a tonné trois coupts, et le 10 de mars les grains ne paroissoient point encore sur terre, qui étoit grise partout. Le bled étoit d'une grande cherté, il valoit 13 à 14ll. On a fait visiter le 9 dans les greniers de la ville pour scavoir la quantité qu'il y avoit, on a fait la même chose dans toutes les autres villes. Du depuis le bled a esté jusqu'à 15 livres.

Depuis le 10 de mars jusqu'au 14 avril il a presque toujours plut, souvent des pluys douces ; le 15 il a commençé à faire chaux et depuis lors jusqu'au 22 sur les 5 heures du soir il a fait un très beau temps avec soleil. Il faisait aussy chaud que dans les canicules. Ledit jours 22 sur les 5 heures il a tonné et plu pendant trois heures. Ce jour d'huy 23 le temps est beau avec soleil comme devant ; les grains ne paroissent point encore ; plusieurs habitants ont commancés de labourer les terres qui avoient esté assemencés de bled, pour les semer d'orge et de pamelle. Le 25, 26, 27 et 28, temps cru avec de la pluy par intervale les aprez midy. Le bled a esté jusqu'à 19 et 20ll, et dans les villes voisines jusqu'à 36ll la rasière, même 60ll. On craint la famine. Le 15 de may il n'y avoit point encore de grains en herbes, et les bleds ont manqué par tout l'Artois, le royaume de France, l'Allemagne et le Pays-Bas ; dans l'Artois les laboureurs ont fait une voye sur les terres qui avoient esté semez de bled, ils les ont ensuite semez d'orge, de pamelle, d'avoines, de fèves, de carottes, et autres grains et semences de mars. La rasière de pamelle a esté vendue sur le marché d'Arras jusqu'à 40ll, et les semences des fèves, ou carottes, jusqu'à cinquante

écus. Notez que depuis le 28 mars jusqu'au 15 may il a fait un temps fort cru. Le 16 may est tombé de la grelle et depuis lors jusqu'au 14 de juin temps comme devant et presque toujours pluy. Le bled a esté vendu 24ll, 25ll et jusqu'à 30ll. Notez que la moisson des grains de mars semez après la perte des semences à cause de la grande gelée, notez, dis-je, que cette moison a esté très abondante. La moindre mesure de terre a rapporté au double, d'autres au triples et plus. Ainsy le seigneur nous a récompensé, et puisqu'il nourrit les animaux, il n'a point refusé la nourriture à l'homme."

Je ne sais pas si jamais page, plus que cette page, honora un homme qui l'écrivit. Toutes les souffrances des paysans de l'Artois durant un hiver, en face de la nature marâtre, toutes leurs angoisses devant la terre qui par surcroit semble refuser de les nourrir, la crainte de la ruine, de l'horrible famine, et enfin les grâces rendues à Dieu qui leur accorde pourtant la moisson de l'été, et plus abondante qu'elle ne fut jamais, tout cela tient dans ces lignes simples, mais pleines d'une émotion vraie, d'un amour profond pour cette terre nourricière et pour ceux qui peinent sur elle.

II

En 1710, un évènement important dans la vie de Jean-André Mabille. Il était à Arras l'avocat de la maison d'Egmont. En mars il apprend que

tout est au pillage, et qu'on va devoir vendre, par l'incurie des gens d'affaires, les terres de Wavrin et d'Arquinghem. Il en écrit à Mons à un des intendants, M. de Brabant, qui le convoque à Lille.

On trouvera dans son récit le détail des services réels qu'il rendit à la maison d'Egmont. Pour elle il va quatre fois à Lille, trois fois à Bruxelles, deux fois à la Haye, sans compter d'autres voyages moins importants. Encore les routes sont elles peu sûres. Le pays est rempli de troupes, infesté de maraudeurs. En avril 1710, comme il revient de S^{t} Omer, de Bourbourg et de S^{t} Pol où il a été visiter les comptes des receveurs, "à mon retour, écrit-il, étant arrivé à Aire par le chariot de S^{t} Omer, j'appris que les Alliés avoient passé les lignes de Lens, et le bruit couroit qu'Arras étoit menacé. Ce qui m'a obligé pour gagner Arras de prendre la poste par S^{t} Pol."

Dans la ville il y a eu une grande mortalité et dès ce moment jusqu'en 1713 "Arras et l'Artois souffrirent horriblement du campement et fourragement des deux armées dans son sein." Le cœur de l'échevin d'Arras saigne quand il écrit ces lignes, un peu plus tard. Il se rappelle les misères de la guerre. Sans doute dans Arras les paysans ont reflué, refusant de semer le blé dont la moisson serait fauchée en herbe ou brûlée par l'ennemi, abandonnant leurs

chaumières. Leurs bestiaux mugissent sur les deux marchés.

Dès ce mois de mars 1710 où il commence à s'occuper des affaires de la maison d'Egmont, Jean-André se révèle indispensable. Dans sa relation, il ne résiste pas toujours au désir de se montrer tel, et combien son habileté fut nécessaire. Son indignation contre les inutiles serviteurs s'exprime en figures de rhétorique : " Ah ! grandes maisons, comment vous laissez vous ainsi piller ! " Il pense alors à la nullité de M. de Bassecourt, qui n'entend point les intérêts de ses maîtres, ou à l'impertinence du S[r] Van Alphen.

Mais il ne se contente pas de voyager en homme d'affaires ; il en profite aussi pour voir, s'instruire, connaître les mœurs des pays qu'il traverse. Il a tous les goûts de l' " honnête homme " du temps, du curieux. La première partie du manuscrit est l'exposé un peu aride des affaires les plus embrouillées qui fussent, et de l'état malheureux des finances d'une grande maison, mais cet exposé expédié, il décrit les monuments et les paysages qu'il vit, avec un goût sûr, une vision singulièrement personnelle et neuve. Il ose écrire que les moulins aux environs de la Haye "ressemblent à des capuchons de cordeliers ", et on sent en le lisant le plaisir que donnèrent à ses

yeux les " planches vernissez, rouge, brun, bleu ou verd " des maisons hollandaises.

Son enthousiasme déborde parfois : " Je me suis souvent imaginé, écrit-il, que j'étois dans ces lieux enchantés où les poètes font demeurer les dieux, les déesses, les nymphes et les amours ". Et ailleurs : " la superbe, la magnifique et l'incomparable ville d'Amsterdam ".

Véritable don d'écrivain : curieux de tout, il sait faire tout voir dans ses phrases naïves et jetées au hasard. Voici un Ruysdael ou un Backhuysen : " Les jardins sont remplis de cabinets, d'étoiles, de bocages, d'arbres. La mer paroit semé de bâtiments de différentes grandeurs allant et venant ; on void des moulins sans nombre...", et n'est ce point un intérieur paisible et lumineux à la Pieter de Hooghe, celui que ces lignes laissent entrevoir : " J'ay esté souvent surpris quand je frappois à la porte des seigneurs de la régence, qu'une servante venoit à la porte, ou un petit valet, qui avertissoient leur maître ; on me faisoit entrer dans une salle où il venoit et conversoit avec moy comme un simple particulier " ?

Sans parler de la duchesse de Bisacha, il est heureux et fier d'avoir connu tant de grands per-

sonnages qui parfois même lui firent l'honneur de leur amitié, M. le prince de Hornes, M. le prince d'Aremberg, Heintius, M. d'Obdam et M. de Wassenaer son fils, qui l'instruisent de tout ce qui a rapport à la constitution et aux mœurs de la Hollande, et auxquels il donne en échange une consultation qui " fut approuvé par les avocats de la cour de Spire, de Vienne et d'Hollande. " — Quand il parle d'eux c'est avec un tour qui enchante, tant l'ancienne politesse française s'y montre : " J'eus l'honneur de leur conversation, M^r^ eut la bonté..."

De grandes dames même ont pour lui des faveurs permises. Un jour qu'il est dans le jardin de l'hôtel d'Egmont, " occupé d'une profonde lecture ", il est surpris par la comtesse d'Egmont, la duchesse d'Aremberg, la comtesse de Nassau, " Miledi de Esburi, " et d'autres grandes dames qui lui font l'honneur de le questionner, et comme M^me^ la duchesse de Bisacha le loue en leur présence, " mon cœur, écrit-il, s'en applaudit en secret ". Le 16 septembre 1711, étant à l'opéra, la veille de son départ, les mêmes princesses l'appellent de leur loge pour lui faire leurs adieux.

Cet homme actif, entendu en affaires, intelligent, fait surgir les sympathies. Les avocats de la Haye étonnés des mémoires qu'il a rédigés en latin lui demandent s'il est docteur en droit et il leur répond

qu'il a " l'honneur d'être avocat au conseil provincial d'Artois." — M. de Clenexerq le régale frugagalement et lui offre quarante mille ans d'indulgence que le pape lui a donnés jadis avec sa bénédiction. M. de Vrède lui-même qui d'abord l'avait rebuté " brusquement," le reconduit, après des offres obligeantes de service, " toujours chapeau bas, jusques dans la rue après avoir descendu tous les degrés de sa maison..."

Mais les ennuis ne lui manquèrent pas non plus, fatigues de toutes sortes, dangers même, et les jalousies des officiers de la maison d'Egmont. De ce sieur de Bassecourt surtout, sa bête noire, avec lequel il manque se battre en duel, et qui le calomnie sans cesse auprès de la duchesse de Bisacha sans réussir à altérer la confiance qu'elle a placée dans son fidèle avocat au pays d'Artois. Elle lui propose même de le garder à son service. Mais quitter Arras, " sa chère patrie ! " Il préfère y rester, fut-ce à une place moins haute que celle à laquelle il pourrait prétendre. " Sy je n'y suis point, écrit-il avec une fine psychologie, sy estimé et honoré que j'aurais pu l'être ailleurs, je dois penser à la vérité du proverbe évangélique, qu'aucun prophète n'est bien reçu en sa patrie à cause que les compatriotes supportent avec peine, et ne souffrent qu'à l'extrémité, l'élévation de leurs égaux."

III

Revenu à Arras, que de choses à raconter... N'a-t-il pas vu à Rotterdam le rédacteur de la fameuse gazette. "... une femme petite, fort sèche... d'un esprit vif et poli," avec laquelle il s'entretint quelque temps. Quel intérêt maintenant tout neuf à la lire !...

C'est alors, presque de suite après son retour, certainement avant le mois de novembre 1712, que d'après les notes prises en voyage [1] il écrivit au courant de la plume sa relation.[2] Il n'y oubliera rien, et même de sa vie intime. Nous saurons que si les hollandaises lui parurent "fades et sans feu," M^elle^ Van Juste, d'Anvers, lui plût assez pour qu'il lui volât un baiser, dont d'abord fâchée, elle fit ensuite sa paix. Il veut de ce qu'il vit et sentit, que tout ne meure pas absolument. Un peu d'encre sur le papier va l'empêcher.

En 1712, il est nommé échevin. Sa réputation d'habile homme a grandi de ce voyage pour la

[1] Que n'avons nous ces carnets rapides !...

[2] On a partout scrupuleusement respecté l'orthographe de l'auteur, et même les fautes qui lui échappent. Cet homme occupé avait peu le temps de se relire. Il faut d'ailleurs observer que l'orthographe n'était pas alors aussi fixée que maintenant.

maison d'Egmont, ses concitoyens l'honorent de leur confiance. Le magistrat de l'année eût fort à faire encore. La guerre de la Succession d'Espagne n'était pas close. Cette même année où il marie sa sœur Jeanne-Louise à Albert-Joseph Thellier, avocat au parlement, subdélégué de St-Pol, l'ennemi vient brûler les fourrages de l'esplanade et ne se retire que sur la fière contenance de M. de Montesquiou.

" Le 2 mars (1712) un corps de dix à 12 milles hollandois des garnisons de Douay, Lille, Tournay et lieux voisins vinrent brûler les fourages qui étoient dans l'esplanade d'Arras contre la citadelle. Pour cet effet ils posèrent du costé d'un moulin entre Achicourt et ..... des canons chargés à boulets rouges, et des mortiers chargés de carcasses et de bombes, ils en jettèrent plusieurs dans la ville pendant la nuit. La citadelle faisoit un grand feu de canon. Le lendemain 3, de grand matin, les hollandois se retirèrent, observés par la garnison commandé par M. le maréchal de Montesquiou, qui l'avait fait placer, scavoir: l'infanterie enseigne déployée dans les chemins couverts et la cavalerie hors des portes contre le glacis de la citadelle. Il y eut des escarmouches dans le faubourg de Ronville entre des partyes d'infanterie, et plusieurs personnes de tué par le feu de la mousqueterie et du canon.[1] "

[1] Il est intéressant de comparer la note de l'échevin d'Arras avec celle d'un grand seigneur qui a coutume aussi de mettre par écrit les évènements de son temps. " Il se passa deux bagatelles en Flandre dans le courant du mois de mars, écrit S[t] Simon qui confond Flandre et Artois. Les ennemis vinrent bombarder Arras pour brûler des amas de fourage et ne causèrent presque aucun dommage..."

Mais Villars gagne la bataille de Denain. La France respire. Le règne du Roi Soleil ne s'achèvera pas en déroute. Le 31 mai 1713, on publie à Arras la paix d'Utrecht "avec beaucoup de pompe et de magnificence. Il y eut grands repas, musiques, bal et feu d'artifice." Et Jean-André Mabille ajoute non sans fierté : " J'ai eu l'honneur en magistrat de commencer le bal."

IV.

" La Province est l'endroit d'où la Cour, comme dans son point de vue, paroit une chose admirable ; "

" Il faut qu'un honnête homme ait tâté de la Cour..."

LA BRUYÈRE.

Il va connaître un honneur plus grand encore. L'Assemblée générale des Etats d'Artois tenue au mois de novembre 1713 le députe à la Cour. Il part incessamment avec "Messire Guy de Sève de Rochechouart, conseiller du Roy en ses conseils, evesque d'Arras", député pour le clergé, et M. de Mailly, député pour la noblesse.

Leurs instructions sont précises. Ils doivent, une fois rendus à la Cour, saluer successivement au nom des Etats d'Artois, M^gr^ le duc d'Elbœuf, gouverneur de la province, M^gr^ le Chancelier, M^gr^ Voysin, secrétaire d'Etat ayant le département de l'Artois,

M^gr Desmaretz, contrôleur des finances, et M. le duc de Beauvillers, " chef du Conseil d'Etat où doit estre rapporté le cahier que lesdits s^rs députés présenteront au Roy. " A tous ils demanderont " la continuation de l'honneur de leur protection et de leurs bons offices pour cette province. "

" Ils prieront en particulier M. Voysin de leur faire la grâce de leur procurer l'audience de sa Majesté, et lorsqu'elle leur sera accordée et qu'ils en sauront le jour, ils en informeront M. le duc d'Elbœuf, M. le marquis de Dreux, grand maistre des cérémonies, et les prieront de leur faire l'honneur de les conduire à l'audience de sa Majesté avec les Cérémonies ordinaires et accoutumées... "

Toute cette année 1714 Jean-André Mabille habite donc Paris, sans doute en coupant ce séjour de fréquents retours à Arras. Il expédie les affaires de l'Artois. C'est le membre actif, parmi les trois députés, que le magistrat représentant du Tiers Etat. Il sollicite, confère avec les ministres, Torcy, Pontchartrain, Voysin, Desmaretz, et pour obliger M. l'abbé d'Auchy, avec M. Phelypeaux de la Vrilière. Il maintient les privilèges de la province. On lui écrit de tout l'Artois, et ce sont les adresses de ces lettres qui nous apprennent qu'il loge " rue de Savoye, à l'hostel de Troye. " [1]

[1] " A Monsieur, Monsieur Mabille, député en cour pour le tiers Estat de la province d'Artois. *A Paris.* Rue de Savoye, à l'hostel de Troye.

C'est à la fin du règne que l'échevin d'Arras et député à la Cour, humble dépositaire d'une fonction provinciale, voit le roi, la plus haute et la plus nécessaire fonction française. Honneur et joie rares pour un provincial de ce temps. Mais Jean André n'aura pas connu toute la splendeur de la Cour. La France, de ces longues guerres, garde une faiblesse de convalescente; le roi vieillit mélancoliquement auprès de la Maintenon, pieuse et résignée, entre ses médecins, Fagon, Mareschal. Même les visages charmants de ces jeunes femmes, M^me^ d'Ossi, M^me^ de Caylus qui joua autrefois le rôle d'Esther avec ces grâces innocentes que ne connut jamais la Champmeslé, ne l'égayent plus guère. Il faut lire S^t^ Simon pour voir le fonds de tristesse de cette cour depuis les revers des armes françaises, depuis ces morts brutales, coup sur coup, de presque tous les membres de la famille royale, et surtout de cette " princesse irréparable ", la duchesse de Bourgogne, qui était pour le roi " tout son amusement, toute sa joie, toute son affection. "

On s'épuise à le distraire. La Cour continue à aller de Versailles à Fontainebleau, à Marly, à la Muette, et son carrosse entouré d'un groupe de courtisans passe dans les allées régulières des jardins, au long des charmilles, des ifs taillés et des pièces d'eau. Il y a encore des semblants de fêtes. En 1714, de nom-

breux bals se donnent à la cour, dont plusieurs parés et masqués, chez le duc de Berry, malheureux à cause de sa femme, et qui va mourir dans quelques mois à Marly, en mai ; chez la duchesse de Berry, quoique grosse ; chez M. le Duc. Et la Cour ayant donné le branle, Paris aussi danse, et à Sceaux, chez la duchesse du Maine, on joue la comédie, et on passe force nuits blanches.

Quelquefois on joue encore une comédie de Molière, *les Amants magnifiques*, *la Princesse d'Elide* ou *le Mariage forcé*, avec intermèdes de musique et ballets, et le royal vieillard peut se souvenir qu'il a dansé jadis dans un de ces ballets, costumé en égyptien avec M. de Villeroy. C'est ainsi qu'il a paru aux yeux de toute la Cour, et aux yeux de la Vallière. Qu'ils sont loin les plaisirs de *l'Isle Enchantée*, les belles journées de mai 1664, journées de divertissements galants, que terminent les concerts nocturnes des violons, des trompettes et des timbaliers, sur les barques des pièces d'eau !

Ah ! les belles fêtes galantes déjà !... Mais c'est seulement quand le roi qui se les rappelle se meurt, que Watteau commence à peindre. Les fêtes de 1664 mourront, qu'il eut rendues immortelle.

Le député en Cour des Etats d'Artois entend parler de ces merveilles de jadis. Il entrevoit leur

pâle reflet de maintenant, ces bals où la cour d'un roi mourant veut encore s'amuser. Les rumeurs de Paris et de Versailles l'instruisent de tout. En ce mois de juillet de 1714, ce dont on parle, c'est de la légitimation du duc du Maine et du comte de Toulouse, assimilès aux princes du sang. Jean André, peut être, assiste le 2 août, à la séance du Parlement où l'édit fut enregistré, et il est témoin de ce frémissement public à l'apparition des bâtards " qui augmenta avec une sorte de bruit suffoqué, lorsqu'ils se mirent à traverser lentement le parquet... [1] "

Ce même été 1714, la Cour a connu des hôtes de marque, l'Electeur de Bavière, et ce cardinal del Giudice, fort goûté par la bonne compagnie et assidu auprès du roi, qui est l'oncle de la duchesse de Bisacha. Peut-être Jean-André qui en parle dans ses " Mémoires " pût-il l'apercevoir. Il partit de Paris le 5 septembre, avec Cellamare. Quelques jours auparavant, le dimanche 27 août, le roi avait remis son testament scellé de cire rouge à de Mesmes, premier président, et à Joly de Fleury, procureur-général.

C'est à ce moment qu'à Paris prend naissance une mode qui fait fureur. On s'en va promener vers la minuit au Cours, on y fait de la musique et on y danse aux flambeaux. Déjà à la Haye, l'avocat

[1] S[t] Simon.

d'Arras affectionnait ce petit bois où l'on se promène " en tout temps et à toute heure avec autant de seureté que dans sa maison," et dont il a profité " quelquefois assez avant dans la nuit. " Ici à Paris, il n'a garde de manquer à se rendre à ce Cours, paré comme en plein jour " de l'éclatant embarras des plus superbes équipages [1]." Et pour ce curieux universel, il y a encore la promenade de la grande allée des Tuileries, et les " belles messes " des Feuillans ou des Minimes.

On voudrait connaître les sentiments qui agitent celui que les grands seigneurs de la Cour doivent dans leur for intérieur traiter de petit robin, quand il a l'honneur de représenter devant le roi une des plus belles provinces de France, et sa race qui la laboura. De l'émerveillement certes devant ces spectacles animés, Paris, Versailles, Fontainebleau, puisque déjà les palais et les grandes villes de la Hollande lui avaient inspiré de vifs enthousiasmes. Que n'écrivit-il une relation de son séjour !.. mais il l'écrivit peut-être, et elle ne nous est pas parvenue. Il nous reste la ressource, connaissant l'homme, d'imaginer ce qu'elle eût été.

Pour connaître la Cour, nous n'avons qu'à ouvrir la Bruyère. Mais Jean André ne fait que l'entrevoir.

[1] S[t] Evremond.

Il n'a pas vécu cette vie sans cesse inquiète et agitée, et pour l'aspect extérieur il conviendrait seulement avec le gentilhomme de M. le Prince que " qui a vu la Cour, a vu du monde ce qui est le beau, le plus spécieux et le plus orné. " Il ignore les machines, les dessous ténébreux de ce grand théâtre magnifique où chacun s'empresse autour du maître. Je doute fort que ce spectacle lui ait paru moins admirable de près que de loin, et que la perspective ait diminué d'agrément pour s'en être approché.

Il voit le roi. Un jour de cette année 1714, M. le duc d'Elbœuf et M. le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies, conduisent à l'audience de sa Majesté les députés des Etats d'Artois, l'évêque Guy de Séve, M. de Mailly, et Jean André Mabille, échevin d'Arras. A Versailles, à Fontainebleau, ailleurs peut être, tenant dans ses mains le cahier où il rédigea les doléances de l'Artois, il s'agenouille à la gauche de M. de Mailly devant le roi. Son cœur bat à se rompre dans sa poitrine. Il voit cette figure toujours imposante, la perruque blond cendré, la lippe orgueilleuse de la lèvre, le nez fortement busqué, les yeux qui commandent le respect. Il entend M. de Sève prononcer d'une voix étranglée par l'émotion les paroles traditionnelles : " Sire, les députez des estats du pays et comté d'Artois à qui votre

Majesté veut bien permettre de s'approcher tous les ans de sa personne sacrée pour luy rendre les très profonds respects et les hommages accoutumés de tous les ordres de cette province, viennent au pieds de votre Majesté s'acquitter d'un devoir si juste et implorer sa clémence et sa bonté sur les besoins les plus pressans de cette province."

Un tableau de Silvestre peint en 1714, qui représente la réception de l'électeur de Bavière, nous permet de voir le roi tel qu'il le vit, vêtu sans doute du même costume sombre de drap marron brodé d'or, et portant la plaque de l'ordre du S^t^ Esprit, vieillard majestueux et brisé de fatigue, qui faiblit et veut continuer héroïquement à porter le poids formidable de l'Etat et celui non moins lourd de l'étiquette, qui travaille encore avec Desmarets pendant de longues heures, qui reçoit quelques jours avant sa mort, Riza, l'ambassadeur turc.

A Versailles, Jean André n'a pas seulement passé dans les salons somptueux et mythologiques, il a visité aussi les jardins, de la plus noble architecture. Au dehors, il a vu dans la cour des ministres la parade des gardes françaises et des gardes suisses, et les carrosses innombrables qui débouchent des trois grandes avenues vers cette façade régulière de la monarchie, le palais de Versailles.

Peut-être le vingt-cinq août, jour de la S^t^ Louis, il a entendu les hautbois et les tambours qui réveillent le roi, et les vingt quatre violons de la musique, harmonies françaises inoubliables.

Dans les premiers jours de septembre 1714, le roi est allé à Fontainebleau. Son appartement y a été changé. Chez M^me^ de Maintenon, " des dîners, des musique, quelque jeu dans leur intrinsèque. " On joue du Molière. Il se promène en carrosse le long du grand canal, et par la portière y voit l'électeur de Bavière dans la gondole de M^me^ la Duchesse.

Le mardi 18, M. de Villeroy arrive de Lyon, et prend place dès le lendemain au Conseil d'Etat. Le mercredi, c'est Villars qui arrive de Bade, et le jeudi 20, Mortemart, dépêché par Berwick qui assiège Barcelone.

Ce jour là, le roi a travaillé avec Voysin au Conseil d'Etat. Le cahier de doléances des Etats d'Artois, examiné déjà et annoté dans les bureaux, lui est soumis et à la demande en réduction du don gratuit de cette année, quatre cent mille livres pour la province, il répond, pitoyable envers ce pays dévasté par la guerre,[1] par une remise de trois cent mille livres.

[1] " Les fouragemens et les pillages inouis soufferts pendant la dernière campagne que l'armée de votre Majesté a campée dans cette province, les corvées de chariots et de pionniers qu'elle a

Les articles qu'on lui lit à haute voix se succèdent, et au fur et à mesure, la solution définitive est écrite en marge pour chacun. Voici la fin du cahier :

" Les députés des Estats d'Artois supplient très humblement votre Majesté de faire expédier et délivrer toutes déclarations, lettres patentes, arrests et ordres nécessaires pour l'exécution des choses demandées par le cahier, de les honorer toujours de sa royalle protection, et de les tenir pour ses très humbles, très obéissans et très fidèles serviteurs et sujets."

Une plume grince, qui écrit en marge la réponse du roi à ses bons serviteurs du pays d'Artois. " Sa Majesté donnera en toutes occasions aux Etats d'Artois, et à ses sujets du dit pays des marques de sa protection et de sa bienveillance." Et au-dessous: " Fait à Fontainebleau, le vingtiesme jour de septem-

---

fournis, particulièrement dans le précieux temps des semailles pour les sièges des villes de Douay, du Quesnoy et de Bouchain, et autres services de l'armée de votre Majesté, et les désordres faits dans un grand nombre de villages au passage des troupes nombreuses qui ont traversé l'Artois par les baillages de S[t] Omer et de Hesdin ayant mis les habitants hors d'état de bien façonner le peu de terres qu'ils ont ensemencées, la récolte de 1713 a esté si petite qu'elle ne suffit pas pour la nourriture des habitants, et le prix des grains est si augmenté que la plus grande partie s'est trouvée dans l'impuissance d'en acheter pour semer, ce qui ne fait encore espérer pour cette année qu'une très petite récolte." Ce sont ces mots simples et remplis d'émotion de Jean André Mabille qu'entend le roi, et qui lui donnent assez de pitié pour qu'il dispense l'Artois des trois quarts du don gratuit.

bre mil sept cent quatorze." Puis le roi, un coup d'œil jeté sur les signatures des députés, " Guy, evesque d'Arras, L. G. de Mailly, Couronnel de Velu, Mabille," signe de sa large et haute écriture : Louis.

Les députés de l'Artois eurent-ils une dernière audience pour exprimer leur gratitude au roi ? Sans doute. Dans les premiers jours d'octobre, il retournent à Arras où ils devront rendre compte à l'Assemblée Générale de leur mandat. Sur le pavé de la route royale, au hasard des côtes et des descentes, leur carrosse roule paisiblement. Les vitres des portières sont abaissées. Jean André Mabille, le visage flatté par le vent qui souffle doucement sur l'Artois s'émeut d'amour devant ces paysages de sa terre, une des terres de la France merveilleuse.

V

De retour à Arras, la vie habituelle recommence, à laquelle on a un peu de peine à s'habituer, les yeux, le souvenir encore rempli de ces splendeurs, Paris, Versailles, Fontainebleau. Comme autrefois, il plaide au Conseil d'Artois.

Et soudain, c'est un bruit qui se répand, vite confirmé... le roi est mort le 1er septembre 1715. Sans doute l'amour des provinces contraste avec

l'irrespect de Paris. Dans Arras, les cloches funèbres des églises, et celles du beffroi, la cloche "à l'effroy," la cloche du guet, sonnent un deuil national. Et ces messieurs du magistrat assisteront avec les autres corps à une messe solennelle pour le repos de l'âme du roi de France.

Elles sonnent encore, ces cloches d'Arras, quand le 20 février 1719, Jean-André Mabille épouse Marie Brigitte Gamand, fille de Jean, et de Marie Françoise Noel. Une liasse de vieilles généalogies, de la main de Jean-André ou de celle de son fils le président, nous apprend que ces Gamand sont une des anciennes familles d'Arras. On dût voir encore à la noce le grand père, Balthazar Gamand, et la grand'mère, Isabelle de Ligny.

Pour lui, toute sa famille y assiste. Même son frère, M. de Poncheville,[1] est revenu de Mons où

[1] C'est lui qui a repris le fief de Poncheville, et le Rôle des vingtièmes de la paroisse de Laires pour l'année 1761 lui en donne le nom. Ses frères et ses beaux-frères l'appellent dans leurs comptes tantôt M. de Poncheville, et tantôt "mon frère de Poncheville". Lui-même signe indifféremment de Poncheville ou Mabille de Poncheville.

Quoique installé à Mons, il a conservé des relations fréquentes avec ses frères et sœurs. Ses enfants vont faire des séjours à S[t] Pol. J. A. Thellier écrit dans les comptes qu'il a avec son beau frère : "Restitué à madame la Motte suivant sa quittance du 28 mars 1741 soixante livres qu'elle m'avoit avancé pour donner

il s'est marié, il y a deux ans, à Marie Anne Josèphe Caudry. Sa sœur Marie Suzanne est là aussi, M^me^ de Thièvres, et Jean Jérosme Mabille de Neuville, et les Thellier, venus de S^t^ Pol. Evènement de famille, ce mariage d'un frère qui déjà n'est plus un jeune homme. Il a quarante quatre ans.

La vie paisible de province continue. Dans l'intervalle de deux plaidoiries, ou durant les longues soirées d'hiver, il se délasse à des recherches de famille. Des papiers jaunis nous sont parvenus où il a tracé la généalogie des siens et de leurs alliés. C'est dans l'une de ces pièces qu'après avoir cité les noms de Mabile de Guines " aisnée des filles de Beaudouin, comte de Guines, " Mabile d'Ardres, Mabile, comtesse de Flandre, et comparé aux armes de Flandre (d'or au lion de sable) ses propres armes (de gueule au lion d'argent), il continue :

à porter aux enfans de M. de Poncheville qui estoient à S^t^ Pol, et que je leur ai donné au jour de leur départ qui fut le 14 aoust 1740."

En 1735, il se remarie à Marie Joseph Legru : " L'an mil sept cent trente cinq, le sept du mois de septembre... dans cette église de Meaurain ont été par nous marié.... Dominique François Mabille, seigneur de Poncheville, licentiés es drois et advocat au parlement de Paris, de la paroisse de S^te^ Waudru à Mons, et Marie Joseph Legru de cette paroisse en présence des tesmoins soussignez. " Ont signé : Mabille de Poncheville, Marie Joseph Legru, Thellier, Nicole Goffart-Legrutz. — Extrait du registre des mariages de la commune de Roisin.

Il meurt à Valenciennes, le 22 novembre 1778.

" Les familles illustres et celles qui commençent à ce former ont coutume de fouiller dans l'antiquité pour y trouver des ancestres incertains, comme sy l'on avoit honte de faire connoistre à la postérité l'obscurité de sa naissance, d'où il arrive souvent que Dieu resiste au superbe, fait tomber ces maisons du faste de leur grandeur dans un abaissement humiliant, on pourroit en citer une infinité d'exemple que nous voyons tous les jours, même dans les descendans des testes couronnés. Aussy l'Ecriture marque que la Providence à tiré des roys d'entre les bergers et les menus peuples afin que personne ne se glorifie de son état, et qu'un chacun reconnoisse que toutes les grandeurs humaines fleurissent et se séchent comme le foin au bon plaisir du seigneur qui fait le pauvre et le riche, qui abaisse et qui élève, qui tire le pauvre de la poussière et l'indigent du fumier pour le faire asseoir entre les princes et luy donner un thrône de gloire. 1 Rég. 2. 8.

Ce thrône subsiste tant que l'on marche dans le sentier de la vertu et de la sagesse, en quoy les nations on fait consister la véritable et la plus excellente noblesse. Aussy voyons nous que dans les états qui ont prospéré, la noblesse se paroit de sa propre vertu, elle ne se souvenoit de celle de ses ancestres que pour l'imiter. On faisoit plus de cas d'un laboureur que d'un noble, on regardoit celuy cy comme un fainéant et la peste de l'Etat, au lieu que l'autre travaillant pour son prochain, il le secouroit dans le besoin, accomplissant le précepte de Dieu qui dit : Ne fuyez point les ouvrages laborieux, ni le travail de la campagne qui a esté crée par le Très haut. Ecclésiastique. Chap. 7. n. 16.

Et quoiqu'il puisse se faire que la famille des Mabille d'Arras tirent son origine des personnes illustres cy devant nommés à cause qu'elle est de ce pays d'Artois, née dans le comté d'Hesdin, [1] ce n'est point par vanité qu'on les raporte cy devant, mais c'est pour faire connoitre que le nom de Mabille étoit grand et

[1] " J'aime mieux l'avoir veu petite afin que sy le Seigneur la bénit, l'on loue ses merveilles, Amen. "

respectable dans les onze et douziesmes siècles, qu'il n'est point nouveau et n'a point pris naissance comme une infinité d'autres, des bois, des animaux, des herbes et fruits de la terre, des couleurs, et des villes dans lesquelles ils sont nés souvent d'un père incertain et d'une mère abandonnée.

En effet un de ces enfans d'amour fait fortune, ou bien ses enfans qui se voyant des grands biens cherchent dans les nobiliaires un nom semblable au sien ; il se fait annoblir en demandant réhabilitation comme s'il étoit descendu de cette famille ancienne, ou qui est éteinte, ou qui subsiste dans des personnes si pauvres, qui prestent leur consentement, étant bien aise de favoriser, ou pour de l'argent, ou dans l'espérance d'obtenir quelque employe, ce nouveau noble dont à la vérité la noblesse est sy ancienne qu'il n'en connoit point la tige.

Pour donc parler de la famille de Mabille, voicy l'état où il a plu à la Providence de la placer. Qu'elle multiplie de génération en génération comme les étoiles du ciel. Amen."

Et il rappelle à la suite les noms de ses pères, Jean François,[1] bailly, receveur de la commanderie de Fieffes en Picardie, laboureur en 1597 à la "cense de la Carnoy, proche d'Hesdin" ; François, son grand père, laboureur à la "cense du bois S[t] Jean[2] proche d'Hesdin."

---

[1] Fils de Jean Philippe, lieutenant de cavalerie de la compagnie de Vicq.

[2] Ces fermes importantes existent toujours. Toutes deux dépendaient de la Commanderie de Fieffes. La cense du Bois St Jean comprend maintenant encore les mêmes 350 mesures de terre qu'elle comprenait dès le XVI[e] siècle.

C'est alors aussi qu'il écrit ces lourds volumes restés manuscrits, solidement reliés en parchemin et en veau brun, un " *Commentaire sur la coutume de la ville, loy, banlieu et échevinage d'Arras* [1] " et des " *Remarques sur le droit, les ordonnances et les coutumes d'Artois,* [2] " infolios où s'accumule le résultat des recherches et des études d'une vie, œuvre patiente, au jour le jour, où il continue avec son père Jean François et son fils le président, le travail des laboureurs de l'Artois, leurs pères. Le sol qu'ils avaient labouré et ensemencé, les trois magistrats en fixent le droit, dans ces coutumiers où leurs écritures se confondent et se rejoignent.

Mais Jean-André surtout a peiné sur eux comme sur une terre à défricher. Il s'y montre à découvert, on y reconnait son caractère. Et dès l'abord, ce catholique écrit à la première page du Commentaire sur la coutume d'Arras : " J'entreprend ce commentaire au nom de la très sainte et adorable Trinité ; de Jésus Christ Dieu et homme, que nous adorons

[1] "... par Me Jean André Mabille, escuier, avocat en Parlement de Paris, ancien échevin de la ville d'Arras et député des Etats d'Artois, puis conseiller au Conseil d'Artois."

[2] "... faites par M. Jean André Mabille, escuier, conseiller du Roy en son conseil provincial d'Artois, pendant qu'il étoit avocat audit Conseil, au Parlement, et échevin de la ville d'Arras depuis l'an 1696 jusque 1727. A Dieu soit la gloire. Amen."

tous au S^t^ Sacrement de l'Eucharistie ; et de Marie Très Sainte Vierge sans tâche et immaculée. A Dieu soit la Gloire, le Règne et l'honneur dans tous les siècles des siècles, et à moy par sa grâce et miséricorde, Bénédiction à jamais. Amen. " Et il signe de son nom et paraphe.

Mais cette profession de foi ne l'empêche pas de voir et de dénoncer les abus commis sous le couvert de la religion. C'est ainsi qu'il s'élève contre les donations pieuses faites par " de dévotes et bonnes femmes " trop soumises aux volontés de leurs directeurs. Mais surtout il aime peu les moines. [1]

" Les petits carmes se sont établis avec rien sur la grande place. Ils ont sceu couper tant de bourses, pieusement, qu'en peu d'années ils ont bâti un couvent considérable, et ce qui est plus surprenant ils ont fait bâtir une église superbe dans le temps de la guerre finie par la paix d'Utrecq, et lorsque la ville d'Arras étoit environnée de deux armées, celle du roy et celle des alliés, c'est à dire que les meilleures familles étoient pour ainsy dire dans la misère. "

Ailleurs il écrit avec un belle liberté et une belle franchise, parlant des ecclésiastiques :

" Lorsque l'empereur Théodose les exempta des contributions publiques, ce fut parce que les ecclésiastiques de ce temps là

[1] Il s'écrie plaisamment quelque part : " Ah ! qu'il est bien vray de dire qu'un moine est un animal à craindre de tout costé ! "

étoient les vrays économes des pauvres ; mais maintenant que les pauvres sont délaissés, les ecclésiastiques faisant bombance des bénéfices, jusqu'à faire des procès pour s'approprier les biens des pauvres selon la prophétie du prophète Michée..., par quel abus et quelle indulgence sont-ils maintenant exempts, eux qui sont les plus riches et les plus aisés du royaume ; qui ne rendent aucun service à l'Etat, et dont la plupart gagnent leur gros sans résidence, sans rien dire de plus à la honte du christianisme et au gémissement de gens de bien qui espèrent de la bonté et miséricorde de Dieu, la réforme nécessaire pour le bien de son église, et l'avantage de l'Etat.

Si quelqu'un devroit être exempt, ce devroient être les laboureurs qui sont les nerfs des Etats et sans le secours desquels ils ne peuvent subsister. La France qui a soutenu tant et de si longues guerres avec un bonheur sans pareil, principalement celle finie par la paix d'Utrecq qui assure la couronne d'Espagne à Philippe 5, auroit esté en état de faire encore une paix plus glorieuse, si au lieu d'avoir fait supporter aux paysans et menu peuple, le fardeau de la guerre, elle l'avoit pris sur les ecclésiastiques qui à la réserve de quelques pauvres prêtres et curés, ne se sont point ressentys de la misère publique."

On pourrait multiplier les citations en ce sens.[1] Elles attestent un esprit libre et droit, pitoyable sur-

[1] "Les gens d'église sont privilégiés, mais je n'en ay jamais pu concevoir une bonne raison ; car ils sont plus avares que des femmes, et plus attentives (sic) à augmenter leurs droits que pas homme sur la terre. Ils vivent sans trouble et sans inquiétude, étant riches, puissans, au lieu que les séculiers sont exposés aux caprices de la fortune, souvent mineurs, en proie aux puissances, et dénués des biens nécessaires pour conserver ce qu'ils possèdent. Cela me fait dire avec Dumolin.... que la prescription ne doit point leur être favorable."

tout aux souffrances des petits, de ces laboureurs "qui sont les nerfs des Etats." L'Artois qui l'envoyait porter ses doléances au roi ne pouvait trouver qui l'aimât d'un amour plus profond.

Parfois son indignation éclate :

"Les pompes funèbres ont été imités des payens, et se sont introduits parmi les chrétiens contre l'esprit de l'Evangile, et à l'exception des princes et grands seigneurs on devroit les retrancher. Il suffit qu'un particulier soit enterré avec une torche ou deux. Le reste est superflu. J'ay veu des annoblis par argent remplir l'autel d'armoirie, souvent portant des animaux ; n'est-ce point l'abomination de la désolation dans le lieu saint ? L'idole de Dagon tomboit par terre par la présence de l'arche, et l'on voit aujourd'hui parer les autels avec des armoiries, souvent ridicules, sur lesquels on offre le sacrifice non sanglant de notre rédempteur. Que diroient aujourd'hui les apôtres, et les saints pères, s'ils voyoient des pareils ignominies dans le lieu saint !"

On se borne ici à quelques citations au hasard des feuillets de ces gros livres, œuvre persévérante de toute sa vie. Mais à les parcourir, même rapidement, il y apparaît tout entier, cerveau lucide et appliqué, intelligence très complète, esprit catholique sinon clérical, érudit aussi. Qui ne cite-t-il pas ? D'abord les vieux jurisconsultes d'autrefois, qu'il a tous lus, Brodeau, Louet, Dumoulin, Cujas, d'Argentré, Loiseau, Guy Coquille, d'autres encore ; et avec eux les historiens, les philosophes, les poëtes, les théo-

logiens, Mézeray, André Morosini, Aulu-Gelle, Plutarque, Pline, Tacite, César, Baronius, Pufendorf, Bossuet, S^t^ Jean Chrysostome, Grenade, Saint François de Sales, L'Ecriture Sainte et l'Alcoran. Avant d'entreprendre la rédaction de la coutume d'Arras, il consacrera cent pages in-folio à l'histoire de la ville.

Les faits un peu extraordinaire le ravissent. Il les note complaisamment :

"Il y a un poisson dans la mer, d'un demy pied de long, appelée Nemora, et qui est sans dent. Il arreste en pleine mer et malgré la violence des vents les plus gros vaisseaux. Il arrêta un jour celuy de l'empereur Caligula qui s'en retournoit à Rome avec une puissante armée navale. Ce poisson ne vaut rien à manger. Sa substance empoisonne."

Ceci, il l'a trouvé dans quelque ancien historien. Voici maintenant le fait du jour, l'évènement dont tout Arras s'entretient avec étonnement :

"Une fille à marier du lieu nommé Issez lez Hermanille, en 1700 eust les jambes mortes, étant alors âgé de .... ans. Elle fut abandonnée par les médecins. Elle restat sur son lict et vescut d'eau sucré. En 1703 elle a commencé à ne plus manger, sauf la communion. M^gr^ l'évesque d'Arras y a mis des prêtres et des veuves pour l'observer jour et nuit. Le fait est qu'elle ne mange, et ne boit point. Présentement 1709, voilà six ans qu'elle n'a beu ny mangé. Aux pasques dernières 1709, elle s'est évanouy pendant quinze jours. Elle s'évanouit toutes les fois qu'elle reçoit

Notre Seigneur. On ne luy donne que très rarement, elle ne peut point digérer. Dans les évanouissemens elle paroit morte. Cecy est véritable et connu publiquement, plusieurs personnes l'ont esté voir. — Du 28 avril 1709. — Elle est morte en 1710."

Certainement il fut des personnes qui l'allèrent voir, et c'est au retour, le 28 avril 1709 qu'il a noté ce " fait extraordinaire " avec quelques autres, sur une des pages de garde d'un coutumier.

Ainsi se passe la vie de Jean André Mabille, partagée entres les devoirs de sa profession, les soins donnés à la chose publique, et les loisirs studieux où il rédige, après sa généalogie familiale, les coutumes d'Arras et de l'Artois. Son " *Recueil divers suivant la révolution des temps* " nous fait connaitre les événements de cette vie et ceux de la vie d'Arras. Le 12 décembre 1719, Guy de Sève, " évesque d'Arras, âgé de 81 ans, a fait son jubilé de 50 annés d'épiscopat. " Mais il note avec amertume que ni le Conseil d'Artois, ni la Gouvernance, ni le magistrat d'Arras n'ont été invités à la grand messe en musique, et à ce Te Deum qu'accompagnait au dehors le fracas assourdissant des canons de la ville.

En 1723, aux premiers jours d'août, après des pluies et un temps sombre et orageux, commence

"... la grande maladie nommée la Suette dont plusieurs sont morts en deux ou trois heures de temps. Cette maladie a encore esté plus violente à la campagne. Vers le milieu du mois d'aoust

le temps s'est remis au secq et la mortalité a continué. Les corps morts devenaient noirs et mouls, et nous attendions la mort à tout moment. On a fait des prières au Seigneur d'arrester ce fléau par sa grâce et miséricorde. Le 27 aoust le matin, je suis moy même tombé. J'ay esté neuf jours couché, j'ay pris force bouillon et phtysane et petite bière chauffée ; je n'ay point dormy pendant plus de 8 jours. J'ai commencé par une grande sueur et ma peau s'est pelée. Un grand bonheur est que cette maladie n'était pas contagieuse."

Mais ce recueil, c'est surtout l'histoire des espérances et des craintes que chaque année donne la moisson. Jean André les recueille d'un cœur pieux, et dans cette attention, dans cet amour, je vois le laboureur continuer sous le magistrat, et l'âme héréditaire souffrir encore ou se réjouir selon que le blé ne vient pas ou lève. Parfois, pour obtenir de Dieu la chaleur ou l'eau du ciel, on fait des prières publiques, des processions solennelles auxquelles assiste le magistrat en corps et les officiers de la gouvernance. Mais quelle joie pour Jean André s'il peut écrire, comme en 1726. "Les bleds sont d'une beauté et d'une perfection qu'on n'a point encore veu, une jarbe en vaut plus que trois des années dernières" !

VI

En 1724, 1725, 1726, Jean André Mabille, alors échevin, a l'honneur de porter la parole au nom

du Tiers Etat à l'Assemblée Générale[1] des Etats d'Artois. Ces mêmes années, il est des six commissaires extraordinaires sans lesquels les députés ordinaires laissés à Arras par l'Assemblée à sa dissolution, ne peuvent rien faire de conséquence. C'est en cette occasion que l'échevin d'Arras rend à sa ville et à l'Artois un service signalé.

L'Artois s'était racheté une fois pour toutes de " l'imposition du sel établye en France contre le droit naturel, puisque le sel doit être commun comme la pluye ", et depuis, les tentatives faites pour rétablir la gabelle étaient restées vaines. En 1656 " quelques maltôtiers, gens exécrables au peuple, ayant prétendu établir des magasins de sel dans la ville d'Arras et autres villes du pays d'Artois pour le distribuer à certain prix ", un arrêt du Conseil d'Etat du 15 juillet 1656 rendu sur la remontrance des Etats le leur

[1] A l'assemblée générale de 1759, Jean François Mabille de Sars, fils de Jean André, est nommé par le roi au nombre de ses commissaires. Lettre de créance. 1759. " De par le roy, Très chers et bien amés, nous avons chargé nostre très cher et bien amé cousin le duc de Chaulnes.... notre amé et féal conseiller-intendant de justice, police et finances en Flandres, et notre province d'Artois, le sieur de Caumartin, et notre amé et féal conseiller, second président en notre Conseil Provincial d'Artois, le sieur de Mabille, d'assister en qualité de nos commissaires à l'assemblée des Etats généraux dudit pays d'Artois.... "

Son cachet porte la couronne de comte.

avait interdit. Une seconde tentative faite en 1707 par "quelques sangsues du peuple, parmi lesquels plusieurs notables bourgeois, à la honte éternelle de leur mémoire", n'eut pas plus de résultat, "et on vit alors une telle résolution dans le peuple qu'il semble qu'il eust plutôt perdu mille vies que d'y consentir."

Au mois de novembre 1725, les députés ordinaires des Etats d'Artois ayant occasionné par lettres un projet de déclaration du roi tendant à rétablir la gabelle dans la province, Jean-André Mabille les oblige à se rétracter par lettre du 18 décembre 1725. L'Assemblée générale tenue le 16 septembre 1726 lui offrit en reconnaissance du péril dont il avait sauvé la province une couple de chandeliers d'argent aux armes des Etats, "récompense, écrit Jean-André, qui jointe à la gloire de l'action, m'a paru inestimable."

Il avait sauvé l'Artois d'un péril réel. La gabelle était de tous les impôts de l'ancien régime celui qui pesait le plus lourdement sur les épaules du paysan, obligé d'acheter le sel "du devoir", quand il n'avait pas toujours de quoi payer son pain. En lisant Taine, on est frappé de la sévérité avec laquelle on réprime les moindres délits relatifs à cette taxe, la plus odieuse de toutes au peuple. Si on considère les faits, il apparait que le Commissaire des Etats, pour ignorer la

phraséologie pompeuse et faussement vertueuse où excellera son compatriote Robespierre qui n'est pas encore né, n'en a pas moins agi en bon citoyen et en bon représentant du peuple.

Dans l'ancien palais des Etats d'Artois, construction régulière, au goût du XVII[e] siècle finissant, la salle de délibération des Etats subsiste, quoique défigurée. Ce jour de septembre 1726, quand ses concitoyens reconnaissants offraient là à Jean André Mabille des flambeaux armoriés d'argent, symbole de gloire locale, c'était les paysans aux épaules pliées vers la terre par le poids croissant des impôts, qui le remerciaient de l'avoir allégé.

VII

" Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Scavoir faisons que pour la pleine et entière confiance que nous avons en la personne de nostre cher et bien aimé Jean André Mabile, avocat en Parlement, et en ses sens, suffisance, prudhomie, capacité et expérience au fait de la jurisprudence, fidélité et affection à notre service : pour ces causes nous luy avons donné, et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, l'office de nostre conseiller en nostre Conseil provincial d'Artois.... "

La formule qui se poursuit longuement se trouve vraie cette fois. Le roi a pu le savoir et l'expérimenter

par lui même, son nouveau conseiller a vraiment la capacité, la prudhomie, l'expérience[1] nécessaires aux fonctions qu'il va remplir. C'est un homme dont les cinquante ans sont bien sonnés, et qui a fait ses preuves d'habileté et de dévouement. Là où il a plaidé si souvent, il jugera désormais.

Il semble qu'il soit loin d'avoir achevé sa carrière. Jeune encore malgré une vie bien remplie, il devait pouvoir être encore utile de longues années à son prince et à son pays. Pourtant il n'occupera pas longtemps la place où l'avait précédé Jean-François Dupuis, dans la grande salle gothique ornée de verrières peintes d'après les cartons de Jehan Bellegambe.

Quelques documents que l'on possède, on souhaiterait toujours en connaître davantage qui nous restituent la vie de nos pères. Que sont-elles devenues ces lettres à sa famille que Jean André écrivit de Paris quand il était député à la Cour, et celles par lesquelles il donna les nouvelles de la métropole, Arras, à ses frères et sœurs, à Jeanne Louise qui habite S^{t} Pol, à Dominique marié à Mons, à ses

[1] Il écrit quelque part : " Sapientis est suum perdere, ut a lite discebat. — C'est être sage (de) ne vouloir trop gagner et scavoir perdre à propos. deux maximes à suivre par toutes personnes s'ils veuillent réussir dans leurs affaires. Je les ay éprouvés, je m'en suis bien trouvé."

beaux-frères du côté des Gamand, M. de Cardevacques, M. de la Charité de Groceille ? Les plus précieuses choses, — les plus humbles, — ont disparu. Elles seules eussent pu nous faire connaître leur vie intime, leur vraie vie. Les documents qui nous restent sont trop souvent des pièces officielles, où moins est resté des vivants. Elles sont un portrait pompeux et froid à la Rigaud, en perruque et en rabat de magistrat. Mais nous eussions voulu un Chardin, l'intérieur de tous les jours chez Jean André. C'est sa figure en déshabillé que nous voulons voir, et moins le magistrat que l'homme. Celle là, la plus précieuse à notre amour, c'est celle qui nous reste le plus cachée, et pour imaginer le petit Jean François, le futur président, jouant auprès de son père dans le grave cabinet de travail de l'échevin, il ne nous reste guère que le bout de papier où sa petite main malhabile s'efforça à tracer les mots plusieurs fois répétés d'un exemple d'écriture : " Contentons nous de faire toutes les... ", et au revers duquel son père a noté : " Ce 22 septembre 1732 et la nuit suivante, grand vent avec pluye continuelle et abondante, tempeste des plus furieuses. "

L'enfant continuera le rôle du père. Ces gros livres où il le vit s'appliquer, où tient tout l'amour du laboureur pour sa terre, changé seulement en l'amour de l'avocat pour son droit, il les continuera,

et sa fine écriture allongée couvrira les marges laissées par la belle écriture droite de Jean André. Ces gens là ne vivaient pas seulement pour eux. Ils sentaient au delà de leur devoir individuel dont il n'était qu'une partie, le devoir de la race. Ils savaient qu'une œuvre ne peut être l'œuvre d'un homme, et qu'il y faut l'effort de plusieurs générations, dans le même sens. C'est cette continuité de développement qu'il faut admirer chez eux. Jean François, Jean André, Jean François Marie, continuent le travail de leurs pères, les laboureurs de l'Artois.

On ne peut les séparer les uns des autres. Ils sont les anneaux de fer d'une chaîne utile, les branches du même arbre profondément raciné en terre. Dans la salle des archives d'Arras, si leur nom ou leur signature, quand je ne m'y attendais pas, apparaissait soudain à mes yeux dans une liasse de papiers poudreux, ce n'était pas seulement le visage d'un seul que ce nom m'évoquait, mais tous ceux qui le portèrent, précédé du nom des saints catholiques. Ce n'était pas une seule voix que j'entendais, mais toutes leurs voix, d'une beauté et d'une force irrésistibles.

VIII

" 1729. (Le) 4 7^{bre} est né M^{gr} le Dauphin, fils de Louis 15. On a fait (à) Arras des réjouissances extraordinaires, le Te Deum

chanté le dimanche 18, grand repas et illuminations du magistrat d'Arras, et feu d'artifice sur la place. Le 2 8bre les Etats assemblés ont fait chanter le Te Deum aux Récolets, où M. le duc d'Elbœuf et commissaires du roy ont assisté ; grand repas et suberbes illuminations à l'hôtel des Etats, feu d'artifice remis au 3 à cause des pluyes abondantes du 2, mais qui n'a pas réussit, feux de joye dans les rues, fontaines de vin et tonneaux de bière distribués aux voisinages, argent jetté au peuple. Enfin profusion qui n'a point esté généralement applaudye. Le Conseil d'Artois avoit esté prié en corps au repas des Etats, mais il a refusé."

On faisait bien les choses à Arras. Il faut croire que les finances de la ville étaient en meilleur état que celles de la maison d'Egmont, car à cette date, vingt ans après, Jean-André Mabille n'a pas encore reçu la juste récompence des services rendus en 1710 et 1711.

En 1730, nous le trouvons en correspondance avec un sieur Gouderne, " officier pour le présent " des d'Egmont. Il s'est quelque peu fâché et il faut avouer qu'il y a de quoi. Sans doute au cours de son voyage, il avait touché de temps à autre un viatique, et la signature de la duchesse de Bisacha au bas d'un ordre de payer (mars 1711) resté dans ses papiers, le démontre. Mais tout compte fait, on lui reste encore débiteur d'une somme considérable, trois mille neuf cents quarante sept florins, sept patars, neuf deniers, ainsi qu'il appert des mémoires détaillés dressés en 1713 sur la demande du duc de Bisacha.

Le 15 mai 1730, Gouderne lui écrit qu'il a parlé à madame la duchesse, qu'elle donnerait des ordres à M. Pothier, — un nouvel intendant sans doute, — pour terminer cette affaire "de façon que vous seriez content." Jean André lui montre par sa réponse qu'on ne l'abuse pas : "Je prends ce qu'on vous a dit pour de belles paroles, et je ne fais nul fonds sur le S^r^ Pothier qui promet toujours et n'exécute pas." Il laisse lire entre les lignes qu'il pourrait bien finir par agir en justice pour obtenir satisfaction.

Le 18 août, autre lettre de Gouderne qui contient encore plus d'eau bénite de cour que de promesses de paiement, ou si vagues. Certainement M^me^ la duchesse compte lui faire un présent. Elle en parlera à M. Pothier "parce que rien ne se fait dans la maison sans son avis." En tout cas, "vous verrez que je me posteray entièrement à vous faire plaisir."

Nous ignorons si Jean André à qui l'on laissait entrevoir l'espoir d'un présent quand il reclamait son dû, toucha jamais aucune somme. Il dût faire d'amères réflexions sur l'ingratitude humaine et surtout celle propre à la grande maison qu'il avait "sauvé du naufrage," comme il l'écrit avec une juste fierté.

Au commencement de l'hiver de 1733 il note de grands brouillards matin et soir

" lesquels ont causé des cathares et des rhumes si généralement que presque toute la ville et la garnison en ont esté fort incommodés. Beaucoup les ont eu avec des fièvres continues, assez de vieillards en sont morts. On ne saignoit pas s'il n'y avoit pas de fièvre. La même maladie a règné à Lille, Douay, Amiens, St Omer, Dunkerque et autres villes."

C'est la dernière mention que l'on trouve de sa main sur ce "*Recueil divers suivant la révolution des temps*" commencé quand il était jeune homme. Résista-t-il moins bien l'hiver de 1734 à ces brouillards pernicieux auxquels il avait échappé en 1733 ? C'est peut-être d'une suite de quelque rhume mal soigné qu'il meurt le 7 août 1734,[1] comme en fait foi son billet de faire part, large affiche ornée de têtes de mort et de bois d'un goût macabre, selon l'usage du temps.

MESSIEURS ET DAMES

Vous êtes priez d'assister aux Vigiles, Convoi, Service et Enterrement de deffunt Monsieur JEAN-ANDRÉ MABILLE, Ecuyer, Conseiller

[1] " Ce jour d'huy huitiesme d'aoust mil sept cent trente quatre a esté inhumé en l'église de S[t] Aubert monsieur Jean André Mabille, escuier, conseiller du Roy en son conseil provincial d'Artois, décédé le jour précédent administré des sacremens de l'Eglise. Ont assistés à ses funérailles messire Albert Louis Emmanuel Bultel, président audit Conseil, et le fils du Défunc

du Roy en son Conseil Provincial d'Artois, décédé le 7 Aoust 1734. Les Vigiles se diront aujourd'hui Dimanche huit, à cinq heures du soir dans l'Eglise de la Magdelaine sa Paroisse, suivies de son Inhumation dans l'Eglise de S. Aubert. Le service solemnel se chantera le lendemain Lundi neuf du dit mois entre dix et onze heures du matin dans la dite Eglise de la Magdelaine.

Les Dames se trouveront s'il leur plait à l'Eglise.

Requiescat in pace.

A Arras, de l'Imprimerie d'Urbain-César Duchamp, aux Armes de France. 1734.

IX

J'IMAGINE que derriére son cercueil, dans le cortège qui allait de la Magdelaine à S[t] Aubert où son corps ne reposera pas même un siècle, après la Croix, après les prêtres en lourdes chapes noires, après le Magistrat d'Arras et le Conseil d'Artois, les paysans du pays d'Artois durent marcher, sous les cloches funèbres sonnant à toute volée dans la ville. Il les avait beaucoup aimés, et il les avait bien servis. Il avait présenté leurs doléances au roi. Il

qui ont icy signés. Etoit signé : Bultel, Mabille et P. Saladin, prêtre. " Extrait du registre aux sépultures de la paroisse de S[te] Marie Magdelaine en la ville d'Arras.

avait fait mieux encore : il leur avait épargné ce poids écrasant qui soulevait la haine du peuple, la gabelle. C'était un des leurs au reste, celui dont le corps allait dormir dans sa dernière demeure. Ses pères, aimant Dieu et leur prochain, avaient labouré la même terre.

Son existence obscure réalise sa devise simple et belle : *Virtute et Labore.* On n'y rencontre pas d'actions éclatantes ni de grandes passions. Les aventures, les frénésies qu'on peut trouver dans la vie lui furent inconnues, ou plutôt il y a préféré l'austère devoir. Je le confonds avec le type admirable du grand bourgeois de l'ancienne France. Il en a toutes les vertus solides. Ces gens qui furent l'assise de la monarchie séculaire supportent encore la France actuelle, et rien ne nait d'honnête ou de beau qui n'en naisse. Pour lui, ayant accepté sa vie dans le sens actuellement le plus utile, il préparait magnifiquement l'avenir de sa race en la continuant selon une discipline qu'il tirait de sa terre, et si elle n'aboutit pas, il n'a rien à se reprocher. Ainsi firent, tige à chaque génération plus forte, ces honnêtes gens dont il naquit des grands hommes. Nos plus belles fleurs françaises, un Racine, un Pascal, un Taine, ne naissent pas dans un autre milieu que celui de ces magistrats d'Arras. Ils valent les bourgeois de la Ferté Milon, de Clermont et de Vouziers.

Leur rôle à tous est de préparer un terrain excellent. Utiles en eux mêmes à leur patrie, tel Jean André Mabille qui ayant écrit le droit de l'Artois labouré par ses pères, sauve encore sa province de la gabelle, ils rendent possible une utilité supérieure. Qu'on ne s'étonne pas de ce qui peut naître de tant de vertus accumulées. Ces admirables français sont les réserves d'une race. Les connaissant comme notre base et notre exemple, nous pourrons tenter de construire.

André Mabille de Poncheville.

Février 1909.

MÉMOIRES

TOUCHANT MES VOYAGES, NÉGOTIATIONS ENTREMISES, &ca POUR LA TRÈS ILLUSTRE MAISON D'EGMONT, ET MES TRAVERSES &ca

La maison d'Egmont est sans contredit la première des pays-bas, illustre par son antiquité et par ses alliances ; Procope François, comte d'Egmont, dernier masle de cette augutte maison, en qui couloit le sang de plusieurs empereurs, roys, electeurs et souverains, etant décédé en Espagne en 1707, la succession fut ouverte au profit de Procope Marie Pignatelli, son nepveu, fils de dom Nicolas Pignatelli, duc de Bisacha, comte de St Jean et de Cerignoles, général des armés au royaume de Naples et de dame Marie Claire Angeline, née comtesse d'Egmont, princesse du St Empire ; et ce en vertu de la substitution faite par testament du 31 de may 1680 par Philippe comte d'Egmont, duc de Gueldre, prince de Porceau etca, et dame Marie Ferdinande de Croy princesse du St Empire, marquise de Renty, à charge par le jeune prince porter le nom et les armes de la maison d'Egmont.

Monseigneur le duc de Bisacha étoit alors au Royaume de Naples avec madame la duchesse son épouse, monseigneur le comte d'Egmont et madelle

de Bisacha leur fille ; ce royaume s'étant revolté en faveur de l'empereur à l'aproche de son armée, monseigneur le duc de Bisacha demeura affectionné à Philippe 5, Roy d'Espagne ; il se retira dans la ville de Gaette scitué sur la mer avec le duc d'Escalona, viceroy de Naples, et quelques trois milles soldats, lesquels n'ayant point fait leur devoir, furent cause que les Impériaux prirent d'assaut la ville de Gaette et firent prisonniers de guerre monseigneur le duc de Bisacha avec le viceroy ; les menerent d'abord au chateau S^t^ Elme dans la ville de Naples, ensuite dans le Milanois. Monseigneur le duc tient prison dans le chateau de Trino où il est gardé très étroitement sans liberté, obligé de passer les jours à lire, ce quy luy cause des maux des yeux qui l'incommodent beaucoup ; ce seigneur perdit toute sa vaisselle.

Dans le temps qu'on canonoit et qu'on bombardoit la ville de Gaette, madame la duchesse prit la résolution de se sauver avec ses chers enfans ; comme les Impériaux n'avoient point de flote, la mer etoit libre sauf qu'ils avoient placés une baterie contre les vaisseaux qui auroient peu entrer et sortir ; un vaisseau du grand duc de Toscane étant à l'ancre a deux lieux du port, madame se mit dans une chaloupe pendant la nuit avec ces deux sy chers depots, ses demoiselles, filles de chambre et partye de sa vaisselle ; à peine fut

elle en mer qu'on lascha quelques volés de canon, et gagna le vaisseau avec beaucoup de peine et de danger. Elle alla à Rome ou le S^t^ Père luy fit les honneurs deubs a une princesse souveraine ; monseigneur le cardinal del Iudice, oncle maternel de monsieur le duc de Bisacha, la logea dans son palais et luy fit meubler une maison délicieuse au bourg de Frascati, a deux lieux de Rome, où elle resta pres de deux ans, où accablé de douleur et d'ennuis, peu s'en fallut qu'elle ne mourut d'une fièvre continue. Quand monseigneur le duc fut transféré dans le Milanois, madame prit le party d'aller a Gênes dans l'espérance d'obtenir la permission de voir son cher époux, et de luy procurer la liberté, mais elle n'eut ny l'une ny l'autre satisfaction ; monseigneur le comte d'Egmont et mad^elle^ de Bisacha eurent la petite verole dans cette ville, qui ne fut point dangereuse, ils n'en sont pas marqués ; monsieur le cardinal del Iudice qui avoit eu quelque dégout à Rome en qualité de protecteur d'Espagne dans les intérêts de Philippe 5, vint demeurer à Gênes. La compagnie d'un oncle sy bienfaisant adoucit un peu les peines de madame qui etoient grandes, comme on peut se l'imaginer, dans une situation pareille.

Pendant ces disgraces, les créanciers de la maison d'Egmont qui sont en grand nombre dans les différentes provinces ou les biens sont situés, etoient en

mouvemens pour se faire payer ; madame la comtesse douariere de monseigneur le comte Procope, qui a de grandes prétentions, a fait saisir les revenus entre les mains des receveurs de l'Artois ; on fit courir le bruit que Madame revenoit ; je fis de mon mieux pour calmer les créanciers sous de belles paroles ; on ne fit rien dans l'Artois que longtemps après l'arrivé de madame comme nous dirons cy apres ; Il n'en fut pas de même dans la chatelenie de Lille : les chanoines de S^te^ Pierre, créanciers de deux ou trois cent florins par an, ayant excités quelques autres créanciers avec eux, firent établir deux curateurs à la succession vaccante de feu monseigneur le comte d'Egmont, et firent mettre en décret la terre et baronie de Wavrin, pendant que m^r^ de Thienne faisoit faire les evices de la terre d'Arquinghem ; il n'y avoit plus d'ordre, tout etoit au pillage, ces curateurs reconnoissoient également les bonnes et les mauvaises rentes, ils donnoient les mains à des restitutions en entier que des créanciers qui avoient ceddez leurs rentes et qui etoient remboursés, s'avisoient de prendre sous pretexte qu'ils avoient été leses dans les cessions, enfin on alloit proceder à la vente de ces deux terres qui sans contredit sont deux des plus beaux fleurons de la maison d'Egmont.

Ces choses étant venues par hasard a ma connoissance, j'en écrivis a Mr de Brabant, intendant de la

maison, demeurant en la ville de Mons; il me fit l'honneur de me répondre que les procédures violentes des créanciers luy paroissoient nulles comme faites sur un absent et en temps de guerre, puisque par tous les traités on les avoit cassées, et retablis les proprietaires dans leurs biens quoique vendus.

Je luy récrivis qu'il ny avoit point de confiscation et qu'il ne falloit point s'assurer sur ce qui arriveroit par un traité de paix ; qu'il falloit apporter un remede efficace pour empescher la vente ; et je le pryay de m'accorder une conference, d'autant plus que je scavois que monseigneur le duc de Bisacha seroit mecontent sy on n'avoit fait de son mieux pour essaier de conserver les biens : en effet j'avois l'honneur de connoitre ce seigneur de qui javois celuy d'etre avocat, et en cette qualité m'avoit fait la grace de conférer avec moy en cette ville d'Arras, lorsqu'il y passa en l'année 1706 pour aller à Paris.

Enfin les affaires allant de pire en pire, faute que personne s'en mesloit, Mr de Brabant me mandat de me rendre a Lille, et qu'il sy trouveroit. Je partis d'Arras le 20 de mars 1710, étant a Lille je mabouchay avec quelques créanciers, je pris langue des choses, Mr de Brabant s'y rendit, nous empeschames le jugement d'une opposition qui nous eut esté fatal, nous demandames des conférences, je fus haranguer le chapitre de S^{t} Pierre par deux ou trois fois et voyant

que nos conférences etoient infructueuses, par la malignité et l'obstination de ce chapitre et d'autres créanciers qui avoient intérêts qu'on vendit les biens, je pris la résolution de former une opposition à la curatelle fondé sur la nullité d'icelle ; en conséquence je demanday que toutes les saisies et décrets de terres fussent déclarés nuls. Mr de Brabant m'ayant approuvé, j'en formay l'ecrit avec tant de succès que non seulement j'empeschay le jugement qu'on alloit rendre pour le decret, mais que je fis douter les creanciers de la validité de leurs devoirs ; je mis ensuite la division entre eux, j'attaquay le plus chicaneur personnellement, je fis aussi une opposition contre le décret de Mr de Thienne, enfin les choses prirent un sy bon train qu'elles ont passé notre attente.

Dans la conversation Mr de Brabant me dit sur ce que je luy demandois pourquoy Mr de Bassecourt n'étoit point venu à Lille, qu'il luy en avoit écrit et qu'il luy avoit fait réponse qu'il etoit inutil d'y aller, puisqu'il feroit de l'eau toute claire ; je représentay au sieur de Brabant que pour conserver les biens de Lille et arretter la fureur des créanciers, il falloit faire deux choses, l'une publier le retour de madame avec des grosses remises d'Italie, l'autre faire des remises à Lille, soit de la Flandre, du Hainaut, ou de l'Artois ; car un chapitre est une très mauvaise bette quil falloit écraser. Les gens d'Eglise sont durs et

impitoyables, on doit les craindre de tout costé, aussy ce chapitre m'a donné plus de peine et d'inquiétude que tous les autres ensemble ; il avoit pour son agent le Sr Dechaulne, chanoine, qui se faisoit un mérite et je crois un point de conscience de tout pousser a bout ; Mr de Brabant me repondit qu'il ny avoit rien a tirer de la Flandre et du Hainaut, qu'il ny avoit point d'argent, et que s'il y en avoit, les créanciers le toucheroient en vertu de leurs saisis, mais que s'il y en avoit en Artois, il falloit en tirer quelque petit secours.

Cette réponse me toucha vivement ; car voicy comme je raisonnois ; feu monseigneur le comte est décedé à la fin de 7^{bre} 1707 ; la moitié de cette année revient à monseigneur le comte son nepveu ; nous sommes au mois de mars 1710, ainsy revient encore à monseigneur le comte le produit de ses biens és années 1708 et 1709, tous les biens qui peuvent monter a deux cent mille livres de revenus, quand ils n'iroient qu'à la moitié à cause des campemens et fouragemens de l'armée, subsides et contributions ; il devroit y avoir pour le moins en caisse deux cent cinquante mille livres, puisque monseigneur le duc ny madame la duchesse, ny les creanciers n'etoient pas payés ; voyant qu'il ny avoit rien à espérer de l'intendance de Mr de Brabant, il me chargea d'aller parler au Sr Malfroy de Bourbourg

pour l'engager à une remise afin de conserver la terre de Sotteghem et l'hôtel dEgmont à Bruxelles qui etoient en décret ; je fus aussy chargé de prendre un bordereau de ce qu'il pouvoit devoir aussy bien que ce que pouvoient devoir les receveurs Routart, Legrand, Carton et Daverdoing ; il me dit de voir Mr de Bassecourt en passant par Douay, de luy faire raport de ce qu'il s'étoit passé a Lille, luy dire qu'il avoit besoin de dix mille livres pour racheter la rente du creancier qui vouloit vendre Sotteghem, et le sonder s'il ny avaient pas quelques deniers pour employer à Lille, que s'il me disoit qu'il y en avoit, en ce cas j'eus ordre de luy communiquer mon voyage de Bourbourg, sinon de n'en point parler un mot ; je trouvay le Sr de Bassecourt a Douay, qui me dit qu'il alloit à Arras et qu'il me parleroit, je luy rendis une lettre de Mr de Brabant; j'entrois en conference avec luy à Arras, il me dit qu'il trouveroit bien les dix mille livres, mais qu'il etoit impossible d'en trouver davantage, je luy representay qu'avec six mille livres on appaiseroit les créanciers de Lille, qu'il etoit à croire qu'il y avoit de l'argent entre les mains des receveurs, qu'il falloit considérer tous les biens de la maison comme un seul corps en danger de périr quand il etoit malade dans une de ses partyes, si on la laissait sans remède ; il me fit entendre que Mr de Brabant n'avoit qu'á y remedier, qu'il

devoit avoir de l'argent, que du reste c'étoit peine perdu, qu'il n'etoit point possible d'empescher la vente des biens dans la chatelenie, qu'enfin tout etoit perdu dans ce pays, dans l'Artois comme ailleurs; le voyant dans de pareils sentimens, je fis de mon mieux pour le persuader que bien loin que les choses fussent désesperés, je me prometois sauver les biens de la chatelenie s'il trouvoit bon que j'allasse a Lille, il me dit d'y aller, ainsy finit cette conférence.

Quelques jours après je partys pour Bourbourg[1]; jy vis le Sr Malfroid dans un état déplorable ; il etoit en procès contre sa femme qu'il accusoit de luy avoir volé plus de soixante mille livres ; il m'avoua qu'il n'etoit pas en état de payer ; j'examinay la recette depuis son dernier compte, je le trouvay débiteur de sommes considerables, et signa le bordereau. Les receveurs Carton et Legrand firent la même chose pour leurs recettes ; le Sr Routart me donna deux états sans les signer. Je ne vis rien de la recette du Sr Daverdoing, parce qu'étant à S^{t} Pol, il me dit qu'il n'avoit point ses papiers.

Dès que je fus informé de l'état de cette province, j'envoyay les doubles à Mr de Brabant qui fut surpris autant que moy, d'une administration sy peu réglée soit par négligence ou malversation ; et bien qu'il y eut de grosses mesures à prendre, Mr de Brabant

[1] 17 avril 1710.

trouva bon d'attendre l'arrivée de madame la duchesse au pays, ce qu'elle promettoit depuis longtemps.

Je fis deux réflections que je trouvay ensuite trés véritables ; la première que Mr de Bassecourt étant envieux de Mr de Brabant, il souffroit avec deplaisir qu'il eut plus d'autorité que luy, c'est pourquoy il n'eut point esté fasché de voir perdre la maison, préférant son resentiment, au bien de cette maison a laquelle il doit sa fortune, d'où je concluois qu'il étoit contre l'intérêt de cette maison d'avoir deux intendans, et même impossible de la remettre, parce que la jalousie de deux personnes avec égale autorité, défaisoit souvent ce que l'autre pouvoit faire de bon et de meilleure ; la seconde reflection fut qu'on affecteroit d'embrouiller tellement la maison que les anciens officiers se rendroient nécessaires aux depens du maitre. J'entrevis aussy fort bien qu'ils appréhendoient qu'on recherchât leur conduite, d'où je conclus que le Sr de Bassecourt et presque tous les receveurs etoient debiteurs, et qu'il y avoit du péril dans les deniers, faute de par luy avoir pris les sûretés nécessaires ; en effet on verra par la suite que je ne me suis point trompé ; tous ces receveurs se sont bandés contre moy, et Mr de Bassecourt, enragé de ce que j'avois ainsy connu l'état de son intendance, sans luy en parler, devint mon ennemi irréconciliable, soit qu'il le fut naturellement, ou qu'il crut que n'étant

point sa créature, je découvrirois à monseigneur le duc ou a madame la duchesse ce quil jugeoit à propos de cacher.

Cependant je tenois toujours en halène les créanciers de Lille, et comme Mr de Thienne alloit faire juger l'opposition formée contre luy, je fus obligé d'aller à Lille[1] dans le mois de Juillet ; je fus trouver ce seigneur dans son château au village de Loz ; aprez bien des peines, des mouvement et des pourparler, je convins d'une trève avec luy pour deux mois ; après lesquels comme il poursuivoit, je retournay à Lille[2] ou Mr de Brabant mayant envoyé un mémoire avec des pieces, je commencay a voir sy clair dans cette affaire que de défendeur je devins demandeur ; en sorte que Mr de Thienne est fort embarassé de sortir d'affaire ; j'espere le rendre debiteur à la maison.

Le chapitre de S[t] Pierre devenoit toujours plus insupportable, il fallut traiter avec luy ; il avoit recu près de 2000 florins en vertu de saisie. Je luy proposay de les rembourser en nous tenant compte de ces deux mille florins et en réduisant a dix ou 13 années les arrérages de leurs rentes qu'ils faisoient monter a soixante annés ; Mr de Mariaval fut de même sentiment ; nous traitâmes donc avec eux sur

[1] 5 juillet 1710.
[2] 1[er] octobre 1710.

ce pied là ; mais il nous coûta du temps, des peines et même des paroles aigres avant consommer cette affaire ; nous crûmes que le chapitre étant osté du nombre des créanciers, les autres se diviseroient et que comme ils étoient les boutefeux, d'ailleurs gens à ne rien faire que pour leur plus grand profit, les autres creanciers feroient la même modération qu'eux lorsqu'on les rembourseroit.

Dans ce temps j'eus toutes les peines imaginables a contenir les plus mauvais créanciers, à empescher les fermiers et débiteurs de consigner leurs deniers en justice, empescher les curateurs de reconnoitre des rentes, a prendre connoissance des deniers consignés et qu'ils ne fussent point distribués sans etre ouïs ; enfin je gagnay deux ou trois procès contre les plus mutins, je me rendis redoutable et j'eus le bonheur d'empescher la vente d'aucunes terres, d'empescher même la dissipation des deniers, ny que les creanciers s'en saisisse ; quand j'y pense, je ne puis concevoir comment j'ay pu venir à bout de ce qui paroissoit impossible, mais enfin Dieu l'a permis et que madame la duchesse arriva au pays ; mais étant arrivé a Avesne, en Haynaut, elle y tomba malade de fatigue aussy bien que Mad^elle^ de Bisacha ; quand elle fut en etat de souffrir la litiere, elle se fit transporter à Mons, ou j'eus l'honneur de l'aller saluer[1]. Elle eut la

[1] 26 décembre 1710.

bonté de me recevoir fort gracieusement, je pris la liberté de l'entretenir et de luy rendre compte de l'état des affaires de Lille; je luy remis les bordereaux signés par les Srs Malfroid, Carton et Legrand avec les etats non signés du sieur Routart ; je luy representay quil y alloit de son interets de veiller sur Malfroid et qu'il y avoit péril de perdre après luy des sommes considérables ; je la priay de m'accorder l'honneur de sa protection contre Mr de Bassecourt qui m'en vouloit et trouvoit mauvais que j'eus entrepris a son insceu dans son departement, bien que je n'avois scervy que d'instrument à Mr de Brabant de qui j'avois executé les ordres ; madame me permit de saluer monseigneur le comte qui etoit au lit malade, et j'eus l'honneur de faire la revérence a mad^elle^ de Bisacha ; madame me fit la grâce de manger avec elle, et ayant pris congé d'elle, je m'en retournay à Arras [1], fort satisfait de ma conduite et du bon accueil que j'avois eü, Mr de Brabant y contribua beaucoup, puisqu'il dit de bonne foy à madame, ce que j'avois fait pour son service.

PORTRAIT DE SON EXCELLENCE

Madame est une princesse d'une taille riche et majestueuse au dessus de la médiocre, beaux yeux bleus, belle bouche, belle dents, la voix agréable, la

[1] 31 décembre 1710.

peau fine et blanche, les cheveux chatains ; l'esprit défiant, craintif et irrésolu, mais sublime et pénétrant, d'ailleurs bienfaisant et généreux ; d'une conduite réglé, d'une piété exemplaire et d'une tendresse sans égal pour monseigneur le duc son mary, et ses chers enfans ; elle est douce et affable et s'attire les coeurs d'un chacun.

Mademoiselle de Bisacha sa fille, agée de 15 ans, a toutes les graces et tous les agrémens d'une beauté parfaite. Sa taille est haute, magnifique et bien proportionnée, elle est d'une blancheur à éblouir, c'est un des beaux visages qui se void ; les cheveux longs et châtains, beau front, beaux sourcils, beaux yeux bleus et mourans, une bouche petite et rouge comme une rose, les joues vermeils, la gorge belle et remplye, dun esprit agréable et bienfaisant, d'une douceur qui charme. Elle danse avec une majesté sans pareille; elle possède la musique et parle naturellement les langues francoise et italienne.

Cette princesse qui sans flaterie est la plus délicieuse et la plus surprenante personne du monde, a épousé au mois d'avril 1711 monseigneur le duc d'Aremberg duc d'Asschot, prince de Rebecq et de Porceau, etc[a], chevalier de la Toison dor etc[a], agé de 18 ans, beau, bien fait, agréable, et qui possède toutes les qualités d'une personne accomplye ; étant logé a l'hotel de madame la duchesse de Bisacha, j'y vis

venir ce prince ; à peine fut il sorty que je pris la liberté de dire que je le souhaitois de tout mon coeur a mad^elle^ de Bisacha et que je donnerois volontiers cent louis d'or que le mariage se fit ; madame et mademoiselle sousrirent de ma pensée, on m'ordonna de revenir à Arras, pendant mon absence le mariage se fit, ce qui me donna autant de surprise que j'en resentis de plaisir. J'ay eu l'honneur de féliciter leurs altesses par lettres et enfin de bouche lorsque je retournay a Bruxelles ; mon premier souhait est arrivé, plût a Dieu que mon second arrive, c'est qu'un sy belle hymen soit heureux, fortunée, abondant en enfans, qui soient l'honneur de la patrie, la gloire des père et mère et les protecteurs des veuves, des orphelins et des opprimés, car la Providence qui a creé tous les hommes egaux, n'a point fait les princes et les grands de la terre, dans la subordination qu'elle a etablye, pour eux mêmes et leurs plaisirs ; mais elle les a placé dans ce haut rang pour maintenir l'ordre, rendre la justice, et montrer par leur exemple que qui veut vivre heureux en ce monde et en l'autre doit aimer Dieu sur toutes choses et son prochain comme soy même.

Monseigneur le comte, agé de 8 ans, est très beau et très bien fait, d'une complexion délicate qui pourra durcir avec l'âge ; son naturel est très vive et promet de grandes choses ; il scait parler, lire et ecrire en

francois, en italien et en flamen ; c'est un bijou tres pretieux, sy le bon Dieu le préserve ; il rétablira le lustre et la grandeur de sa maison, tant par sa sagesse, sa prudence, que par sa bonne conduite.

Monseigneur le duc de Bisacha, de l'illustre et ancienne maison de Pignatelli au royaume de Naples, est d'une taille grande et majestueuse, beau et bien fait, grand capitaine et d'une fidélité sincere pour son prince le roy Philippe 5, pour lequel il souffre une dure captivité depuis quatre ans ; il a passé par tous les employs militaires jusquau généralat ; il est d'un esprit défiant, mais sage, prudent, et porté a faire du bien a ceux qui le servent en honneur et en conscience, voila a peu près tel que je me le suis figuré, lorsque j'eus l'honneur de le saluer à Arras ; il falloit un seigneur comme luy pour empescher la ruine et la décadence de la très illustre maison d'Egmont.

Puisque je suis sur les portraits, je me crois obligé de donner une idée de son altese madame la comtesse d'Egmont, née princesse d'Aremberg, veuve du comte Ernest, frère de S. E. madame la duchesse de Bisacha. Cette princesse a passé dans la fleur de son âge pour la plus belle créature de l'Europe, elle est d'une étendu d'esprit, qui auroit maintenue et conservé la paix dans les Pays bas, sy le roy d'Espagne luy avoit laissé continuer le gouvernement de ces pays après la mort de mons^{r} le marquis de Grana

son premier mary, qui la laissa à l'age de 18 ans veuve et pucelle ; elle n'a point eu d'enfant du comte Ernest ; on dit de Marguerite de Bourgogne quelle fut demoiselle trois fois marié, et morte pucelle ; on ne dit pas la même chose de madame la comtesse, de son mariage avec le comte Ernest ; on void un beau et vertueux roman intitulé la marquise de Grana, c'est madame la comtesse, qui peut encore passer pour la femme la plus belle, la plus agréable, la plus polie, et qui a le plus d'esprit de l'Europe; je puis dire ayant eu l'honneur de la voir et de la saluer, que j'ay veu une femme forte qui s'attire la vénération et le respect de toutes les puissances qui la connaissent ; Mr de Brabant m'a dit que le Roy de Prusse luy ayant rendu visite, étant assis sur deux fauteuils, madame avoit son petit chien qui la caressoit ; le roy pour tout parler, dit a madame la comtesse qu'il regardoit amoureusement, madame, je voudrois bien ettre votre petit chien ; discours fort pla pour un prince, et qui donna plus d'une fois matière a rire ; on peut dire de luy qu'il a plus de bonheur que de science.

Reprenant le fil des affaires, j'avois mandé a Mr de Brabant qu'il etoit absolument nécessaire d'obtenir de LL. hh. pp. des lettres d'attermination afin de jouir des revenus des biens scitués dans la chatelenie de Lille et empescher la vente d'iceux par décret, moyennant payer aux legitimes créanciers pendant la guerre un

canon et deux dans la paix ; j'indiquay des exemples pour servir de pretexte ou de loy ; Mr de Brabant dressa la requette qu'il envoya au sieur Moretty, secrétaire de Mr de Vandenberge a la Haye pour la présenter à LL. hh. pp. les seigneurs Etats Généraux, et la solliciter, sous promesse de récompense dont il luy envoya la promesse par écrit ; mais comme on n'en avoit point de nouvelles et que les creanciers de Lille faisoient toujours les mauvais, je retournay a Lille[1] ou quelque temps après je reçus la résolution de LL. hh. pp. sur la requette de madame la duchesse, par laquelle résolution ils demandoient avant tout l'avis des juges de la gouvernance de Lille.

Ces officiers voulurent entendre les partyes, en sorte qu'il fallu verbaliser et former des écritures et des memoires persuasives ; j'eus le bonheur de le faire avec tant de succez que l'avis de ces officiers fut favorable en ce qu'ils estimèrent d'accorder l'atterminations pendant trois ans en payant double canon, et bien qu'ils ne vouloient point entendre parler de l'Edit de 1587 à prétexte qu'il n'étoit point en usage, je les forcay pour ainsy dire d'en faire mention par leur avis et même d'y fonder leur résolution, ce quy a eu des suites avantageuses et peut encore en procurer, tant il est important aux grandes maisons d'employer des gens experimentés et qui scavent profiter

[1] 11 janvier 1711.

de l'occasion par eux mêmes, car sy je n'avois fait que l'office de solliciteur, en laissant la conduite aux avocats de Lille, on auroit peut être échoué et les choses n'auroient pas pris le bon train qu'elles ont prises depuis ; ce qui me fait reflaichir sur la cause pour laquelle la maison d'Egmont est sy embrouillé ; les guerres, les confiscations, les dépenses excessifs des princes de cette maison semblent en ettre la cause fondamentale, mais quand on pénètre plus avant, on trouve que ces choses y ont contribuéz, mais qu'elles n'en sont pas la cause, qui provient de ce qu'elle a eu plusieurs intendans, et ceux-cy chacun leurs créatures qui songeoient plus à leurs interêts qu'à ceux de leurs maitres. 2° de la division et de la jalousie inévitables dans des personnes d'égales autorités. 3° de la mauvaise administration de laquelle naissoit deux maux, l'un qu'on remplissoit l'esprit des princes de leurs naissances et grands biens, qui par cette raison n'entroient pas en connaissance de leur maison, qu'on affectoit même de leur cacher, soit pour se rendre perpétuellement nécessaire, ou pour mieux pêcher dans l'eau trouble ; l'autre que l'un ou l'autre des intendans n'ayant aucune teinture des affaires, etoit obligé d'employer differentes personnes, qu'il falloit payer et qui souvent n'étant instruits qu'à demy, ou bien n'approfondissant point assez une matière qu'ils regardoient comme passagère, negligeoient ou in-

struisoient mal les affaires à la ruine et décadence de la maison ; en effet on a veu dans la maison jusqu'à quatre intendans avec des appointemens, ce qui enlevoit par an plus de douze mille livres ; ces intendans se détruisoient les uns les autres, et souvent l'un défaisoit ce que l'autre avoit fait ; ils ne se communiquoient pas et chacun deux avoit ses avocats et ses procureurs. Le sieur de Bassecourt, par exemple, n'entend rien dans les affaires, cependant il avoit trois ou quatre avocats dans la ville d'Arras et autant de procureurs ; outre cela il louoit et affermoit les biens, vendoit les bois et les prairies ; tous les fermiers s'adressoient à luy, on tiroit un bon pot de vin moyennant le payer comptant, on louoit le marché un tiers moins de la valeur, naissoit-t-il une affaire, on envoyoit l'exploit d'assignation au procureur, qui de concert avec l'avocat faisoit ou disoit ce quil trouvoit a propos, ainsy outre les gages et appointemens des officiers en Artois qui montoient au moins au 12^{e} des revenus, les biens ne rapportoient que le tiers de leur valeur, sur quoy on prenoit de beau et de clair ces gages et ses appointemens ; on y prenoit encore les frais des procédures et les honoraires des avocats, des juges et des procureurs ; à peine restoit-il le quart pour le prince ; d'où il etoit impossible de payer les créanciers, qu'on auroit payé, du moins contenté, sy on leur avoit payé la moitié des frais

qu'on exposoit pour se défendre de leurs poursuites. J'ay veu de mon temps un exemple qui m'a beaucoup touché. Les moulins de Gravelines appartiennent à la maison ; dans la grande cherté et disette des bleds, en 1709, comme les muniers prenoient le seixieme en nature, le magistrat de Gravelines fit un reglement de police ordonnant aux muniers de se contenter de seize sols ; les muniers ayant fait refus de s'y conformer, et meprisant cette ord^ce^, on informa et décréta contre eux, de quoy ayant été donné avis au S^r^ de Bassecourt, il fit interjetter appel au conseil d'Artois et chargea un procureur d'Arras de l'affaire et fit prendre le fait et cause des muniers par monseigneur le duc de Bisacha ; on civilisa la cause et on fit de grandes écritures et de gros frais ; les choses en cet état, le magistrat de Gravelines se souvint qu'il avoit autrefois obtenue une sentence contre M^r^ de Bassecourt tuteur onéraire de feu monseigneur le comte d'Egmont au sujet de la même difficulté ; il signiffia cette sentence dont M^r^ de Bassecourt avoit appelé au parlement de Paris, où l'on avoit servy de griefs ; ce parlement fit défense de plaider au conseil d'Artois, et on fut obligé de plaider a Paris, où l'on a fait des frais inouis ; on a sollicité madame la duchesse de donner sa procuration pour ratifier les procédures, j'ay fait ce que j'ay peu pour les arretter dans l'espérance d'un accommodement ; cette affaire coûte a la maison plus

de deux mille livres, et ces deux mille livres dans la conjoncture ou l'on est, fait préjudice de plus de 20000 ; il est clair que cela provient de ce que Mr de Bassecourt ne s'est point souvenu du procès qu'il y avoit eu sur ce sujet, et de ce qu'il n'entend point les interets de son maitre ; car il falloit laisser ces muniers dans l'embaras, c'étoient des fripons qui vouloient profiter de la misère publique. La maison n'étoit point interessé, non plus que les fermiers, car ceux cy en recevant 16 sols de la rasiere, recevoient beaucoup plus qu'ils avoient espéré de tirer. Lorsquils ont louez ces moulins, à l'égard de la maison, le règlement du magistrat ne touchoit point au seixième, au contraire, il portoit que les muniers receveroient leur 16^{e} en argent, et non en nature, a cause du cas extraordinaire arrivé en 1709, et pour le temps de la calamité seulement, ce qui etoit tellement fondé en droit, en justice et en équité que le Sr de Bassecourt étoit obligé en conscience de faire ou procurer luy même un pareil règlement ; il en est ainsy de toutes les autres affaires.

Pour reprendre le fil de mon discours, son Excellence madame la duchesse m'appella à Bruxelles[1] où je restay pendant quinze jours ; Mr de Brabant y étoit et m'instruisit des principales affaires de la maison ; comme la moratoire ne finissoit pas a la Haye, Mr de

[1] 2 mars 1711.

Brabant et moy formâmes des memoires qu'on envoya à des agens sur les lieux ; on résolut même de m'y envoyer, mais n'ayant peu avoir de passeports, j'eus ordre de retourner à Arras ; je dis a Mr de Brabant : " Puisque je suis sur les lieux, il seroit fascheux qu'on me fit revenir." Il me dit que je rêvais. Je pris congé de son Excellence, de monseigneur le comte et de mad^elle^ de Bisacha dont le mariage avec Mr le duc d'Aremberg etoit sy proche, qu'étant arrivé à Arras[1], ce fut la premiere nouvelle que j'y appris ; ce mariage fut tenu secret a ce que j'ay pu prevoir pour deux raisons. La première, que je crois la principale, afin que madame la duchesse d'Aremberg la mère n'y mit point d'opposition, comme il étoit a craindre parce qu'elle etoit en procès avec Mons^r^ son fils dont elle avoit la garde avec droit de jouir de tous ses revenus jusqu'à ce qu'il fût marié ; en effet on fût luy demander son consentement quelques heures avant publier les bans, elle n'y étoit pas ; on publia les bans le jour de la pasque fleury et le lendemain ou le jour même le mariage fut fait et consommé ; on le dit a madame la duchesse d'Aremberg, qui n'en voulu rien croire, et qui fut bien surprise, de ce que le procès finissoit par ce mariage, mais on l'a recommencé ou continué sous d'autres veues et moyens, au grand dommage de cette maison ; l'autre raison est que Mons^r^ le

[1] 31 mars 1711.

duc d'Aremberg etoit maréchal de camp des armées de Charles 3, par conséquent dans son partye, au lieu que monseigneur le duc de Bisacha etoit Lieutenant général des armées de Philippe 5, par consequent Mad[elle] de Bisacha étoit fille de l'Ennemy ; joint qu'en qualité de chevalier de la Toison dor, Monseig[r] le duc d'Aremberg étoit en quelque obligation, du moins de son devoir de demander la permission a Charles 3. J'ay appris que Mr le comte de Sinsindorf ministre plenipotentiaire de Charles 3 à la Haye seroit beaucoup pour adoucir la chose ; on la fit passer pour un excez de passion d'un jeune prince envers une jeune et belle princesse ; quoiqu'il en soit il est certain que madame la duchesse de Bisacha a fait un mariage d'importance a Mad[elle] sa fille, il faut avoir autant d'esprit et de prudence qu'elle en a pour l'avoir ménagé comme elle a fait ; il est vrai que madame la comtesse tante de monseigneur le duc d'Aremberg en a esté la premiere autheur, et que c'est a ses soins et a son bon cœur que mad[elle] de Bisacha en a l'obligation, mais c'est toujours un grand bonheur que la chose ait reussit au contentement des partyes ; d'ailleurs, tout bien considéré, monseigneur le duc d'Aremberg ne pouvoit point faire un meilleur mariage ; on lui proposoit une fille de la maison de Hesse Cassel, mais qui ne valoit pas mad[elle] de Bisacha, premièrement pour la beauté qui est rare, pour son esprit

doux, prévenant, pacifique et obligeant, pour son bien, puisqu'elle at eu une dot considérable, et pour les prétentions qui sont grandes, puisque monseigneur le comte d'Egmont, venant à mourir (qu'à Dieu ne plaise) elle devient héritiere de la maison d'Egmont et de celle de Bisacha, par où en cas d'enfans, la maison d'Aremberg deviendra une des plus considerables et des plus puissantes de l'Europe.

En retournant à Arras j'eus ordre de voir Mr Petters intendant de l'armée de LL. hh. pp. Il était a Tournay[1], me fit bonne accueil, j'eus conference avec luy plus d'une heure, après plusieurs honettetés. Il me chargea de deux lettres pour Arras, l'une pour Mad^e^ de Gomicourt que je rendis en mains propres ; c'étoit une lettre galante, car Mr Petters est fort polye. L'autre fut mise à la poste, c'étoit une lettre de civilité. Je luy dis que de ces sortes de lettre, je me faisois plaisir d'en être porteur. Je fis grande connoissance avec luy, il me fit des offres de services. J'eus aussy ordre de saluer milord et miladi Albermarle, mais comme on me faisoit trop attendre et que le carosse alloit partir, je pris le partye de men aller, bien qu'un homme de chambre m'avoit dit de leur part d'attendre un petit moment.

Il n'y avoit que huit jours que j'étois de retour à Arras, que Mr de Brabant m'écrivit d'ordre précis de

[1] 27 mars 1711.

madame de me rendre a Bruxelles le plus promptement que je pourois, pour aller a la Haye, où la moratoire prenoit un mauvais train. J'eus ordre de passer par Lille et d'y prendre certaines pièces qui pouvoient m'être necessaires ; je me resouvint de la pensée que j'avois eu qu'on pouroit bien me faire retourner a Bruxelles où j'ay fait deux voyages pour un, non sans peine et sans coût ; je partis donc d'Arras pour Lille [1], le S[r] de Mariaval avoit eu ordre depuis quelques jours de me tenir prêtes les dites pièces, mais à mon arrivé, il n'y avoit encore rien de préparé. Je me mis a travailler pendant un jour de grand matin jusqu'au soir, je donnois le model de toutes choses, je choisis moy même les pieces, je les fis collationner et authentiquer, Enfin je fis dans un jour ce que le sieur de Mariaval et peut être tous autres n'auroient fait qu'en huit jours et même très imparfaitement ; d'où vient souvent que lorsqu'on dépend d'autry les affaires prennent un mauvais train, parce qu'elles manquent de conduite. Dès que je fus garny de ces pièces je party pour Bruxelles [2] ou aprez avoir pris les instructions de madame la duchesse je me rendis à la Haye [3].

Le S[r] Moretty qu'on avoit chargé de cette affaire avec la promesse de récompense dont j'ay cy devant

[1] 16 avril 1711.
[2] 18 avril 1711.
[3] 29 avril 1711.

parlé, étoit a Bruxelles avec Mr de Vandenberg, député des Etats generaux à la Régence des Pays bas ; il me donna une lettre pour un nommé Van Alphen quil avoit chargé de la même affaire dans son absence ; je fus le voir pour m'instruire de la scituation où elle étoit ; ce Van Alphen me dit qu'il n'en scavoit rien : " Comment, luy dis-je, n'avez vous point lu nos mémoires et n'avez vous point donné vos soins auprez des avocats de LL. hh. pp. auxquels elles demandent leur avis ? " — " Non, me répondit-il, je ne scay rien d'autre chose de cette affaire, sy ce nest que Mr Moretty m'a donné un sacq pour porter chez l'un des dits avocats. " Du depuis j'appris que le S^r^ Moretty n'avoit fait autre chose que de recevoir nos mémoires et d'aller solliciter les avocats de la part de Mr deVandenberg. Cependant, madame la duchesse par un effet de sa générosité luy a fait le présent promis par Mr de Brabant, bien qu'il n'ait rendu aucun service et Van Alphen at eu l'impertinence de demander 99 florins d'Hollande pour avoir porté le sacq aux avocats ; ah ! grandes maisons, comment vous laissez vous ainsy piller, souvent pour chercher différens canaux inutils et presque toujours pour avoir à honte de faire les affaires par elle même ou pour manquer de confiance dans les personnes éclairez, qui ont à coeur les interêts de la maison.

Je pris le party de laisser ce Van Alphen et de voir moy meme les avocats. L'ancien avoit recu les pièces,

il en avoit même communiqué avec ses confreres, il me dit ce que ceux ci me dirent ensuite : " Nous avons differé de rendre notre avis jusqu'à votre arrivé, vous demandez une chose que LL. hh. puissances ne peuvent accorder ; vos créanciers s'y opposent, il y a plus de 50 ans qu'on ne les paye, ce seroit une injustice de leur barrer la voye de la justice. " Bien que surpris d'un pareil abord, je répondis avec une constance merveilleuse : " Quand vous m'aurez fait la grace de m'entendre, vous conviendrez que madame la duchesse de Bisacha ne demande rien que de justes et de raisonnables ; condamnez la si elle a tort, mais avant porter votre avis, écoutez la et pesez, je vous prie, les raisons de part et d'autre ; les juges de la gouvernance de Lille ont donnez un avis favorable, ce sont les juges des lieux, presque tous amis ou parens des creanciers, par consequent intéressés et quy n'ont pas laissez d'être favorables, parceque leurs consciences les y obligeoient ; je dis plus, ils n'ont pas fait ce qu'ils ont deub, car ils n'ont esté d'avis d'accorder l'attermination que pour 3 ans et à charge de payer deux canons. Je m'en plain et je demande l'attermination pendant la présente guerre et aprez la paix a charge de payer un seul canon pendant la guerre et deux canons trois ans aprez la paix ; obligez moy de me donner une conférence avec l'avocat des créanciers; vous verrez que j'ay raison." Ces avocats furent sur-

pris de ma franchise, j'entray en matiere avec eux, et comme je fus assez heureux de fondre toutes leurs objections et de leur prouver par le droit et les placarts, qu'il y aurait autant d'injustice que de dureté à refuser un avis favorable, ils m'accorderent la conférence.

Ce fut le 28 avril 1711. Son excellence Mr le baron d'Obdam chef de l'illustre maison de Wassenaer, voulut bien s'y trouver pour rendre service a madame la duchesse, il eut même la bonté de me produire a Mr Fagel, greffier de LL. hh. pp.; ce seigneur est chef de la noblesse de Hollande et le premier des Etats de cette province, Mr son fils est député perpétuel au conseil d'état ; j'ay souvent eu l'honneur de leurs conversations, Mr le baron d'Obdam me communiquat un gros procès de succession, pour lequel je lui ay formée un avis raisonnée quil trouva bon, et fut approuvé par les avocats de la cour de Spire, de Vienne et d'Hollande. Le père et le fils me firent mils offres de services très obligeantes : le pere m'instruisit a fond du gouvernement d'Hollande ce quy m'a servy beaucoup tant pour abreger que pour réussir dans mes commissions.

Des quatre avocats de LL. hh. pp. deux scavoient parfaitement la langue francoise, mais les deux autres ne la scavoient qu'imparfaitement ; ce qui m'obligeoit de conférer en latin quand je voiois que je

n'avois pas le don de me faire entendre en francois. L'avocat des créanciers bien quil seut le francois, ne voulut jamais parler qu'hollandois, et comme je n'entendois pas son langage, Mr le baron d'Obdam avoit la bonté de me dire en francois ce qu'il disoit ; son but étoit d'instruire une procédure reglée qui auroit trainé longtemps et engagé les partyes dans des gros frais, mais l'ayant confondu plusieurs fois par des raisons de droit, de fait, par la politique, raisons d'Etat et tout ce qui me venoit dans l'esprit, les avocats revinrent de leurs preventions ; et comme ils butoient a faire un procès dans les formes, je les fis encore revenir de cette erreur et aprez les avoir fait changer de sentiment sur une ord^ce verbale qu'ils avoient prononcez, je vins à bout de mon dessein qui étoit d'obliger l'avocat des créanciers de former ses raisons par un simple mémoire de même que je formerois les miennes par un autre mémoire, lesquels mémoires nous s'entrecommuniquerions sil étoit necessaire sans que cela put retarder l'avis. Je sortis content et satisfait de cette conférence ; Mr le baron d'Obdam eut la bonté de me dire qu'il espéroit bien, que madame la duchesse avoit bien fait de m'envoyer, que sans cela, elle n'auroit certainement rien obtenu.

Cependant je ne négligeois rien ny nuit, ny jour; pendant le jour je sollicitois, ou rendois visite aux avocats, la nuit je formois mes mémoires, j'en dressay

certains en latin que les avocats m'ont retenu et m'ont demandéz sy j'étois docteur en droit, je leur dis que j'avois l'honneur d'être avocat au conseil provincial d'Artois ; je me trouvois dans les audiences, et m'acquis en peu de temps la bienveillance de ces messieurs, ce quy n'étoit point une petite affaire dans un pays où les gens ont peine et font difficulté de se communiquer avec les Etrangers.

Je prévis qu'il étoit important de prévenir les Seigneurs de la régence. Mons^r^ le duc d'Aremberg me mena chez Mr Van Welderen, député de la province de Gueldre, qui me donna une longue conférence, me promit sa protection, mais il me tourna le dos a l'arrivée de Mr le prince de Hornes qui vint solliciter contre madame la duchesse.

Comme l'avocat des créanciers se faisoit tirer l'oreille, messieurs les avocats de LL. hh. pp. s'étant assembléz avoient rendus leur avis, mais Mr le prince de Hornes étant arrivé, et les créanciers de Lille ayant envoyé un avocat de leur part, il fallut recommencer a les instruire de nouveau à cause des nouvelles difficultez qu'ils ont motivéz tant conjointement que séparement; ils firent des écritures de plus de soixante rolles, et Mr le prince de Hornes voyoit souvent les avocats, et prévenoit LL. hh. pp. Pour moy je n'avois que ma bonne fortune et mon espérance ; Mr le baron d'Obdam me fit entendre que c'étoit un opera

d'avoir affaire aux Etats généraux, que comme ils changeoient souvent, il les connoissoit peu; c'étoit une defaite honette, cependant comme il parloit à Mr Fagel et que j'allois pour parler au dit S^r Fagel, il me présenta agréablement ce qui me procura un libre accez auprez de ce seigneur, qui est une bonne teste, et qui pour sa pénétration et son jugement a beaucoup de poid et de credit dans lEtat.

Je fus voir Mons^r le conseiller pentionaire Heinsius qui m'écouta pendant quelque temps ; et pris occasion de le sonder sur d'autres choses. Cest un magistrat grand, bien fait, parle bien et peut passer sans contredit pour un des grands ministres que la nature puisse produire ; c'est un homme de fortune, fils d'un boulanger de Delfs, mais d'une richesse immense ; fort appliqué à l'intérêt de l'Etat, on le void toujours en habit et manteau noir, en colet et en perruque quarré; il ne scauroit manger hors de chez luy, ny donner à manger à d'autres que ses proches, ce qui luy évite bien des frais et de la dépense. Sa maison est propre et sa cuisine fort frugale.

Je vis aussy mr de Clenesxerq avec qui je fis grande connoissance, et me régala frugalement ; c'est le député de la province de Zélande et préside toujours dans le tour de cette province ; il a esté employé dans plusieurs ambassades, en France, en Allemagne, en Espagne et en Italie. Je passois une aprèsmidy

entière en controverse avec luy ; il me dit qu'étant à Rome, l'ambassadeur de Venise le mena saluer le pape, et que le S^t^ Père sans scavoir qui il etoit luy donna quarante mil ans d'indulgences avec sa bénédiction. Il me demanda sy je voulois les avoir, je luy répondis que j'en etois content sil avoit la bonté de me mettre le bref entre les mains, et de le faire ratifier, parce qu'il etoit surannée ; et comme je le sondois sur quelque affaire secrète, en laquelle j'avois espoir de réussir sy madame la duchesse ne m'avoit ordonné de la laisser pour un autre temps, j'appris de luy deux choses considérables : l'une que son altese électorale de Bavière avoit introduit les francois dans les villes des Pays bas après avoir pris leur avis et de leur consentement, à condition que leurs troupes leur seroit rendu, dont son altese tira la parole du Roy (ainsi le prince avoit agy avec prudence et la Hollande l'estime en secret) l'autre qu'il y a péril pour eux et qu'il est dommageable aux Pays bas de faire la paix avec la France à moins qu'elle n'evacue toutes les places qu'elle occupe dans les 17 provinces, pour y mettre un prince a peu près avec la même puissance qu'avoient les archiducs, car sans cela, dit-il, les Pays-bas seront toujours malheureux et le théatre de la guerre. D'où je conclut que la paix n'etoit pas prochaine ; ils aiment le Roy, mais ils tiennent la maxime des Vénitiens qui est d'être amy des francois et non

pas leur voisin ; le Roy de france est puissant, continua-t-il, nous sommes tant de monde, nous n'en pouvons venir à bout ; Dieu a bény nos armes, sy nous n'en profitons pas, ou que quelques uns se désunisse, c'est en vain que nous avons répandu tant de sang, et fait des dépenses prodigieuses.

Enfin Mr le prince de Hornes et l'avocat des créanciers ayant encore fait former des mémoires, un des avocats de LL. hh. pp. qui les examinoit, eut la bonté de me les confier pour une après-midy ; ils étoient écrit en hollandois, je m'en fus trouver le S^r^ Schyxen, secrétaire de Mr le baron d'Obdam, et comme il avoit peine à entendre les mémoires, je devinois mot pour mot ce qu'ils contenoient ; et à chaque page que je lisois, je luy demandois : " n'es-ce point cela ? " — Il me repondoit qu'ouy ; apres avoir passé trois heures à les lire, j'y répondis pendant deux autres heures, et remis le tout à l'avocat qui fut surpris de ma diligence, encore plus de mes reponses. Je luy repliquois que quand on avoit la Justice pour soy, on répondoit aisément parce qu'il ne s'agissoit que de dire la vérité, au lieu que quand on agit par un esprit de traverse comme faisoient Mr le prince de Hornes et les créanciers, il falloit du temps pour étudier des détours et des surprises ; ce qui fit une très bonne impression dans l'esprit de cet avocat ; en effet je m'en apperçu le lendemain, car le voyant embarassé, je luy deman-

day la cause, il me dit qu'il avoit un scrupul pour former l'avis, je l'ay appaisé et luy ay donné moy meme le model de l'avis, en sorte que malgré les sollicitations de Mr le prince de Hornes et des créanciers, je vins à bout de ma commission. Je convertis les avocats, je leur montray des livres dans leur bibliotèque sur lesquels ils pouvoient fonder leur sentiment ; après trois semaines de poursuites vigoureuses et sans relâche, ils rendirent enfin leur avis par lequel ils ont estimés que LL. hh. puissances pouvoient accorder à madame la duchesse et a monseigneur le comte son fils les lettres d'attermination jusqu'à trois ans après la paix en payant un canon pendant la guerre et deux canons pendant la paix, moyennant quoy surceance a toutes saisies et arrets faits sur leurs biens dans la chatelenie de Lille.

Je remarque que ces avocats m'avoient voulu engager plusieurs fois de prendre des avocats de la Haye pour instruire mon affaire, je disois toujours qu'ouy, je les priois même de m'en indiquer, j'écrivois en leurs présences leurs noms sur mes tablettes, mais je n'en faisois rien parce que je prevoiois bien que cela m'eut engagé dans des dépenses et dans des longueurs que j'avois interêt d'éviter.

L'avis étant rendu, je payay les avocats. L'un d'eux fut chargé de le porter au président de l'assemblée de LL. hh. puissances, ce qu'il fit le vendredy 22 de

May 1711, et comme Mr de Clenesxerque était luy même le président il me promit d'en faire faire la lecture à l'assemblée le lendemain samedy, ce quil fit, et me dit a la sortye que LL. hh. puissances s'étoient conformés à l'avis des avocats ; il est d'usage parmis eux de relire le lendemain les resolutions portés le jour d'auparavant pour scavoir s'ils persévèrent et s'ils n'y trouvent rien à augmenter ou diminuer ; or le lendemain etoit la Pentecotte. Ce jour là et le jour suivant, LL. hh. puissances ne s'assemblent pas, ainsi la lecture ne pourroit se faire que le mardy, c'etoit alor Mr de Vrede qui étoit président comme deputé de la province d'Utrecq; LL. hh. pp. persévérèrent et leur résolution me fut remise par Mr Fagel le mercredi 27 dudit mois de may 1711.

Or depuis le samedi 23 jusqu'au mardy 26 il m'arriva trois choses dignes de remarque : la première est que je fus trouver et que j'entretins Mr le prince de Hornes le lundi 25 pendant toute la matinée, ce qui l'empescha de solliciter leurs hh. pp. comme il s'étoit proposé de faire ; la seconde est que n'ayant point eu le loisir de voir tous les seigneurs des Etats généraux, je pris le partye de les attendre ledit jour 23 au pied de l'escalier, où je leur fis mon compliment leur recommandant le bon droit de madame la duchesse. Ils eurent la bonté et la patience de m'écouter ; quand ils montoient plusieurs à la fois, ils me

mettoient au milieu d'eux et je les conduisois ainsy jusque la chambre de l'assemblée, quelques uns sarresterent même a l'entrée et personne n'entra qu'en faisant beaucoup d'honesteté. Ceux qui n'étoient pas prevenus me promirent toute sorte de protection, mais la plus part de ceux que Mr le prince de Hornes avoit sollicité commencoient par me dire, que ce que je demandois etoit une injustice qu'on ne pouvoit accorder. J'en fis revenir quelques uns, mais il y en eut quelques autres qui ne voulurent point d'écouter, entre autres le seign^r Jean Vrede député de la province d'Utrecq qui me rebuta brusquement. Je ne laissay pas de continuer, parce que je scavois les intentions de la plus grande partye des membres, surtout de Mr le président de l'assemblée et de Mr le conseiller pentionaire Heintius, de M^r le baron de Guent, et de Mr Fagel qui m'avoient dit qu'on suiveroit l'avis des avocats que je scavois etre favorables ; La 3^me n'aura jamais d'exemple. Après que la résolution du 23 fut confirmé le 26, je fus remercier Mr Jean Vrede, il etoit alors président en tour. Il commenca par me dire: "Ce n'est point ainsy, monsieur, qu'on traite leurs hh. pp., de les attendre au pied de l'escalier pour leur parler ; vous nous croiez apparament des petits garcons, cela est bon parmis des petits juges, mais LL. hh. pp. meritent bien la peine qu'on aille chez elles." Je parus interdit, je demanday excuse, et luy dit que

j'avois pour LL. hh. pp. tout le respect et la vénération qu'on doit à des souverains ; que j'avois eu l'honneur de voir plusieurs membres, mais que n'ayant pu les voir tous à cause du peu de temps que j'eus depuis que les avocats avoient remis leur avis entre les mains du seigneur president de l'assemblée, et sçachant que Mr le prince de Hornes sollicitoit vivement et avec aigreur, j'avois cru dans un besoin sy pressant, que LL. hh. pp. n'auroient pas trouvé mauvais la liberté que je prenois et qui étoit toute innocente ; Mr de Vrede s'appaisa, il me dit encore : " Non monsieur, nous ne sommes pas des petits garçons, il ne faut pas une autre fois nous traiter en petits garcons ; LL. hh. pp. ont rendus justice à madame la duchesse." Je luy dis : " Vous voyez, monseigneur (car je les traitois de monseigneur lorsqu'ils étoient président et de monsieur après la présidence finie) que j'avois raison de vous recommander son bon droit, contre lequel M^r^ le prince de Hornes avoit réussi de vous prévenir. " — " Cela est vray, me repondit-il, mais il m'avoit parlé autrement que ne portoit l'avis raisonnée des avocats." Bref après quelques autres discours et complimens, il me fit des offres obligeantes de service, me conduisit, toujours chapeau bas, jusques dans la rue après avoir descendu tous les degrés de sa maison, d'où je fais cette réflection que les gens qui ont l'abord un peu dur, sont gens à coeur ouvert, sans fiel, sans dissi-

mulation, et sur lesquels on peut compter plus seurement que sur d'autres.

Avant retourner à Bruxelles [1], je fus voir la ville d'Amsterdam, Leyde et Harlem, j'avois veu Roterdam et Delfs ; comme ce sont toutes villes magnifiques et que les hollandois sont d'un génie particulier, je serois assez d'humeur d'en faire une description, mais comme Mr d'Aubery et Mr le chevalier Temple en ont écrit amplement, je diray seulement icy en peu de mots, ce que j'ay remarqué de plus curieux depuis Arras jusques dans le fond de la Hollande.

ARRAS est une ville forte avec citadelle batie par Louis 14, Roy de france. Il y a une cité entouré de rempart qui étoit autrefois la ville, il s'y trouve une belle eglise cathédrale ou l'on réserve en dépost la relique de la manne, qui selon la tradition est une espèce de laine que le Seigneur fit pleuvoir dans une grande sécheresse et stérilité et qui eut la vertu d'engresser la terre et produire la fécondité. La ville est assez bien batye, et les maisons elevées, elle a plusieurs belles églises et clochéz, le beffroy est une pièce rare, la place est grande avec des arcades aux maisons qui y sont scitués ; il y a encore une petite place ou l'on void une belle et agréable piramide, dans laquelle on conserve en depost la Sainte chandelle, ainsy nom-

[1] Il part le 30 mai 1711 et arrive à Bruxelles le 3 juin.

mée, parce qu'on tient par tradition qu'elle fut apportée du Ciel par la Sainte Vierge ; il y avoit alors une maladie qui emportoit beaucoup de monde, on l'appelloit fievre ardante, ceux qui avec confiance buvoient de l'eau dans laquelle on avoit fait découler quelque goute de ce cierge, guérissoient et ceux qui en avoient du mépris, mouroient en désespérés ; on tient par tradition que ce cierge a déja brûlé pendant plus de cincq cent heures, outre une infinité de goutes qu'on en a pris, sans qu'il diminue, au contraire on prétend quil augmente ou diminue selon quil plait au Seigneur donner a l'Artois une année stérile ou fertile, hureuse ou malhureuse. En l'année 1693 que feu mon frere étoit echevin de cette ville, commis aux honneurs, on a cru quelle avoit augmenté de deux ou trois doits, on vouloit en tenir procès verbal, mais sur la dispute entre le chapitre de la cathédrale et les moines de l'abbaye de S^{t} Vaast, on n'en fit rien ; ce cierge est dans une caisse d'argent très suberbement travaillé, il est laissé à la garde des descendans de ceux qu'on dit l'avoir receu de la S^{te} Vierge, et des mayeurs de la confrérie établye, qu'on nomme la confrérie des ardans ; il semble qu'on douteroit mal a propos qu'il y eut de la fourberie, puisque ces descendans sont gens de bien et les mayeurs sont des principaux de la ville ; on l'allume plusieurs fois l'année, on la porte en procession a la cathédrale, et on don-

noit autrefois avec cette chandelle la bénédiction au peuple qui se mettoit a genoux pour la recevoir, mais Mr l'évesque d'Arras Guy de Seva, a condamnée cette superstition ; et depuis lors on se contente de la montrer allumée pendant quatre ou cinq jours environ les 9 heures du soir. J'en parlois un jour à un ministre d'Hollande qui me dit que s'il voyoit cela et qu'on put le montrer a ceux de sa Religion, ils croiroient tous non seulement aux miracles qu'il dit avoir esté forgé pour abuser le peuple et attraper son argent, mais encore qu'ils se feroient de la Communion Romaine.

DOUAY est une grande ville, belles rues, les maisons basses, peu de beaux édifices, mais ville importante avec un bel arsenal. On conserve dans l'église de S^{t} Améz une hostie de plus de 300 ans qu'on tient par tradition, avoir jetté du sang apres la consécration.

LILLE est une belle grande et forte ville avec citadelle, les rues larges, belles maisons et autres édifices à la moderne, elle est de grand commerce.

TOURNAY est aussi une belle, forte et agréable ville avec un charmant quay de deux cottés de l'Escaut qui traverse la ville, elle est fort commerçante. Elle a une citadelle des plus régulieres, on la croyoit presque imprenable. J'ay eu l'honneur d'y saluer Mr Pesters, avec qui j'eus conférence au sujet des affaires de la

maison d'Egmont, j'en fus tres bien receu, et me fit milles offres de services. J'avois eu ordre de saluer milord Albemarle, je m'étois présenté, mais comme il étoit encore déshabillé et qu'on me faisoit trop attendre, je m'en suis allé pour profiter de ma voiture, ce qui l'aura sans doute surpris, c'est une grande imprudence que j'ay commis, il valloit mieux rester et perdre l'occation de la voiture que de faire une pareille sottise, mais je m'en suis point vanté et je pense que milord l'aura pareillement dissimulé.

COURTRAY est une ville fort agréable avec de belles rues. La Lis y passe ; on void sur les prontispisces et sur le toit de la maison de ville les armoiries des royaumes d'Espagne et des statues de pierre des princes des Pays bas ; j'y ai veu dans la grande Eglise un tableau du Jugement dernier de plus de 30 pieds de larges et 60 de hauteur.

GAND, ville très grande, très propre et très bien batye, on y void d'assez belles Eglises, des quays en grand nombre et des maisons fort agréable. C'est une des plus charmantes villes que j'ay veu, propre pour le commerce, principalement celuy des grains, a cause que la Lis et l'Escaut passent au travers

2 QUAYÉ et que par ces rivières elle a communication avec la Hollande et tout le pays bas ; il y a plusieurs

places avec une superbe Hotel de ville, on void sur la grande place, une statue d'or de l'empereur Charlequint tenant le monde d'une main et une épée de l'autre ; cette statue est sur une colonne de marbre, posée sur un piédestal de pierre de taille qui va en ruine. On y voit encore l'ancien château des comtes de Flandre, très mal batye, ou l'on montre aux étrangers un petit cabinet de dix pieds de large en quarrée dans lequel la reine Jeanne se retira pour y mettre au monde ce grand empereur qui naquit dans un todie et dans un des plus petits lieux du monde. Le peuple est mutin, chicaneur, et assez laborieux à l'exemple des autres peuples du pays-bas.

ALOST, petite ville riante et agréable.

BRUXELLES est une grande et magnifique ville, batye en amphytéatre et d'assez beaux rivages, dans lesquels on entre avec des sacqs ; les maisons y sont élevées jusqu'à 3 et quatre étages. Il y a de belles églises, une maison de ville très bien travaillée avec une piramide des plus hautes et des plus suberbes qui se void. Les maisons sur la place sont batyes à l'envie par les corps des métiers à qui elles appartiennent, la plupart sont dorées en dehors ; le palais des archiducqs y est magnifique, il y a un parc remplye de dain, dans lequel on promène ; il y a plusieurs

fontaines en guise de jet deau d'une invention curieuse. Le peuple aime la joye et la magnificence, il est naturellement bon et le sexe ny est pas cruel. Sur le chemin de Gand on void une taverne avec un tableau représentant l'empereur Charlequint qui tient une lanterne pendant qu'un paysan pise, étant écrit ces mots : Karel houd lanterne icx moet pissen, c'est à dire: Charles, tiens la lanterne, j'ay besoin de pisser.

ANVERS. De Bruxelles on va sur un canal bordée d'arbres et qui a un aspect fort agréable. Quand on est à Willebroucq, on s'embarque sur la Meuse qui borde cette grande et superbe ville comme fait la corde à un arc ; les rues sont belles et longues, les batimens elevées et magnifiques. Entre autres beaux édifices, on void la célèbre cathédrale qui a sept nefs, chacune soustenant sa voûte sur sept pilliers, ausquels il y a des autels de marbre et des peintures les plus rares. La grande nef faisant le milieu est fort elevée et entourée d'une gallerie très bien travaillé, les croisées sont de même bien dégagez et ouverts par un dôme dans le milieu représentant l'Assomption, éclairée de 3 fenettres l'une sur l'autre, chacunes couronnés en sculterie et dorés ; il y a trois portails de marbre blanc et noir ; à l'autel de S^{t} Christophe proche le portail de la croisée du costé de l'épitre

on y voit un Descente de la Croix par Rubens d'un prix inestimable, il ne manque que la parole, tout y étant naturel. Le choeur est d'une beauté ravissante, on y void les armoiries du plus excellent chapitre de la Toison d'or qui fut jamais tenu. Du costé droit en entrant sont les armes de l'empereur, puis celles des roys d'Espagne, d'Angleterre, de Bohème etc[a] avec plusieurs princes etc[a]. Du costé gauche, les armoiries ou la croix de Bourgogne avec le collier, et sur le fond les armoiries des roys de France, de Pologne, de Portugal, électeurs de Palatinat, Bavière, des princes d'Egmont et d'autres ; on void au dessus de cette église une tour de pierre blanche en sculterie et travaillé au jour depuis le haut jusqu'en bas, il n'y a que deux quadrants, elle est fort elevée et remplye de gallerie, on la void de presque toutes les principales rues de la ville, elle fait un ornement fort agréable, on ne se lasse point de la voir et de l'admirer. Je crois qu'elle est élevée de plus de 300 pieds, c'est un plaisir de la regarder quand on est sur la Meuse.

La place est petite en triangle, il y a sur cette place une maison de ville construite dans toutes les règles de l'architecture, ayant un frontispice fort élevée, de pierre blanche, garnie de colonne de marbre et plusieurs niches. Dans la plus grande est une statue de la S[te] Vierge toute dorée, et au dessus du frontispice un aigle aussi dorée ; c'est dommage qu'on

ne void que les deux tiers de ce superbe batiment, l'autre tiers donnant sur une rue.

Entre autres rues, on admire celle appellé la Grande moëre, à qui rien n'est comparable pour la beauté, la majesté et la grandeur ; il y a plusieurs fontaines dans les rues, ces rues sont nettes et propres, et les maisons approchent de la propreté de la Hollande dont je parleray cy-après.

Il y a plus de neuf rivages, la pluspart traversans la ville et bordées d'ormes pour s'y promener pendant l'estée ; la Bourse est belle et la maison des marchands sert de caserne, tant cette ville est tombée pour le commerce.

Surtout on y void la superbe église des Jésuites, large de soixante pieds, longue de cent vingt et élevé d'environ 90 à 100 pieds. Les murailles du dedans sont de marbre blan, sauf un peu de noir et gris pour embellissement, et la voûte est dorée sur marbre travaillé ; au dessus du grand autel, autrement dit du choeur, il y a un dome de sept à 8 pieds quarré pour donner du jour. Le tableau de l'autel représente un crucifix qu'on élève de terre, c'est une pièce sans prix. Les deux nefs a costé de la grande, sont doubles et chacune est soustenu par sept colonnes de marbre, et au dessus sont encore sept autres colonnes qui soutiennent la voûte ; les plafonts de ces doubles nefs sont toutes dorées et remplyes d'admirables peintures

et tableaux. Le pavé est de marbre blan et noir. En dehors le frontispice est de pierre de taille, bien travaillée, et d'une grande magnificence ; ce frontispice avec les dehors du couvent forment une place tres superbe, remply de niches, de saints, du nom de Jesus, la S^te^ Vierge en haut et une croix à l'entré. Ce qu'ayant veu, je me suis souvenu qu'il est écrit : erunt novissimi primi. Ces bons pères ont l'honneur de prendre de l'argent a interet et de faire trafique aux Indes, ils sont très riches et c'est une grande curiosité de voir le grand nombre des dévotes quils ont, la plus part filles qui ont du bien. Il couste pour être dévote plus de 1800 florins, tant en cires pour illuminer l'église, festins, récréations, don du confesseur et autres abus pareils. Je les ay veu aller en procession avec chacune un cierge à la main le jour de l'Assomption de la S^te^ Vierge, je croiois que cette procession ne finiroit pas ; quand on revient d'Hollande où on ne void point ces cérémonies, on est fort surpris, mais il vaut encore mieux que le peuple donne dans ces cérémonies, qui se font pour la gloire et à l'honneur de Dieu que d'être des enfans de schismes et de séparation comme sont les Hollandais.

Les Dominiquains ont une assez belle église contre laquelle ils ont fait un calvaire sur le model de celuy de Jerusalem, à ce qu'on dit ; en entrant dans la cour pour aller à ce calvaire, on void deux statues de do-

miniquains qui tiennent la main comme pour demander la charité, a main gauche. Sur la muraille de l'église sont des peintures représentans la passion. Le calvaire est une belle grotte remply de toutes sortes d'animaux terrestes et aquatiques, le tombeau est deux pieds en terre et de neuf pieds en quarré ; aù dessus de la grote on void une Magdelène et allentour des âmes ou damnez, ou en purgatoire, taillés sur pierre blanche; il y a un grand concours de peuple tous les vendredys.

J'ay veu dans cette ville assez bon nombre de carosse et des femmes passablement belles ; en allant sur le rempart avec mon hotesse, un moulin tournant bouchoit le passage ; cette femme me prit par la main pour passer entre deux volans, je n'en voulus rien faire ; elle courut et donna contre un volant qui la jetta par terre. Je la cru morte, elle fut quelque temps avant revenir à elle, le bon Dieu m'a bien préservé dans ce moment, je luy en rend mes très humbles actions de grâce, amen.

Je m'embarquay sur le bateau de Roterdam environ dix heures du matin avec des provisions pour trois jours et plus. Je vis en passant Berg-op-Zoom, Gertruydenberg et surtout Dorp où j'ay passé à mon second voyage. Cette ville est belle et grande, fort commerçante, mais les maisons anciennes et basses, et les rues mal pavées ; rien de plus agréable que les

maisons, les chateaux, les jardins et paysages depuis cette ville de Dorp jusqu'à la Haye, on void des bois au milieu de la mer. Les jardins sont remplys de cabinet, d'étoiles, de bocages, d'arbres. La mer paroit semé de batiments de différentes grandeurs allant et venant ; on void des moulins sans nombre, la plus-part pour couper des planches et pour des colzats et autres marchandises, ces moulins sont fort elevez et resemblent a des capuchons de Cordeliers ; les muniers ont des jardins agréables. Les murailles sont de planches vernissez, rouge, brun, bleu ou verd, et presque toutes les maisons sur la mer ont des balcons; quand on vient en veu de Roterdam, on void un aspect des plus ravissans à cause que les maisons qui donnent sur la mer sont élevez jusqu'à 6 ou 7 étages, d'une beauté enchanté, avec des grandes vitres qui brillent comme si elles venoient de l'ouvrier. Et au dessus des maisons on void des jardins, des cabinets et plus bas presque partout des balcons proprement accommodéz.

ROTTERDAM. Cette ville est grande et magnifique avec d'agréables vergez pour la promenade, elle est fort peuplée et marchande; on void sur la place une statue de bronze du célèbre Erasme tenant un livre a la main, le piedestal est de marbre sur lequel est écrit en lettres d'or.

Desiderio Erasmo magistro scientiarum atque litteraturae . . . . . vindici, et instauratori ; viro soeculi sui primario, civi omnium praestantissimo, ac . . . . . immortalitatem scriptis æviterno jure consecuto. Senatus, populusque roterodamus ne quid tantis apud se, suosque posteros virtutibus prœmium deesset, statuam hanc ex ære publico erigendam curaverunt.

Cest ce fameux Erasme qui a blâmé la réforme dans son commencement et qui a fait les excelens colloques qui luy ont attirez la disgrace des moines. J'ay veu la petite maison où il est né, qui a environ six pieds de large, on la conserve encore de bois, on y vendoit du tabac ; ainsy naissent les plus grands hommes dans les plus petites chaumières ; j'eus aussy la curiosité de voir le gazetier qui fait la gazette d'Hollande que nous voyons à Arras, autrement dit la Gazette de Rotterdam. Je fus surpris que c'étoit une femme petite, fort sèche, francoise de nation et d'un esprit vif et poly avec laquelle je me suis entretenu pendant quelque temps.

DELF : à deux lieux de Rotterdam. On passe pour aller à la Haye au travers de la ville de Delf, qui est une belle et grande ville, nette et fort propre comme sont toutes les autres villes d'Hollande ; il y a un bel

arsenal de terre, garny de toutes sortes d'instrumens et provitions de guerre, on y fait de la porcelaine et autres marchandises qui rendent cette ville florissante; on y void d'assez belles personnes, il y fait bon marché vivre ; on void dans les églises les mausolez de Guillaume I^er^, prince d'Orange et du fameux amiral Tromp. A une bonne lieu de cette ville est scituée le charmant lieu de la Haye, ou l'on va par terre entre deux berceaux, et par eau sur un canal couvert d'arbres.

LA HAYE est sans contredit un des plus beaux endroits du monde par sa scituation et les agrémens que l'on y a ajouté ; il n'a pas le nom de ville, ainsy point d'entrée aux Etats d'Hollande, cependant il est entouré de canaux et de terrasses qui pouroient passer pour remparts, le tout remply d'arbres en forme de berceau; j'estime le circuit de la Haye d'une heure et demy de chemin ; on y void de belles et longues rues, nombre de beaux édifices et palais, et toutes les maisons sont agréables et proprement batyes d'une petite brique qui paroit toujours rouge et qui est dure comme le gré ; l'air est fort sain et on y void beaucoup de cigognes. Les Etats d'Hollande et les Etats généraux et le conseil d'Etat se tiennent dans la vieille cour qui est la maison des anciens comtes d'Hollande. Les places de l'assemblée de ces collèges sont simples et magnifiques en même temps ;

celle ordinaire des Etats généraux est garnye d'une tapisserie de laine d'Angleterre à personnages, sur laquelle il y a quatre portraits des quatre premiers prince d'Orange depuis Guillaume 1er ; les quadres sont de bois tout unie ; il y a une table en longueur couverte d'un tapis verd, autour de laquelle il y a dix huit chaises et un fauteuil aussy couvert d'un drap verd avec des cousins de même drap, sur lesquels sont brodez en soye les armes d'Hollande. Sur la table il y a un encrier d'estain pour deux personnes, et des plat de bois tout simple où on met le sable ; il y a un quadran qui sert a la chambre de trèves, où l'on entre de cette chambre, par une porte dans le milieu, à cause que le batiment est double ; mais la chambre de trèves est plus grande parce que l'autre est redressy par une espèce de salon qui conduit a cette chambre de trèves ; celle cy est longue de 60 pieds et large de 28, le planchez est de pièce raporté, de bois de noyer, il y a deux cheminez : au dessus de la première en entrant à gauche, on void un tableau représentant une belle fille tenant un chapeau sur une pique, qu'un ange couronne pour marque de liberté ; à l'autre cheminée a droite en entrant c'est un autre tableau représentant Guillaume prince d'Orange et roy d'Angleterre, avec les habits royaux dans lesquels il parut au parlement d'Angleterre ; il n'y a point de tappisseries dans cette cham-

bre, c'est tout boisserie bien travaillée, blanche et dorée, peintures et glaces ; contre la muraille vis à vis des fenestres sont les portraits des susdits princes d'Orange en long. Le plafond est en forme de dôme representant des filles qui tiennent les armoiries des sept provinces unies ; la table est longue pour contenir trente personnes, garnie d'un tapis de drap bleu et les chaises de même avec les armoiries d'Hollande brodées en soy. Le fauteuil est dans le milieu de la table vis à vis de la porte en entrant ; cette chambre est bien éclairée et on y void deux globes rares, curieux et fort grands et un termomette sur bois de cèdre zizelé et bien travaillé ; cette chambre a veu sur un grand bassin d'eau, qui contient en forme de quarré environ 200 pas de longueur et cent de largeur, au bout duquel est une esplanade, ou espèce de terrasse toute couverte d'arbres. On void encore dans la ville grand nombre de canaux bien entretenus bordés d'arbres qui servent de parassole contre la pluye et le soleil. Il y a plusieurs rues au milieu desquelles on a planté des arbres que l'on coupe au ciseau à la hauteur de douze pieds, ce qui fait une espèce de tapisseries dans les rues ; il y a aussi différentes places remplyes d'arbres ou l'on promène. Entre autres, celle du Voorhout est la plus agréable, elle a plus de 800 pas de long, avec cinq a six rangées d'arbres agées de 60 ans et plus; dans le milieu sont

deux allées pour promener de pied avec des bans pour s'asseoir. Elles sont renfermez de balustrades, on y entre par des torniquets, les carosses promennent à l'entour dans les autres allées. Les églises sont les anciennes qui sont très belles, elles sont remplyes d'éphitaphes sur le pavé et contre les murailles. Surtout les chœurs et les murailles sont remplyes de tableaux funèbres depuis le haut jusquen bas ce qui fait une agréable veu a cause de differentes couleurs. On void encore dans le choeur de la grande église les armes de plusieurs chevaliers de la Toison dor qu'on y a mis en l'année 1456 ; et dans l'endroit où était le maître autel, on y a érigé un mausolée de marbre pour l'amiral d'Obdam, qui est debout avec des enfans pleurans et la Renommé qui le couvre de laurier. J'avois cru en entrant dans ce temple que c'étoit un autel, jamais je ne fus plus surpris d'y voir cette suberbe statue avec des écriteaux et des figures en bosse qui célèbrent ses faits heroïques, dont le principal est qu'étant poursuivye par les Anglais supérieurs en vaisseaux de guerre, il fit mettre le feu (au) sien et aima mieux sauter en l'air que de tomber entre les mains de ses ennemis ; sy l'on s'en réfère aux louanges qu'on luy donne, son ame est dans le Ciel, mais notre Sainte Religion nous apprend quil ny a point de salut hors d'elle ny pour ceux qui se désespèrent ; j'ay remarqué

dans la même église une vitre dans le tour du choeur, qui représente l'empereur Charlequint à genoux devant la S^te^ Vierge tenante entre ses bras L'Enfant Jésus, et à la vitre qui suit, Jean comte d'Egmont et Sr de Lannoy, sa femme aussy a genoux, et leurs armes ; en entrant par le portail à main droite on void encore sur une grande vitre un prince d'Egmont evesque d'Utrecq, et les armoiries de cette illustre maison en seize quartiers. J'ay admiré une nouvelle église dont l'ouvrage paroit oval, mais qui ne l'est pas, rien n'est mieux entendu que cet édifice qui est assez spatieux sans que la voûte soit soutenue par aucun pillier ny colonne ; on y prêche en hollandois, en quelque endroit que l'on soit, on void et on entend le prédicateur.

Au sortir de la Haye on void du costé du Levant un bois qui touche presque aux maisons, il m'a paru avoir plus de 3 quarts de lieu de longueur, on s'y promène en tout temps et a toute heure avec autant de seureté que dans sa maison. J'ay souvent profité de cette agréable promenade, quelque fois assez avant dans la nuit, il y a dedans un mail de plus de mille pas, et au milieu du bois une charmante maison de plaisance, qu'on appelle la maison de la Reine, avec un beau jardin qui a deux cabinets de bois élevez, couverts par la verdure. Le sallon de la maison en occupe tout le milieu, il est ouvert de

deux costé, par devant par ou l'on entre et par derrière sur le jardin ; c'est une octogone peint depuis le haut jusqu'en bas des exploits du prince Frédéric Henry, éclairé par un dôme remply de dorures et de peintures ; il y a autour une espèce de galerie pour placer les joueurs d'instrumens et les musiciens quand on y donne le bal ou quelque autre divertissement ; du costé du midy est un chemin de briques avec plusieurs rangez d'arbres qui forment un espèce de berceau qui conduit à un infinité de maisons de plaisances dont la campagne paroit semé, entre autres se trouve à une demy lieu de la Haye le château de Riswicq qui est très propre. On entre d'abord dans une grande cour ou il y a plusieurs rangez d'arbres, aux deux costés du corps de logis sont deux galeries qui conduisent à deux appartemens ; dans le milieu du corps de logis est une grande salle de Conférence de la paix faite en 1697. Il y a un plafon avec des peintures. A costé droite en entrant, on entre dans la chambre où cette paix fut signée ; elle est toute de menuserie rougie ornée de dorures et le plafon de peintures, on void encore l'encre qu'on a jetté par terre aprez la paix signée ; j'ay fait attention que la plus part des planches sont des grandes planches de chesne, ou de noyer. Du costé du couchant, à trois lieux de la Haye est la belle maison de plaisance de Honslaerdicq, où l'on va entre deux berceaux

en chaise, en carosse ou en bateau. Le château est presque quarré avec des belles galleries dans l'une desquelles sont les princes de Brandebourg et le roy de Prusse avec la reine son épouse, en grand aux deux extrémités. Les chambres sont riantes, toutes plafonnées et remplyes de dorures et de peintures. Je n'en ay jamais tant veu, ny si au naturel, on y void entre autres une Vénus toute nue avec ses partyes naturelles, c'est presque partout nudité d'hommes, de femme et de Cupidons. Le cabinet de la feu reine d'Angleterre est remplye de toutes sortes de curiosités des Indes, jusqu'à la tapisserie et la table. Aux deux costés du château sont des grands apartemens, écuries etc[a] d'une même proportion et géometrie. Le jardin est assez beau avec des jets d'eau qui jouent rarement, l'orangerie est passable et le parc est d'une assez grande étendue ; on y nourrit toutes sortes d'oiseaux et animaux des Indes orientales et occidentales. Entre autres je vis une vache des Indes et comme je m'aprochois d'elle, cet animal qui cherchoit à se retirer vint à moy pour passer un ruisseau. Je la considérois à mon aise, elle était petite, dodue et des petites cornes et des petits pies, mais étant allé un peu plus loin avec un de mes amis, nous vinmes un grand nombre de cerfs qui nous voyant approcher franchirent un autre ruisseau large de dix à douze pieds, ce qui étoit fort agréable à voir, mais

comme il restoit un daim femelle qui ne pouvoit sauter, cet animal voulant chercher un passage vint droite a nous. Je pris la fuite croiant quelle m'en vouloit, mais comme je m'étois retiré de costé, je vis qu'elle ne songeoit qu'à fuire, ce qui me rassura ; au contraire mon amy qui étoit un nommé Lefebvre, lillois, prit la fuite avec une sy grande terreur qu'il courut plus de deux cent pas sans se retourner, et se jetta dans l'eau d'un fossé qu'il avoit cru franchir, dont je failly crever de rire ; néanmoins le péril etoit grand, en ce que les cerfs et les daims malles pouvoient revenir sur leurs pas et nous déchirer. J'étois résolu de couper les pieds aux premiers qui m'eussent approchés, plutost que de périr sy malheureusement. A moitié chemin d'Honslaerdicq on passe par le village de Lansdun, où l'on void dans l'église deux bassins d'airain d'environ 6 a 7 pieds en rondeur chacun, profond d'une demy pied, attachés a la muraille avec un écriteau sur marbre tel qu'il paroit dans l'Imprimé cy joint en langue latine que j'ay acheté dans la ditte église. Il contient en substance qu'en l'année 1276, le jour de la Pentecoste sur les neuf heures du matin, Margueritte comtesse d'Henneberge, fille de Florent comte d'Hollande, mit au monde 365 enfans qui furent batissés dans ces deux bassins, les garçons nommés Jean et les filles Elisabeth, moururent tous le même jour avec leur mère et sont

enterrés dans cette église ; ce qui est arrivé, selon la tradition, de ce que cette comtesse ayant rencontré une femme mandiante ayant deux jumeaux entre ses bras, luy dit qu'il n'étoit point possible qu'un seul homme les ait pu faire et l'accabla d'injures. Cette pauvre femme se retira confuse, et maudissant cette comtesse luy souhaita d'une seule portée autant d'enfans qu'il y avoit de jour en un an. L'écriteau assure que ce prodige est rapporté et certifié par des anciens manuscrits et chroniques ; or pourquoy les hollandois veuillent ils qu'on ajoute foy à ce prodige, et nier la pluspart de nos reliques qui sont attestés par des manuscrits, des écrivains contemporains, des bons procès verbaux, des chroniques et autres pièces authentiques, suivyes de tradition, comme par exemple la manne et la S^te^ chandelle que nous respectons dans la ville et cité d'Arras comme des grâces qu'il a plu au seigneur de faire à nos pères. Les protestans ne scauroient répondre à cet argument

En Tibi munstrosum nimus et memorabile factum
Quale nec a mundi conditione datum.

Margareta Hermanni, comitis Hennenbergiæ uxor quarti, quarti Florentii comitis Hollandiæ et Zelandiæ filia, Guilhelmi Regis Romanorum ac postea Cæsaris

seu gubernatoris Imperii, atqui Alitheiæ comitis Hannoiæ soror, cujus patruus Episcopus Trajectensis, avunculi autem, Filius Dux Brabantiæ et comes Turingiæ. Hæc autem Illustrissima Comitissa annos quadraginta duos circiter nata, ipso die Parasceves nonam circiter horam anno millesimo, ducentesimo, septuagesimo sexto, trecentos sexaginta quinque enixa est pueros, qui prius a Guidone Suffoaganeo Trajectensi omnes in duobus ex ære pelvibus baptisati sunt : quorum masculi quotquot erant, Joannes, pullæ autem omnes Elisabethæ vocatæ sunt, qui simul omnes cum matre uno eodemque die fatis concesserunt, atque in hoc Lausdunensi Templo sepulti jacent. Quod quidem accidit ob pauperculam quamdam fœminam, quæ ex uno partu gemellos in ulnis gestabat pueros, quam rem ipsa Comitissima admirata, dicebat, Id per unum virum fieri non posse, ipsamque contumelio se rejecit. Unde hæc paupercula animo perturbata, ac percussa, mox tantum prolium numerum ac multitudinem ex uno partu ipsi imprecabatur, quot vel totius anni dies numerarentur. Quod quidem præter naturæ cursum obstupenda quadam ratione ita factum est ; sicuti hic in perpetuam hujus rei memoriam ex vetustis, tam manuscriptis quam typis excusis, Chronicis, breviter positum et enarratum est.

Deus ill ter maximus hac dere suspiciendus,

honorandus, ac laudibus extollendus in sempiterna secula

Amen.

Hæc lege, mox animo stupefactus lector abibis.

J'oublie de dire que dans une des places du chateau d'Honslaerdicq, il y a un thrône avec deux fauteuils pour les roy et reine de Prusse, je m'y suis assis. Enfin du costé du septentrion, on a percé un chemin en droite ligne au travers des dunes et des montagnes de sables que l'on a pavée de brique, et bordée d'arbres en plusieurs rangés pour aller au village de Scheveling scitué sur le bord de la mer où l'on promène, a pied, en chaises et en carosse ; le chemin est d'une demy lieu, et fait une perspective la plus agréable du monde. On va se divertir dans ce charmant lieu, boire du vin et manger du poisson, des cracques et des grenades qu'on tire de la mer toute vivantes ; il n'y a point d'endroit où on puisse voir l'ocean plus commodément ny plus en plein, c'est un charme que de promener sur le sable, où il y a toujours nombre de carosse. Enfin les environs de la Haye sont remplye de paturages semés de bestiaux, de maisons de campagne, et des lieux de récréation, où l'on tire la barque et où l'on joue à

toutes sortes de jeu et de divertissement. Le 17 de may 1711 jour de dimanche, l'après midy étant dans une de ces maisons, il survint un orage épouvantable avec de la grelle de la grosseur d'une noix qui a cassé les vitres. J'en ay pris dans la main.

De la Haye j'ay esté à Amsterdam par eau sur le canal ; il parte des barques toutes les demy heures. Les canaux sont bordés d'arbres, de maisons de plaisance et de balcons, enfin des plus beaux paysages quy se trouvent. Je me suis souvent imaginé, que j'étois dans ces lieux enchantés ou les poètes font demeurer les dieux, les déesses, les nymphes et les amours. J'ay passé au travers de la ville de Leyde qui est très grande et très belle. Il y a plusieurs manufactures et la célèbre université sy renommé dans le monde, on y void l'anatomie de tous sortes d'animaux terrestres et aquatiques ; cette ville est remplye de canaux bordés d'arbres. J'ay encore passé par la belle ville de Harlem qui est grande et de grand commerce. Enfin j'ay veu la suberbe, la magnifique et l'incomparable ville d'Amsterdam, qui en beauté, en richesses, égale les plus belles et les plus célèbres villes de l'univers.

AMSTERDAM. Cette ville est remplye de canaux, qui la traversent d'outre en outre, les ponts sont innombrables. La pluspart des rues sont longues et

larges, et les édifices magnifiques et réguliers, les maisons fort élevées et suberbes. C'est un peuple ramassé de toutes les nations de l'univers, ce qui se void avec curiosité à la bourse depuis onze heures le matin jusques sur les une heure ou deux de l'après midy ; que tous les marchands courtiers et banquiers s'assemblent pour négotier leurs lettres de change. On en void qui ont des habits racommodés, qui donneront pour un million de lettres de change. Les Juifs y sont en grand nombre et y occupent un quartier de la ville, qu'ils ont fait bâtir régulièrement. Ce quartier fait environ le dixième de la ville ; ils y ont fait bâtir une suberbe sinagogue de pierre de taille travaillée en dehors avec une plombée au dessus, entourée d'une gallerie que je crois de marbre ; le dedans est fort éclairé, il y a un marche pied élevé avec une espèce de table dessus sur laquelle ils lisent l'ancien testament, plus loin c'est un chandélabre à sept branches, de la figure marquée dans le livre de l'Exode. Il y a des galeries en haut pour les femmes ; ils récitent leurs offices fort haut, avec contorsion et grande vitesse. Le petit peuple paroit assez dévot, est assidu à la sinagogue, mais les aisés s'en absentent souvent et on les void quelquefois causer pendant que les autres lisent leur livres. Il y a dans la ville un Arsenal de mer d'une grandeur sans pareil. J'avois cru y entrer, mais je n'eus point le temps

pour faire des amis. Je ne l'ay veu qu'en dehors. On void aussy la suberbe maison des Indes remplye de toutes sortes de marchandises de ce pays ; et une maison particulière quon appelle la perroquerie ou l'on void tous les animaux curieux de tous les pays du monde. Surtout rien n'est comparable à la magnificence des quays et de la maison de ville ; cette maison en dedans est toute de marbre blanc, avec des atlas qui tiennent des globes d'airain ; et le pavée est aussy de marbre sur lequel il y a trois autres globes d'airain contenant les quatre partyes du monde ; ils commencent à s'user, parce qu'on marche dessus. Les escaliers pour monter dans les chambres hautes sont aisés et de marbre ; on monte dans un dome qui est ouvert avec une galerie, sous le dôme est un beau carillon pour sonner l'heure et de la place ou gallerie, on découvre toute la ville avec le port et la mer. Quand on regarde les vaisseaux, il semble que c'est une forest, il s'en trouve par mille et mille. Au dessous de la grande salle de marbre sont des chambres et autres lieux ou est renfermée la banque et le thrésor réel ou imaginaire dont parle Mr le chevalier Temple ; j'avois en grande curiosité de la voir, mais on me dit que personne n'outrepassoit. Au dehors la maison est de belles pierres de tailles avec un frontispice d'une beauté enchantée, avec les figures et statues de la déesse

de la mer avec ses nimphes sur un char tiré par des dauphins et chevaux marins ; au dessus de ce frontispice est une statue de bronze du dieu Mercure d'environ 50 pieds d'hauteur, ayant à la distance de 30 ou 20 pied, à sa droite une statue de bronze de la déesse de la Justice de 30 pieds de hauteur, et à sa gauche une autre statue de bronze de la déesse de la Prudence de même hauteur. La maison est quarré, aux quatre coins sont quatre grands aigles de bronze dorés avec quatre couronnes d'or et au frontispice de derrière un atlas de bronze de 30 pieds de haut tenant un globe de bronze d'une grosseur proportionnée.

Il y a dans la même ville nombre de belles églises avec des beaux clochés avec les croix au dessus. Chaque secte a son temple. Celuy des Luthériens, après la sinagogue des Juifs, est le plus bel édifice d'Amsterdam.

Je suis party de cette ville pour la Haye [1] en chariot de poste qui fait le chemin en six heures de temps, on marche presque toujours entre deux berceaux, ou jardinages ; le peu de terres qu'il y a est bien cultivé. Sur mille mesures de terres et plus que j'ai veu en passant je ne crois pas d'en avoir veu vingt qui fussent labourés et ensemencés de grains, ce sont tous pâturages dans la Hollande qui produisent des bonnes viandes et d'excellens fromages dont les hollandois font un grand commerce.

[1] Le 29 avril 1711.

Pour ce qui regarde la religion de ce peuple, la dominante est la réformée de Calvin qui est maîtresse de toutes les églises que les catholiques possédoient avant la réforme. Cette religion a aboly le gouvernement épiscopal, qui est réuny dans le sénat ou collège ecclésiastique ; ce collège est composé de pasteurs ou ministres, des anciens (en latin presbiteri), et des diacres. Quand il s'agit d'élire un pasteur à une église, l'élection s'en fait par le consistoire de cette église, composé de pasteurs, anciens et diacres ; ceux qui sont élus doivent être approuvés par les ministres des églises voisines, et ensuite on propose leurs noms publiquement dans l'église qui en a besoin, afin que le peuple y donne son consentement, du moins tacite ; ce qu'étant fait, les élus sont mis dans le ministère après avoir receu l'imposition des mains par un autre pasteur ; quant aux anciens et aux diacres, le collège ecclésiastique fait deux listes qu'elle propose à chaque église, d'où les pasteurs, les anciens et les diacres choisissent ceux qu'ils jugent capables, lesquels ensuite sont confirmés dans leur office sans aucune imposition des mains.

La curiosité m'a porté d'entrer dans leurs prêches, où j'ay remarqué que l'auditoire étoit fort attentive ; on y chante des pseaumes, on y sermone et on y fait des prières ; les hommes et les femmes y chantent, les orgues donnent en même temps, ce qui fait un

harmonie confuse ; on y void un grand respect, et bien que la place soit ordinairement remply d'auditeurs, ils sortent néanmoins tous par de petites portes sans aucune confusion. Les ministres y sont scavans, je me suis plusieurs fois trouvés au prise avec eux, même avec les plus fameux, j'en suis sorty avec honneur, tant il est vray que la vérité triomphe toujours par la grâce de Dieu dans la bouche du plus faible. Ceux qui sont entrepris doivent éviter les disputes des points controversées, où chacun trouve assez de matière pour ne point céder, mais je conseille de se tenir fortement sur le point de leur mission, et où étoit leur église avant la réforme ; s'ils disent que leur mission est extraordinaire, dite leur que Luther premier missionaire étoit un emporté et qui avoit toujours le nom du diable dans la bouche, homme qui a débauché une none avec laquelle il s'est mariée ; qu'ils montrent que S^{t} Paul qui a receu la mission extraordinaire du Seigneur tenoit pareilles discours et a mené une vie comme celle de Luther ; dite leur encore que Calvin anamatisoit Luther et celuy-cy Calvin, que toutes les sectes de la réforme sont différentes et se contredisent, qu'ainsy aucune n'est bonne, parce qu'elles sentent la division ; à l'égard du lieu où étoit leur église, ils ne sceauroient la montrer ; s'ils disent qu'elle étoit invisible, cachée et dans le désert, on leur répond

que Dieu a rendu son Eglise visible en établissant des chefs pour la gouverner par l'assistance du S[t] Esprit jusqu'à la consommation des siècles ; jamais ils ne répondront à ces demandes et ils les éviteront pour tomber sur quelques abus concernant les pèlerinages. Le culte des saints, sur quoy on peut encore les rembarer en leur faisant connoitre que nous ne faisons des pèlerinages et n'honorons les saints que pour glorifier Dieu, qui veut être honoré dans ces saints et afin de nous exciter à la veu de leurs reliques, d'imiter les exemples de piété et de souffrance qu'ils nous ont laissés et les faire souvenir de joindre leurs prières aux nôtres, afin que par nos prières et leurs intercessions, il plaise au Seigneur nous donner cette foy vive pour opérer les bonnes oeuvres, et obtenir par sa grâce et miséricorde la rémission de nos péchés et la vie éternelle.

Au rest je n'ay pas remarqué que leurs ministres fussent plus humbles et plus libéraux que nos prêtres ; et sy l'on void le peuple donner des marques de piété, je puis dire que les catholiques qui sont en Hollande ne leur ceddent pas pour les moeurs et peut-être qu'ils les surpassent en dévotion ; j'ay veu avec satisfaction nos églises catholiques remplyes à la messe et aux vespres, point d'indécence, mais le respect que le lieu saint inspire ; on a coutume, après la grand'messe, de faire une exhortation,

où la plus grande partye du monde reste ; et sy les protestants sont ponctuels à leurs devoirs, nous ne sommes pas moins ponctuels à nos offices. Surtout j'ay rendu grâce à Dieu de voir qu'une grande partye de la campagne est catholique, on ne sonne pas de cloche pour avertir. Les réformés, également les femmes comme les hommes, mêmes les plus qualifiés s'assemblent hyver et esté depuis neuf heures le matin jusqu'à onze heures et demy ; et nous catholiques nous allons à la grande messe sur les dix heures jusqu'à onze heures et demy. Je l'ay entendu plusieurs fois, et veu le S^t^ Sacrement exposé comme dans un pays catholique. C'est que les Etats généraux souffrent toutes sortes de religion par politiques afin qu'il n'y ait point de trouble, et que la religion la plus forte en nombre, ne prenne point le dessus sur les autres ; et les peuples de ces différentes religions vivent en bonne union et concorde. J'oublie d'observer que la politique des hollandois est avant permettre de professer une religion publiquement dans leur état, de faire jurer qu'on ne préchera rien contre l'état et même il y a certains commissaires pour examiner leur conduite en ce regard.

C'est encore par politique qu'ils ont pris la réforme de Calvin, à l'exclusion de celle de Luther, parce que celle-cy tenante un peu de la hiérarchie dont ils abolissoient l'autorité, ils auroient pu craindre, qu'elle

s'élevât, ou qu'elle brida leur puissance civile ; aussy le clergé n'a aucune part au gouvernement de l'Etat, il luy est soumis et obéissant comme le dernier du peuple. J'ay ouï dire qu'autrefois les Etats généraux avant commencer leurs délibérations faisoient faire la prière par un ministre, lequel avec le temps avoit eu la hardiesse de demander à rester dans l'assemblée, mais qu'on l'en fit sortir et que depuis lors il ne se fait plus de prières. Sçavoir sy la politique d'exclure le clergé des affaires d'état est bonne, ou sy elle ne l'est pas, je laisse cette question aux politiques et me renferme à croire que comme le Seigneur a dit que son règne n'étoit pas de ce monde et que le poète chante que Divisum Imperium cum Jove Caesar habet, les gens d'église sont moins propres que d'autres pour le gouvernement civil ; et s'il est quelquefois arrivé qu'ils ayent donnés de bons ministres, ils en sont peut-être redevables à la bonne constitution des peuples, et qui sçait sy leur ministère est exempt d'avoir causé les mauvaises humeurs qui par la suite ont fait tant de maux.

Dans le besoin de l'Etat, à la fin ou à l'ouverture des campagnes, les Etats généraux ordonnent un jour de jeûne et de prières, je l'avois veu célébrer à Lille dans nos églises catholiques. Etant à la Haye, nos prettres nous annoncèrent de la part de l'état un jour de jeûne et prières pour le 29 de may 1711 ;

nous autres catholiques nous n'avons pas jeûné, mais nous avons assisté aux offices et aux prières qu'on a fait dans nos églises parce qu'on y prie en même temps pour la paix. Quant aux réformés, voicy en quoy consiste ce jour : toutes les boutiques et les caffés et autres lieux publiques sont fermées, on feste comme s'il étoit le jour de pasques ; ils vont à la prêche soir et matin ; les plus zélés, principalement les dévotes, dont il y a grand nombre, attendent à manger jusqu'au soir, mais vulgairement tout le monde mange à son ordinaire, également la viande comme le poisson, ils disent que le jeûne ne consiste pas dans la qualité de la nourriture, mais dans un jeûne spirituel qui consiste dans la mortification de leurs passions et à recourir à Dieu avec humilité pour fléchir sa colère ; j'ay répondu que sy cela étoit, S^t^ Jean avoit bien tort de se couvrir d'un sacq et de se nourrir de sauterelle, et le Roy de Ninive devoit se dispenser d'empescher par son ordre le peuple et jusqu'aux animaux de manger pendant trois jours.

Lorsqu'ils veuillent se marier, on fait des annonces trois dimanches consécutifs dans leurs temples, ou bien par devant le magistrat certains jours de la semaine aussy par trois fois ; s'il n'y a point d'opposition ; les marians se présentent devant le ministre de leur paroisse où après la prêche, le ministre fait plusieurs prières, remontre les inconvéniens, les

maux et les adversités du mariage. Sy après cela les marians persiste, il les marie. Après quoy, il les exhorte à bien vivre et leur représente la douceur et la félicité d'un heureux mariage.

3e QUAYÉ Une de mes grandes surprises fut de ne pas voir de pauvres mandians en Hollande, à la réserve de quelques femmes et enfans qu'on void à l'entrée de nos églises catholiques, dans lesquelles ils n'oseroient entrer pour demander l'aumône. En arrivant à Roterdam, j'avois de reste deux ou trois pains et autres provisions que je voulus donner à une pauvre femme qui étoit dans la barque de Delf, mais elle me refusa en rougissant, disant qu'elle n'étoit pas pauvre ; je le donnois à un homme qui me conduisit de la descente de la barque à mon auberge, qui étoit catholique et qui ne fit point de façon de l'accepter. Au contraire dans mon retour à Anvers, j'avois trois personnes pour une pour me défaire du reste de mes provisions. Cela vient de ce que ce peuple est fort laborieux et qu'on n'y souffre point de fénayans, parce que du petit au plus fort, il y a de quoy employer un chacun et luy donner les moyens de vivre. Ainsy on prend les faynéans, hommes, femmes et enfans pour les faire travailler, et comme ceux que l'on prend sont souvent plus exercées que les autres, les pauvres gens aiment mieux choisir leur condition que de rester oisifs et de se voir contraints à

travailler ; mais à l'égard des vielles gens sans biens et hors d'état de gagner la vie, on leur donne des places dans des maisons rentés et destinés pour les entretenir et les nourrir le reste de leurs jours. Il y a aussi des maisons pour les orphelins qu'ils élèvent dans leur religion ; ceux qui ont du bien le reprennent avec les fruits perceûs, quand ils viennent en âge, et ceux qui n'en ont point, apprennent des mettiers aux dépens du public, qui leur donne de quoy s'établir. Rien n'est en même temps plus magnifiques, plus simples et plus nettes que ces maisons, il faut que la charité des réformés soit bien grande pour fournir à de telles dépenses ; on m'a assuré que les gens aisés de leur vivant ou par testament, font des grandes libéralités. Cela étant, je n'ay point eû de peine à concevoir, comment plusieurs milliers de personnes à leur aises, fournissent à l'entretien de ces maisons, pendant que parmis nous, les gens à leur aise ne font pas la vingtiesme partye du peuple et néanmoins les pauvres sont soulagés et les ecclésiastiques qui ne font pas la centième partye du peuple tirent encore une partye de ses biens, sans compter ceux qu'ils ont et qui vont à plus du tiers du revenu et produit de la terre. Ce n'est point par la charité seule que les peuples sont dans le chemin du salut. Les Turcs et les peuples les plus barbares, l'exercent parmis eux, soit par inclination,

ou par l'exemple de la police qui demande que les citoyens d'un état ait de quoy y subsister, afin qu'il n'en trouble point le repos et la tranquillité.

Quand une personne est morte, on la porte en terre sans cérémonie ny prières. Sy la personne est aisée, on sonne la cloche dans le temps de l'enterrement, on met le cercueil dans un grand carosse drappée de noir, et les chevaux aussy couvert de drap noir. Les parens et amis suivent ce carosse en d'autres carosses pareillement couverts de drap noir, il y en a quelquefois jusqu'à trente et plus selon la qualité des personnes. Les maîtres d'hôtel marchent de pied. Le corps entre par le grand portail, on le met dans cet endroit sur une civière que deux maîtres d'hôtel chargent sur leurs épaules, jusqu'à la fosse, où l'on descend le cercueil. Après quoy, le conducteur du deuil et tous les assistans, marchant deux à deux, regardent en passant ce cercueil, soit pour regarder s'il y est, ou pour se souvenir qu'ils seront un jour placés dans le même état. A l'égard des catholiques, on les porte aussy dans la même cérémonie en un cimetière hors de la ville, après avoir chanté messe et on fait en les enterrant les prières ordinaires pour le repos de leurs âmes ; comme l'empereur Joseph est décédée dans le temps que j'étois à la Haye, on luy a fait un beau mausolée dans notre église catholique et un service solemnel.

Pour ce quy est des moeurs ou humeur des hollandois, ils sont naturellement laborieux et d'une grande frugalité, les chefs et principaux magistrats donnent l'exemple au reste du peuple. J'y ay veu le grand Thrésorier, porter un habit retourné bien qu'il fut estimé riche de plus de 200 mille florins de rente et Mr Fagel, greffier de l'Etat, un des plus opulens de l'Etat, n'avoit pas pour dix pistoles d'habillemens sur le corps ; celuy là est le plus estimé parmis eux, qui est le plus sobre et le plus ménager, en sorte qu'il n'y a personne parmis eux qui dépense son revenu. Au contraire s'ils ont cinq sols, ils en dépense un, en donne deux aux besoins de l'Etat, et épargne les deux autres. Leur économie va même jusqu'à se passer de ce qu'il y a de bon et de meilleur chez eux, qu'ils envoyent aux étrangers, et ils ont grand soin que l'argent ne sorte de leur pays. Les gens de la campagne sont habillés de gris noir à la hollandoise, mais ceux des villes s'habillent à la françoise, sans luxe, et portent leur habit tant qu'il soit usé. Les hommes, soit par fierté, ou par le climat du pays, n'aiment pas à se communiquer aux étrangers, bien qu'ils soient doux, affables, et d'un abord gracieux à tous ceux qui ont besoin d'eux. J'ay esté souvent surpris, quand je frapois à la porte des seigneurs de la régence, qu'une servante venoit à la porte, ou un petit valet, qui avertissoient leur maître ;

on me faisoit entrer dans une salle où il venoit et conversoit avec moy comme un simple particulier.

Les femmes sont fort appliquées à leur ménage, elles sortent rarement. Et les filles sont fades et sans feu ; elles ne reçoivent guerre visite d'hommes que pour le mariage, encore est il souvent arresté entre les parents avant que les amans se voient ; sy néanmoins une fille s'amourasoit d'un garçon et qu'il put la voir à l'insceu de ses parens, ils ne s'opposent point à leur mariage, quelque inégalité qu'il se trouve, parce qu'ils ont introduit pour maxime, que le dernier du peuple peut épouser le premier.

Ils sont tous riches à vivre à leur aise par leur labeur et leur commerce. Les dot ordinaires des honestes gens sont de 4 à cinq mille florins qui augmentent jusqu'à 14 ou 15000 florins par la mort des père et mère ; mais il y a des marchands qui font des fortunes incroiables. Ceux là tachent d'établir puissament leurs enfans afin de leur donner entré dans les magistratures qui conduisent au gouvernement de l'Etat.

Chaque ville est souveraine chez elle, elle juge le criminel en dernier resort ; mais il y a appel du civil au Conseil d'Hollande pour les provinces de Hollande et de Zélande ; on y plaide verbalement ; le droit civil y sert de raison ou d'avis ; mais les coutumes, les ordonnances et placarts du pays, ont

force de loy parmis eux. J'ay quelquefois ouï les plaidoyers en hollandois, les avocats sont revestus d'une robe, les juges sont aussy en robbe, personne de quelque qualité qu'il soit n'entre dans la chambre avec l'espée ; les audiences se tiennent les matin ; alors les avocats sont en habits noirs, mais les après midy ils prennent l'épée. Il m'a paru qu'il y avoit beaucoup d'affaires et qu'on plaidoit assez bien dans ce pays, cependant les avocats sont si fiers que si l'on a parlé d'une affaire à l'un, ils vous renvoyent toujours à celuy-là. J'eus besoin un jour de conférer avec un, et l'ayant prié de vouloir bien traduire en hollandois une requeste que j'avois dressé, il me dit avec aigreur, que les avocats d'Hollande n'étoient pas traducteurs, et que si je voulois avoir une requette, il la dresseroit luy même ; je le priois d'en faire une, surtout qu'elle fut courte, mais il la fit sy prolixe que luy ayant dit qu'elle n'étoit pas telle que je souhaitoit, il se mit en colère, en disant qu'il la reconnoissoit pour son travail et qu'il en répondoit ; je la pris, la luy payois ; mais je ne m'en servis point, je fis mettre la mienne en hollandois et j'en obtint une bref expédition au lieu que j'aurois échouée ou du moins esté retardé fort longtemps sy j'avois été dans la nécessité de passer par les mains d'avocats, d'où j'ay fait cette réflection, que tous ceux qu'on envoye en commission doivent être en état de tout

faire par eux mêmes, à moins de tout risquer.

Enfin ils sont jaloux de leur liberté, jusqu'à sacrifier leur vie et leur bien pour se la conserver ; c'est ce qui fait qu'ils supportent généreusement les grandes taxes qu'on impose sur eux en temps de guerre. J'ay veu le premier jour de may planter deux grands arbres peints dans la cour du palais, avec des étendards au dessus, des courones de liere et de buis, des clincans, et autres choses semblables ; le peuple criant à haute voix, viva de vrijhaijt, c'est à dire vive *la liberté !* Dans ce même mois j'ai veu la foire de la Haye qui consiste dans une affluence de marchands qui font des boutiques sous des tentes et baraques dans les places et les principales rues, on y vent toutes sortes de marchandises des pays étrangers, tout le monde y promène, plusieurs se masquent et demandent leur foirs à ceux qu'ils connoissent ; le dimanche les boutiques sont fermées, elles l'ont esté le jour de l'ascension, parce que les réformés festent ce jour là.

Chaque province est souveraine, et gouvernée par ses Etats. Ceux qui ont des terres à clochés et le magistrat de chaque ville a voix dans l'Etat de sa province ; et chaque province envoye ses députés pour former les Etats généraux et le conseil d'Etat qui sont deux collèges séparés et indépendans, la Chambre des Comptes et l'Amirauté.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX ont seuls le pouvoir de faire la paix et la guerre et les alliances avec les étrangers, mais du consentement de leurs provinces, en sorte que si une seule province ne veut point, par exemple, entrer en guerre, les autres provinces qui voudroient la guerre, ne sçauroient l'y obliger, et les députés de chaque province ne sçauroient outrepasser leur pouvoir, ny consentir à une chose d'importance sans l'avoir communiqué et reçeu l'ordre de leur province, à peine d'avoir la teste coupée. Chaque province peut envoyer plusieurs députés, et même chaque ville des provinces y peuvent envoyer le leur à leurs dépens, mais tous ces députés d'une seule province ne font ensemble qu'une seule voix, et chaque province au nombre de sept préside par tour et par semaine ; premièrement la province de Gueldre unie avec le comté de Zutphen ; puis la Hollande, la Zélande, Utrecq, Frise, Overyssel, Groeningue compris Ommelande. Ces provinces, en vertu de leur union d'Utrecq en 1578, confirmée en 1650, se sont promis sans déroger à leur souveraineté, de ne point traiter sinon conjointement avec les puissances étrangères, de paix, de guerre, de ligue, d'alliance et de ce qui s'en suit, et qu'en matière de monoye et de négoces elles feront des édits communs, et qu'il n'y aura point de différence entre elles pour la Religion. Ces Etats généraux s'assemblent tous les

jours sauf les dimanches et jours nataux à moins qu'il survienne des affaires extraordinaires ; et tous les lundys il y a congrès avec les ambassadeurs des puissances étrangères qui résident à la Haye ; l'assemblée commence depuis dix à onze heures du matin jusqu'à une heure et deux heures l'après midy. Tous ceux qui ont des affaires aux Etats généraux peuvent les voir chez eux les matin avant l'assemblée, ils sont écoutés favorablement, mais on ne leur fait point plaisir de les voir les après midy, plusieurs se font alors celer, et les jours de festes et de dimanche, tout audience est dénié. S'il s'agist de quelque affaire de polices, d'offices et autres semblables, on donne requeste aux Etats généraux, qu'on présente au président en tour, qui la fait lire par le greffier, et la lecture faite, l'Etat nomme des commissaires pour l'examiner et en faire leur raport ; ce qu'étant fait l'Etat forme sa résolution, qu'on remet au net, et dont l'Etat fait une seconde lecture le jour suivant pour y persévérer, augmenter, ou diminuer s'il y échet ; et comme c'est un opéra d'assembler tous ces commissaires chargés d'autres affaires, ou qui s'absentent souvent par commission, ou pour aller dans leur province, de là vient que les étrangers sont longtemps avant pouvoir obtenir l'issue de leurs sollicitations. Sy ce sont des affaires qui regardent le droit, comme par exemple, pour donner des

lettres d'attermination, pour la capacité de succéder, etc[a], la requeste est renvoyé à l'avis de quatre avocats pensionaires de l'Etat, sur lequel intervient la résolution des dits Etats, qui se conforment ordinairement ausdits avis : quand on est exacte et entendu, l'affaire est expédié assez promptement, mais ceux qui sont dans la dépendance d'instruire leur affaire par d'autres avocats peuvent se résoudre à passer une bonne partie de l'année, avant d'avoir l'avis ; il arrive aussy quelquefois que l'Etat met néant pour appostille sur la requeste ; ce qui procède assez souvent de la longueur des requestes, et parce que les sollicitans ont manqués à prévenir quelques membres de l'Etat, et surtout le greffier ou M. le conseiller pensionaire, qui bien qu'ils n'ayent point de voix délibératives, on ne laisse point de demander leur avis qui est presque toujours suivy ; toutes les résolutions sont mises par écrit et sy par hasard il s'en portoit d'injuste, on ne peut guerre espérer de la faire corriger, parce que l'Etat ne fait rien qu'avec meure délibération, et tient pour principe qu'il faut mieux laisser une injustice que de donner l'exemple d'une correction, ou changement, fondé sur ce que les résolutions doivent être fermes et immuables. C'est pourquoy le plus seur est de venir par interprétation, ou explication, afin de tirer ce qu'on peut.

LE CONSEIL D'ETAT a soin de la milice, des fortifications, des magasins, des munitions de guerre, des vivres et du fourage, des hôpitaux et des finances, de toutes les provinces unies et des places conquises, des contributions, et de la ferme des douannes dans le pays ennemy, donne les passeports sous le nom des Etats généraux, et forme ou règle tous les années l'état de guerre, qu'il présente aux Etats généraux qui l'envoyent aux provinces pour avoir leur consentement ; ce conseil exécute toutes les résolutions des Etats généraux ; et selon la nécessité des affaires et la conjoncture du temps, il propose les moyens pour lever des deniers et des troupes, et la quantité et proportion que chaque province doit fournir ; à la fin de chaque année il donne un état de la dépense qu'il juge nécessaire pour l'année suivante, qu'il envoy aux Etats généraux pour disposer les provinces à y consentir ; la répartition se fait en cette manière : de cent florins.

La province de Gueldre paye	5 fl.	12 s	13
Hollande	58	6	4½
Zélande	9	3	8
Utrecq	5	16	7½
Frise	11	13	2¾
Overijssel	3	11	5
Groeningue et Ommelande	5	16	7½
Total	100 fl.		

Ce conseil d'Etat dispose de toutes les sommes et expédient les ordonnances sur les résolutions des Etats généraux ; les ordonnances sont signés de trois députés de diverses provinces, par le Thrésorier général, et envoyé à la chambre des comptes pour être enregistré avant que le receveur général puisse les payer.

Ce Conseil d'Etat est composé de députés de toutes les provinces, de même que les Etats généraux ; avec cette différence que le nombre est réglé au conseil d'Etat et qu'on y opine par testes, au lieu que le nombre aux Etats généraux n'est point fixé et qu'on y opine par provinces ;

La Gueldre envoye audit conseil d'Etat deux députés	Députés 2	0
La Hollande	3	0
La Zélande	2	0
Utrecq	1	0
Frise	2	0
Overissel	1	0
Groeningue et Ommelande	1	0
Total	12	0

Chaque député préside une semaine par tour comme aux Etats généraux. Le gouverneur, le capitaine général, ny aucun officier de guerre a séance dans l'assemblée des Etats généraux ; et les députés

de cette illustre assemblée changent tous les deux et trois ans ; mais dans le conseil d'Etat les gouverneurs des provinces y ont séance et voix décisive. Le Trésorier général y a aussy séance, mais il ne fait qu'aviser, il est pour toute sa vie, de même que sont pour leur vie, le député au dit conseil, de la part des nobles d'Hollande, et les deux députés de la province de Zélande, mais les autres n'y restent que 2, 3 ans et tout au plus 5 ans. J'ay appris une partye de tout cecy et de ce que je diray encore de M. le baron d'Obdam général des troupes hollandoise, dont M. de Vassenaer son fils est député au conseil d'Etat pour toute sa vie de la part de la noblesse d'Hollande. C'est la seule famille illustre dans ce pays, puisqu'elle prouve son antiquité, avant les comtes d'Hollande ; aussy l'on y connoissoit autrefois trois illustres familles, Egmond, Brederode et Wassenaer. La première subsiste dans les pays-bas catholiques ; ayant préféré sa religion à sa patrie, l'autre est éteinte, et la 3^{me} est considéré en Hollande. J'ay eu l'honneur souvent de leur conférence où j'ay connu que c'est un opéra de solliciter une affaire aux Etats généraux, où la noblesse n'est point considéré. Et comme les membres changent souvent, tel y a aujourd'huy ses amis, qui y aura demain ses ennemis, ou des inconnus. Je priois M. le baron d'Obdam de me présenter à quelques députés, mais il n'osa se

commettre, il eut seulement la bonté de me présenter à M. Fagel qui a beaucoup de considération pour luy, parce que M. le baron d'Obdam étant le premier noble d'Hollande et le premier dans les Etats de cette province, M. Fagel et Heinsius qui sont aussy de l'Etat d'Hollande, luy doivent respect et déférence et sont bons amis. Pour M. de Vassenaer, son fils, il est fort doux, affable et considéré, mais peu porté à s'employer vers les Etats généraux, soit par raport à son employ, ou parce qu'il a peine à faire une démarche, mais dans le conseil d'Etat, celuy qui peut parvenir à avoir son affection, est seure de réussir dans ses demandes. Le père avoit un procès de conséquence à la chambre impériale à Vienne, il me pria de l'examiner et d'en former mon avis ; ce que je fis avec tant de bonheur, que mon avis fut approuvée des jurisconsultes flamans et allemans ; ce seigneur m'en remercia et me fit aussy bien que M. son fils, milles offres obligeantes de leurs protections, dont je les ay remercié en des termes qu'ils reçeurent agréablement.

LA CHAMBRE DES COMPTES est composé de deux députés de chaque province qui changent selon que chaque province le juge à propos ; elle examine et arreste les comptes des receveurs généraux et subalternes et registre les ordonnances du conseil d'Etat.

AMIRAUTE. Le conseil de l'amirauté règle toutes les affaires de la marine, en sorte que lorsque les Etats généraux ont résolu, de l'avis du conseil d'Etat, de mettre en mer une armée navale d'un certain nombre de vaisseaux dont il règle le rang et la grandeur, il les choisit et les arme, lève les matelots et fait la dépense des deniers destinés aux affaires de la marine etc.; il y a cinq collèges de l'amirauté dans lesquels l'amiral préside étant présent, ou le vice-amiral en son absence : sçavoir Amsterdam, Roterdam, Hoorn et Enckhuysen, Midelbourg en Zeelande, Harlingue en Frise ; Amsterdam fait toujours la troisième partye de tous les armemens et les autres collèges chacun un sixième.

Chaque collège nomme les capitaines et les officiers généraux de son escadre et assigne à chaque vaisseau le nombre de ses matelots et soldats dont chaque capitaine se charge du soin et des vivres nécessaires ; mais la charge d'amiral et vice amiral en chef est donné par les Etats généraux, ce sont aussy eux qui nomment les généraux des troupes de terres, jusqu'au brigadier inclusivement en sorte que les brevets de colonels et en dessous sont conférés par les Etats de chaque province, aux régimens qui sont à leur solde et qui leur appartiennent.

Les appointemens de tous les députés et officiers sont ordinairement fort petits ; les députés aux Etats

généraux n'ont au plus que 18 à 20 florins par jour que leur province ou leur ville leur fournit ; le conseiller pensionnaire Heinsius n'a que dix mille florins d'appointemens ; ceux du conseil d'Etat y trouvent mieux leur profit, à cause qu'ils sont payés de leurs vaccations et commissions extraordinaires ; c'est une affaire de 10 à 12 mille florins pour un député ; ceux qui vont à l'armée ont 40 ou 50 florins par jour.

A l'égard des conquestes, elles appartiennent en commun aux provinces unies. Sy on en croit le peuple et les mieux censés, rien n'est plus nuisible à la Hollande, après le gouvernement monarchique, que la guerre. C'est pourquoy ils estiment que la paix seule est salutaire à leur état et que comme leur pays est fortifié par luy même, ils doivent s'en contenter en y ajoutant des fortifications dans les endroits faibles, sans songer à prendre davantage de villes dans les pays bas. En effet qui considérera avec attention la situation des provinces unies, la docilité du peuple, leur économie et frugalité, leur commerce et l'amour de la liberté, verra que leur principal intérêt est d'avoir la paix et de ne point étendre leur domination par des conquestes, sy ce n'est pas des colonies pour établir ou favoriser leur commerce ; tandis que les hollandois restent dans leur pays et qu'ils ayent soin de le fortifier par une nombreuse flote et des fortifications de terres, ils n'ont aucune

puissance à craindre, parce que tout leur peuple étant obligé de se tenir sur les armes pour la défense du pays, suivant cette maxime qu'il vaut mieux hasarder sa vie et ses biens pour conserver la liberté, que de se mettre sous le joug et d'être les meurtriers de leurs descendans, ils auront toujours assez de temps pour lever des armées et appeller à leur secours des potentats qui prendront ombrage de celuy qui voudra les attaquer. Puis donc que les conquestes sont inutiles à la Hollande, aussy bien que les guerres offensives et défensives, j'ay sondé M. de Clenesxerque, premier député de la Zélande dans les Etats généraux, s'ils n'avoient rien à craindre de l'Angleterre, et sy leurs alliées n'entreroient pas en défiance de leurs conquestes aux pays-bas s'ils avoient dessein de les unir ou conserver pour la sûreté de leur Etat. Quoi qu'il ne s'ouvrit pas, je conçus assez de ses réponses que sans la crainte où ils étoient que l'Espagne et les pays bas catholiques ne fussent unis avec la France, ce qui renverseroit leur Etat par la destruction de leur commerce, ils ne rechercheroient pas avec tant d'empressement l'alliance de l'Angleterre, sans laquelle, à ce qu'il me dit, ils seroient obligés de plier. Ainsy je compris qu'ils étoient obligés d'en passer par les conditions qu'elle voudra imposer, et que dans cette nécessité c'étoit un bonheur pour eux que l'Angleterre n'avoit

pas de Roy parce que le Parlement, qui connoit ses intérêts, est plus ferme et moins à craindre dans l'alliance, que ne l'auroit esté un Roy ; qu'à l'égard des conquestes, ils souhaiteroient qu'elles fussent mises entre les mains d'un prince particulier qui fut en état de se défendre sans leurs secours, parce que s'ils étoient obligés de les tenir pour leur conservation, elle les engageroit dans des grandes dépenses et plus fortes que les revenus qu'ils pourroient tirer du pays, à cause des fortifications qu'ils seroient obligés d'entretenir et de faire, et d'un grand nombre de troupes qu'il faudroit conserver et entretenir en temps de paix, étant encore à craindre, qu'étant voisin de la France, l'Etat s'engageroit dans de nouvelles guerres qu'il a intérêt d'éviter. C'est pourquoi il me paroit que si les hollandois restent en possession de leur conqueste, ils épuiseront le pays pour leur entretien ; et s'il arrive qu'ils se brouillent avec l'Angleterre comme probablement cela arrivera lorsqu'il s'agira de partager la chasse, il sera aisé à la France de reconquérir Lille, Tournay, Douay et autres places qu'elle a perdu par cette guerre, mais même de ruiner fondamentalement cet Etat par les grosses sommes qu'il sera obligé de tirer pour défendre ces villes et assurer sa navigation et son commerce par mer.

Son principal commerce est aux Indes orientales

et occidentales qu'une guerre avec l'Angleterre peut affoiblir, et une guerre avec la France uny avec l'Espagne, couler bas et ruiner de fond en comble ; comme je ne suis point marchand, je ne puis parler de cette matière et je renvoy ceux qui voudront connoitre en quoy consiste la prospérité des hollandois, aux mémoires de Jean de Wit grand pensionnaire de Hollande, qui parle par excellence, de la pêche, du commerce, des manufactures et de la navigation.

J'ay oublié de dire touchant leur police que dans presque toutes les villes d'Hollande il y a des maisons fortes, appelées Spinuys, où l'on renferme et on fait travailler les filles de mauvaise vie. On donne un sol pour entrer dans ces maisons, quand on a la curiosité d'aller voir ces filles, à qui on parle à la grille ou balustrade ou cloison ; mais cela n'empesche pas qu'il n'y ait beaucoup de ces filles dont sur cent, on en renferme à peine dix.

Ceux qui parmy nous sont condamnés aux galères, sont condamnés en Hollande au Respus ; ce Respus est une grande maison forte dans Amsterdam, où l'on enferme les criminels pour travailler à resper toutes sortes de bois de teinture ; ils sont obligés de faire par jour autant de livres pesant qui leur est marquée ; les cies pèsent plus de 100 livres, c'est un travail dur et pénible ; ces hommes sont nues comme

on nous représente les athlètes des Romains ; ceux qui manquent à leur devoir sont fustigés avec des nerfs de bœuf dans une chambre en forme de chapitre ; les patiens sont à cheval sur un ban et tendent leur dos qu'on n'épargne pas. Ceux au contraire qui travaillent bien, sont bien nourris, et quand ils excèdent la taxe de leur travail, ils en sont payés en brandevin, en argent, ou autres choses, ce qui fait qu'ils s'empressent de travailler pour gagner cette petite douceur. Les jours de dimanche et festes observées parmis eux, ils ne travaillent pas. On donne un sol ou deux pour voir cette maison et dès qu'on y est entré, c'est un bruit épouvantable de ces malheureux qui vous demande la charité pour boire.

Etant de retour de la Hollande à Bruxelles [1], madame la duchesse de Bizacha me fit rester quelques mois auprès d'elle, pendant lesquels je fis toutes ses dépêches et les commissions d'honneur qui arrivèrent pendant mon séjour ; je formois un plan pour mettre un bon ordre dans les affaires ; S. E. l'approuva et s'applica même avec moy pendant plusieurs jours dans ses archives ; enfin je gagnois tellement sa confiance qu'elle m'ouvrit son cœur et me déclara ses plus secrètes intentions dont j'approuvai une partye et pris la liberté de luy dire mes sentiments sur ce

[1] Le 3 juin 1711.

que je ne goûtois pas ; elle eut souvent la bonté de me répéter que les autres viendroient jaloux de moy, qu'ils diroient que je m'étois emparé de son esprit, et que j'avois toute sa confiance. Je répondois avec tout le respect que je devois qu'elle me faisoit bien de l'honneur et que je n'abuserois jamais des bontés qu'elle auroit pour moy, mais qu'il me seroit bien fascheux sy j'avois le malheur d'être l'objet de la jalousie de ses officiers qui tôt ou tard ne manqueroient pas de la tromper par leurs artifices. Elle me fit la grâce de m'assurer que je pouvois compter qu'ils n'auroient jamais de prise sur moy. Comme j'agissois par zèle et par honneur, sans intérêts et en conscience, je la cru d'autant plus aisément que je me persuadois qu'elle me parloit sans déguisement ; surtout après m'avoir dit : " Mes deux intendans sont vieux et cassés, prenez d'eux toutes connoissances de ma maison. J'ay confiance en vous, vous ête jeune, je vous souhaite avec moy et vous ne manquerez pas de reconnaissance ". Je fus alors bien embarassé, j'avois rendu service par honneur, et je puis dire sans vanité que j'étois venu à bout de certaines affaires qui étoient désespérées. J'avois en vue pour récompense d'être avocat de la maison au pays d'Artois. Son Excellence m'en avoit même déjà donné la commission aussy bien que pour les affaires de conséquence au pays de Lille ; cela convenoit à

ma profession, mais quitter ma ville d'Arras, ma maison, ma profession, pour demeurer à Bruxelles, et aller de pays en pays, c'étoit quitter une profession certaine pour un employ incertain ; d'ailleurs de l'humeur que je suis, je me sentois incapable de profiter jamois d'un sol au delà des appointemens, qui sont petits, et dont dans la scituation que la maison se trouve, je n'aurois peut être jamais esté payé, au lieu que faisant ma profession, je vivois indépendant, et pouvois profiter beaucoup plus que dans l'employ d'intendance de la maison d'Egmont ; outre que je n'aurois pas tant de peine et de soins chez moy, que j'en aurois dans cette maison, sans compter les envieux et les calomniateurs qui répandent leur poison dans les grandes maisons, et ne laissent aucun repos aux princes, qu'ils n'ayent rendu suspect la fidélité de leurs meilleurs officiers. Je répondis à S. E. que dans l'état où elle se trouvoit, accablée de créanciers et d'affaires, et privée de la présence de monseigneur le duc de Bisacha, je me faisois un mérite d'exécuter tout ce qu'il luy plairoit me commander, dans l'espérance qu'elle me feroit la faveur de me confier ses affaires en la ville d'Arras, ce qu'elle me promit et bien d'autres choses, et m'ajouta que je ne devois point me ralentir, quelque chose qu'on dit contre moy, qu'elle sçavoit par expérience, pour l'avoir veu lorsqu'elle étoit encore

à marier, que les meilleurs officiers sont toujours les plus calomniés. Tous ces discours me confirmèrent que madame étoit persuadé de la droiture de mes intentions, de sorte que je pris à honneur de continuer à luy donner des marques de mon zèle.

Le 15 juin 1711, cette princesse m'envoya à Malines, et ayant fini mes affaires le 16 avant midy, je retournois ce jour là à Bruxelles. J'arrivay à Vilvorde sur les 5 ou 6 heures, je pris la barque qui alloit partir, bien que délibéroit à cause de la chaleur d'attendre celle de 8 heures, mais je fus heureux d'avoir pris la première, parce que la seconde fut pillé par des voleurs qui prirent jusqu'aux habits des voyageurs.

Le 25 du même mois on raportat à l'hôtel une lettre que j'avois envoyé à la poste, le jour précédent, sans adresse ; Son Excellence rentra justement dans ce temps là, et prit la lettre ; peu de temps après je rentray à l'hôtel, le portier m'informa du fait, dix pas plus loin, un autre m'en informa encore, et ainsy de chambre en chambre, tellement qu'étant parvenu à la chambre de Son Excellence, je commençay par lui dire ce que je venois d'apprendre. Elle me remit la lettre qui étoit pour M. de Brabant et ne contenoit rien de conséquence. Je fus à la poste pour sçavoir qui l'avoit ouvert ; le maître de la poste me dit que ce fut luy et qu'ayant veu mon nom, il avoit ordonné

de me la raporter et que je pouvois être assuré que personne ne l'avoit lu ; il m'ajouta que cela arrivoit assez souvent, et étoit encore arrivé depuis peu à un banquier de la ville qui envoyoit une lettre de change de conséquence. Ce petit accident ne laissa pas d'être relevé par gens qui vouloient me faire passer pour un étourdit ; il arriva de ce que j'avois écrit plusieurs lettres ce jour là, dont quelques unes ont été signés par Son Excellence. Je crois que l'accablement du travail m'avoit fait commettre cet oubly ; il y avoit de jours que je n'avois rien à faire, mais en récompense, il y en avoient de très pénibles, entre autres madame étant de retour pour souper sur les 10 heures du soir, elle m'appella dans son cabinet pour luy dresser un mémoire d'importance pour la Reine d'Angleterre avec ordre de l'aller le lendemain présenter, sur les 7 heures du matin, à milord Coveri ambassadeur plénipotentiaire de sa majesté qui devoit l'envoyer dans son pacquet et le recommander ; il fut minuit quand j'eus dressé ce mémoire, qui étoit encore impoly ; je priois Son Excellence de me permettre de me retirer, l'assurant que je le polirois le matin, elle y consentit, nous soupâmes, je me couchay à une heure de nuit, je me levay à quatre heures. Le matin je délivroy le mémoire à 7 heures et ayant remy une copie à Son Excellence, elle le trouva à son goût et me remercia.

Je ne puis exprimer en quel degré de faveur j'étois, ny les témoignages de bonté que je recevois tous les jours de Son Excellence, de madame la comtesse d'Egmont, et de madame la duchesse d'Aremberg. J'étois un jour dans le jardin, occupé d'une profonde lecture ; ces princesses avec madame la comtesse de Nassau, miledi de Esburi et autres grandes dames, me surprirent et me questionèrent. J'ay tasché de leur répondre le moins mal qui me fut possible, et mon cœur s'applaudit en secret des louanges que madame la duchesse me donna en leur présence. Sy j'étois à table, elle avoit la bonté aussy bien que madame la duchesse d'Aremberg de me servir de ce qu'il y avoit de meilleur, on avoit un soin de moy tout particulier, j'étois comme l'enfant de la maison. Souvent Son Excellence m'entretenoit seul dans son cabinet, dans d'autres places, et souvent j'eus l'honneur de promener avec elle dans le jardin de l'hôtel, toujours sur les intérêts de sa maison ; elle me mena même avec elle dans son carosse ; et je luy rendois compte de toutes mes occupations de la journée ; une fois que je rentrois avec elle dans son carosse, le sieur Desmaret demeura dans la cour comme immobile ; madame me le fit observer en me disant : " Il est *Ipoconde* ". C'est le maître d'hôtel de la maison, fort en crédit ; il fut d'abord de mes amis, mais il changea ; je n'en ai pu deviner autre

cause ou qu'il crut, ou qu'on luy mit dans la teste que j'allois luy barrer le chemin aux employs auxquels il auroit pu aspirer.

M. de Brabant me demanda à Mons pour travailler avec luy et un avocat du lieu, nommé M. Delcourt, à un grand procès que la maison at en défendant contre M. le comte de Solre. Son Excellence m'y envoya. Je fus 7 à 8 jours à Mons, où M. de Brabant m'a receu chez luy avec tous les honneurs et l'affection d'un sincère et véritable amy. J'y gagnois un rhume qui m'incommoda beaucoup. Je suis retourné à Bruxelles le 13 juillet et madame m'ordonna de partir le 15 pour aller à Lille, ensuite Arras et revenir à Bruxelles.

Les créanciers d'Arras pressoient fort pour établir un curateur à la succession vacante de feu monseigneur Procope, comte d'Egmont ; le procureur Rouget étoit nommé par les créanciers, et le procureur Leducq qui avoit la procuration de plusieurs créanciers songeoit à devenir procureur ad lites de la maison d'Egmont. L'un et l'autre, par des intérêts, ou communs, ou différens, donnoient par leur jalousie, de la chaleur aux poursuites des créanciers ; ils m'avoient tous deux écrits à Bruxelles, et je leur avois répondu après avoir montré mes lettres à Son Excellence qui les avoit approuvé.

Entre autres j'en écrivis une au procureur Rouget pour le flater. Je luy dit que j'aurois une procuration, et le priois de différer jusqu'après les vacances. Rouget montra ma lettre à Leducq, lequel croiant que j'entendois parler d'une procuration pour Rouget, ce qui étoit bien éloigné de ma pensé, en prit l'allarme, et en donna avis au sieur de Bassecourt, qui de son mouvement ou poussé par Leducq fit entendre à Son Excellence que je m'entendois avec Rouget ; ce qui eut des suites fâcheuses, comme je diray cy après. D'un autre costé Leducq, impatient, m'écrivit qu'il falloit parler au jour de l'échéance et qu'il n'y avoit point de délay à espérer ; ce qui étoit faux, puisque les délays de l'ordonnance n'avoient pas esté obtenus. Je fus donc obligé de dresser une procuration que Son Excellence eut la bonté de signer et de me confier, mais qu'elle me coûta chère. Et je puis dire que tout a concouru pour m'humilier et pour exercer ma patience, car j'avois conseillé à madame d'appeler M. de Bassecourt, M. de Brabant et M. Mariaval pour prendre les mesures convenables à ses intérêts ; cette princesse y étoit disposée d'elle-même, elle me disoit que MM. de Brabant et de Bassecourt ne s'aimoient pas, et qu'il luy étoit fâcheux de dépendre de deux personnes qui cherchoient plutôt à se faire pièces qu'à s'unir pour ses intérêts, elle me dit bien des choses à leur sujet que

j'ay conservé dans un profond silence. Je fis donc les lettres que madame écrivit par deux fois elle même sans que le S^r Bassecourt obéit à ses ordres ; M. de Mariaval s'excusa de venir à Bruxelles sur son grand âge. Cependant quand M. de Bassecourt eut avis que j'étois arrivé à Lille, il partit pour Bruxelles, où il n'oublia rien pour me faire déchoir de la confiance que madame avoit en moy. Enfin, le jour que je fis la procuration, madame la duchesse d'Aremberg tomba malade ; au lieu de luy donner du repos, madame la duchesse sa mère, madame la comtesse d'Egmont et autres lamentoient autour de son lit, on ne faisoit que pleurer, chercher des remèdes et les donner comme sy elle avoit pu guérir à force de remèdes, on cherchoit sur toutes choses, force reliques et d'agnus Dei. Malgré cet embarras, madame souhaita que je partis le lendemain, quelque prière que je fis qu'elle me permit de différer encore un jour ; mad^elle d'Embys sa demoiselle l'en pria aussy, mais il me fallut obéir, dresser la procuration, et l'emporter avec moy ; elle fut signée à l'hôtel de M. le duc d'Aremberg, en présence de madame la comtesse d'Egmont, du S^r Hyanssens notaire et du secrétaire du dit seigneur duc. Je répétay à S. E. que je la supliois de la garder et de me l'envoyer par la poste, mais elle me dit qu'elle souhaitoit que je l'emporta, qu'il n'y avoit rien contre son intention 4^e QUAYÉ

BIBLIOTHECA Ottaviensis

et qu'elle se fioit tellement à moy, qu'elle ne l'eust point donné à d'autre. Madame me donna son carosse pour me conduire à son hôtel, et m'ordonna de partir et de revenir incessament. Je partis donc très content pour Lille par la route de Gand, où j'ay séjourné pour m'aboucher avec M. de Lesanne président du conseil de Flandre. J'appris à Gand que M. le prince de Nassau d'Orange se noya en passant le Moerdicq dans les barques ordinaires. Je poursuivis mon voyage à Lille où je suis arrivé [1] de Gand sur un jour dans une berline avec un officier dannois que je mis à couvert par mon passeport. Après avoir mis ordre aux affaires de Lille, je suis arrivé à Arras [2] où je trouvay des lettres de S. E. de ne rien faire avec la procuration jusqu'à nouvel ordre. Je luy avois écrit de Lille que j'avois veu dans le cabinet du S[r] de Mariaval une lettre concernant la cabale formée contre moy pour me décrier dans son esprit. Cependant M. de Bassecourt étoit arrivé à Bruxelles, et ayant pris lecture de la procuration que madame m'avoit donné, il en devint furieux et fit entendre que j'étois le maître de la fortune de S. E. ; il prit son temps pour me noircir et me calomnier par les impostures les plus noirs. Tout cela allarma madame qui eut toutefois la bonté de m'écrire en

[1] Le 18 juillet 1711.
[2] Le 27 juillet 1711.

réponse à la lettre touchant la cabale qui se formoit contre moy, que je ne devois pas m'amuser à tous les petits comtes et bagatelles qu'on disoit contre moy, que je devois être persuadé que le sieur de Bassecourt et autres n'auroient jamais de prise contre moy tandis que j'agirois, comme j'avois fait jusqu'alors, avec sa participation et de son consentement, qu'elle comptoit que je ne me refroidirois pas et que j'expédirois au plus viste les affaires pour retourner à Bruxelles. Madame écrivit au sieur de Brabant de se rendre à Bruxelles, où le sieur de Bassecourt joua sy bien son rolle qu'ayant fait entendre au dit sieur de Brabant que j'avois l'oreille de madame, et que je pourois les supplanter, il eut la faiblesse de donner dans le paneau et d'aprouver ce que le sieur de Bassecourt disoit à S. E. au sujet de la procuration. Là dessus il firent partir en poste le sieur Desmaret avec ordre de se rendre à Arras en diligence, ce qu'il fit, et qui fut surpris, fut moy. Il me demanda de la part de Son Excellence la ditte procuration, je la luy remit cacheté et en donnay avis à S. E. Le dit sieur Desmaret me dit que Son Excellence luy avoit dit de me ramener à Bruxelles et qu'il avoit ordre de consulter les sieurs advocats Caudron et de S^{t} Pol conjoinctement avec moy pour avoir un délay touchant l'établissemend de la curatelle. J'apperçus un grand refroidissement dans le sieur Desmaret, et que

le procureur Leducq avec Jean de Beugny affectoient d'être dans mon party pour m'épionner, ce que je trouvay véritable dans la suite, puisque j'ay seu de madame des choses que j'étois seur n'avoir dit qu'à ces gens là et par forme de conversation. Nous nous assemblâmes donc chez le sieur de S^{t} Pol qui avoit les ordres secrètes du sieur de Bassecourt, de quoy m'étant apperceu, je dis que je croiois que ce délay pourroit être préjudiciable à madame ; que néanmoins sy on le vouloit, on pouvoit l'obtenir, mais que pour moy je n'étois point d'opinion de le demander, ny de donner mon avis pour le délay ; MM. Caudron et de S^{t} Pol me dirent qu'ils le donneroient seuls, et m'étant retiré, ils ont donnez leurs avis qu'ils ont enfermés dans une lettre par laquelle ils m'ont calomniez à toute outrance. Entre autres choses Caudron disoit à madame qu'elle ne sçavoit pas à qui elle se fioit, puisque j'étois l'esprit le plus dangereux qu'il y eut peut être au monde. Luy et de S^{t} Pol recherchèrent encore des prétextes avant que Jésus né, en sorte que les esprits avoient eu le loisir de s'aigrir contre moy et à mon insceu. Comme j'avois le vent de toutes ces menées j'hésitois de retourner à Bruxelles, mes frères et soeurs, mes parens et amis étoient partagés, mais à la fin je pris le party de m'y rendre pour me justifier et confondre mes ennemis.

Avant de partir [1] j'eus l'honneur de rendre à M. Debernage, intendant d'Artois, une lettre de confiance de Son Excellence ; j'eus une conférence avec luy et me chargea d'une réponse et de faire ses complimens à M. Pesters.

L'armée des alliées qui étoit campée dans la plaine de Lens, ayant marché vers Lillers, vint se poster vis à vis celle de France retranché depuis Cercamps jusqu'à Monsenencourt, on s'attendoit jour à autre à une bataille. Le sieur Desmaret et moy priment le party d'aller par Cambray, nous avions avec nous plusieurs coffres remplis de papiers de conséquence tirés des archives d'Arras où ils étoient réfugiés depuis la bataille de Ramelies en 1706 pour les raporter et remettre dans les Archives de Bruxelles ; nous partismes le 4 août. Le sieur de Bugny fut du voyage avec M. l'abbé de Frontenay, nous arrivâmes le soir à Cambray où l'on obligea un prêttre de la ville qui étoit avec nous sur le chariot, de porter à la douane deux petits chats qui étoient dans une boëte, ce qui nous divertit beaucoup. Nous crûmes partir le 5, mais nous eûmes une allarme bien chaude, en ce que le tocsin donnoit avec force. Sur le bruit que la ville étoit investy de tout costé, nous montâmes dans le beffroy et dans la tour de Notre-Dame d'où nous vîmes d'un costé un déta-

[1] Le 4 août 1711.

chement de l'armée de France commandé par M. de Luxembourg qui alloit au grand trot à Bouchain et de l'autre deux colonnes de l'armée d'Hollande, qui au lieu d'attaquer les lignes de l'armée de France, comme elle avoit fait mine, fit une marche de douze lieux, passa la Sensé au bac au beucheut et vint camper à Oisy ; nous vîmes peu après un gros de l'armée de France s'avancer à Marquion. Nous tinmes conseil sy nous irions en avant, ou sy nous retournerions à Arras. Comme le péril étoit égal et que le carosse de Paris à Valencienne étoit vide, nous partîmes le 6 dans ce carosse. A peine fûmes nous dans le fauxbourg que nous vismes les paysans se sauver en troupe avec leurs effets, bestiaux, enfans et tout ce qui pouvoient porter et emmener. C'étoit une désolation triste et lamentable. Nous avions cru que les alliées fatigués d'une sy longue marche, n'eussent point passé l'Escaut le dit jour 6 aoust, mais en passant dans le village de Nave, nous y vismes plus de deux cent maraudeurs plein de butin qu'ils avoient fait dans l'église et chez les paysans. Nous avions nos espées nus et nos pistolets à la portière, résolus de faire feu sur ceux qui nous approcheroient, au cas qu'ils fussent épars et non attroupés et pour le moins nous nous attendions à être dépouillés ; le carosse alla au grand trot. Etant arrivé â Hapres pour rafraîchir, un courrier nous dit

que les hollandois avoient jettés des ponts sur l'Escaut, qu'il y avoit 3 à 4000 chevaux de passé avec bon nombre d'hussars qui n'étoient qu'à 3 quarts de lieu de nous ; on attela les chevaux au plus viste et nous gagnâmes Valenciennes en toute diligence. Comme tous les paysans se sauvoient, le chemin étoit semé d'hommes et de bestiaux, et lorsque nous regardions derrière nous, nous pensions que les hussars nous poursuivoient. Etant proche de Valenciennes nous rencontrâmes M. l'électeur de Cologne qui nous demanda des nouvelles. Je luy dis la terreur où l'on étoit et que selon les apparences les alliés sembloient en vouloir à Bouchain. Le carosse de Valenciennes à Cambray étant arrivé à Hapres retourna avec nous à Valenciennes. A peine avois-je sommeillé que j'entendis un bruit épouvantable dans la ville ; il pluvoit d'une force extraordinaire ; c'étoit le corps d'armée de M. de Coigny composé de dragons et cavalerie, qui s'étoit jetté dans Valenciennes. Le lendemain nous allasmes en sûreté à Mons et ensuite à Bruxelles. Chemin faisant je fis connaissance de mademoiselle Van Juste de la ville d'Anvers que je baisois au visage par surprise ; elle me dit que c'étoit la première fois qu'elle avoit esté baisé d'un garçon ; elle s'en fascha, mais nous fismes la paix. Etant à Bruxelles le sieur Desmaret le dit à madame qui s'en est fort réjouy ; il ajouta que je

l'avois jetté sur le lit, il étoit présent avec toute la compagnie. Etant arrivé à Bruxelles, je fus d'abord saluer Son Excellence ; elle étoit dans son lit, malade ; elle me fit approcher et me dit : " Je suis aise que vous soyez venu ; ne vous embarassez pas de ce qu'on dit contre vous. Allez vous reposer ; nous parlerons d'affaire quand vous serez délassé ". Les sieurs de Brabant et de Bassecourt ne sont pas venus souper ce jour là. Après que j'eus souppé, je me retiray dans ma chambre et le lendemain ayant esté saluer M. de Brabant, il me la fit fort froide. Je ne parlay pas à M. de Bassecourt ; nous mangions cependant tous les jours ensemble, et j'étois proche de luy. Un jour que j'étois seul avec luy dans la place à manger, je le priay de me dire par quel endroit je m'étois attiré sa disgrâce et combien j'étois mortifié des calomnies qu'on répandoit contre moy ; il me dit qu'il avoit ses raisons, et se leva pour me maltraiter, mais ayant respecté le lieu et craignant peut être que je ne luy rendis la pareille, il m'appela en duel sur le rampart où il alla et m'attendit plus d'une heure. D'abord j'étois résolu de le suivre dans l'intention de le désarmer, mais ayant fait attention qu'il étoit âgé de plus de 60 ans, ancien officier de la maison et gentilhomme, que d'ailleurs il avoit vraysemblable des armes à feu, je ne me rendis point au rendez-vous parce qu'on m'auroit donné le

tort, quelque chose qui fut arrivé. Je remercie Dieu d'en avoir agy de la sorte, parce que j'aurois esté tué ou blessé par les armes à feu, et sy je l'avois tué ou blessé avec mon épée, il m'eut fallu sauver, ce qui m'eut perdu de bien et de réputation. Quelque mauvaise mine que me fit M. de Brabant, je pris le party de lui déclarer cette sailly. Il me condamna de luy avoir parlé, et soit qu'il fut radourcy à mon égard, ou par politique, il me dit de ne luy point parler, qu'il étoit irréconciliable, et qu'absolument il ne vouloit point entendre parler de moy. Je compris même qu'il me pourroit jouer un mauvais tour. Le dit sieur de Brabant me dit encore de le laisser faire, et qu'il ne viendroit point à bout de me déposséder. J'entrois avec luy dans un détail sérieux ; je luy dit que le bon Dieu m'avoit donné de quoy vivre, que ce que je faisois pour madame, je le faisois avec honneur et sans intérêt, que sy je n'avois cru ma réputation altérée par les calomnies du sieur de Bassecourt, je ne serois pas retournée à Bruxelles, et que Son Excellence m'ayant appellé j'exécuterois fidellement la commission nouvelle qu'elle me donnoit pour la Haye, après quoy je m'en retournerois chez moy, et je le priay de m'honorer toujours de son amitié. Il me fit réponse que madame m'aimoit, m'estimoit et me considéroit, me découvrit tout ce que le sieur de Bassecourt avoit dit et fait contre

moy, m'assura de son amitié et m'exhorta à persévérer au service de la maison. Cependant madame ne se levoit point, elle étoit toujours couché, et quand j'allois pour luy parler, le sieur de Bassecourt m'observoit ou me faisoit observer. Enfin s'étant trouvé un peu mieux, on me chargea de la commission pour la Haye verbalement et sans autre instruction que mon zèle et mon industrie. Je partis la veille de l'Assomption pour Anvers, où je restay ce jour là pour faire mes dévotions, et le lendemain je partis dans une chaise de poste avec une dévote de Bruges. Nous passames le Moerdicq dans la barque où le prince d'Orange fut noyé il y avoit six semaines, et arrivâmes à Roterdam sur les quatre heures après midy, en sorte que j'eus le temps nécessaire pour arriver ce jour là à la Haye. Dès que je fus arrivé, je fus voir les personnes à qui je devois parler, en quoy j'agis avec prudence, puisqu'elles partoient le lendemain ; elles eurent la bonté de différer leur voyage et je fis une telle diligence qu'en moins de huit jours j'eus deux résolutions des Etats généraux, et j'obtins ma demande contre l'espérance qu'on en avoit à Bruxelles. Sy j'avois différé d'un jour j'aurois échoué parce que ceux qui avoient des intérêts contraires furent avertis de mes démarches, et donnèrent requeste aux Etats généraux pour empescher la réussite, mais ils vinrent trop tard, la résolution

étoit donné. M. Fagel et M. le président de l'assemblée m'avertirent de ces menées, et le dit sieur Fagel eut la bonté de me faire donner une copie de la requeste des opposans. J'ay soupçonné le sieur de Bassecourt d'avoir révélé le secret pour mettre un baton dans la roue et me faire échouer, puisque mes instructions n'avoient esté sceu que de luy et de M. de Brabant ; j'en fis des grosses plaintes à madame qui n'aboutirent qu'à aigrir les esprits, tant il est vray que dans les grandes maisons les plus honestes gens ne sont pas toujours les plus écoutés et que tous moyens paroissent légitimes à ceux qui veuillent se maintenir sans souffrir de rival, d'où souvent il arrive des grands dommages que les maîtres ne sçauroient jamais réparer, car les affaires vont comme on les mène, c'est à dire qu'une affaire bien conduite quoique désespérée aura un heureux succès, et celle mal conduite, quoique juste et clair, réussira très mal ; et un maître qui ne sçait pas faire le discernement de ses bons officiers, croit que l'affaire a bien ou mal réussy parce qu'elle étoit de nature à avoir un tel évènement.

Pendant ce dernier voyage plusieurs Seigneurs m'offrirent leur crédit pour me faire leur procureur général dans la cour supérieure que les Etats ont établis à Lille et à Tournay ; je les remerciay des bontés qu'ils avoient pour moy, en leur disant que

j'étois sujet de France et qu'il ne m'étoit point permis de prester serment à d'autres qu'à mon Roy. J'ay depuis examiné sy j'aurois pu le faire sans risquer mon honneur et ma fortune ; d'un costé j'étois libre et jeune homme, il sembloit même naturel de prendre mon avantage, où je le trouvois, et c'en étoit un grand pour moy que celuy-là, bien honorable et lucrative, au lieu que demeurant à Arras je restois simple avocat et sans avancement ; mais d'autre costé je fis réflection que j'étois allé dans ces pays là par permission de M. de Bernage notre intendant et de M. Lecomte de Lille commandant d'Arras ; que sortir de mon pays pour m'établir en temps de guerre chez les ennemis, on auroit regardé ma sortie comme une évasion, qu'ainsy on auroit pu me donner des avocatoires, confisquer mes biens, et perdre mes frères et soeurs, en sorte que tout bien considéré, j'ay très bien fait de remercier et de revenir en ma bonne ville d'Arras, ma chére patrie. Sy je n'y suis point sy estimé et honoré que j'aurois pu l'être ailleurs, je dois penser à la vérité du proverbe évangélique, qu'aucun prophète n'est bien reçeu en sa patrie à cause que les compatriotes supportent avec peine, et ne souffrent qu'à l'extrémité, l'élévation de leurs égaux.

J'eus encore une tentation, en suite d'une conférence que j'eus avec M. de Clenesxerque, président

de l'assemblée de LL. hh. pp., qui fut d'aller à la Cour de France pour y faire entendre qu'il m'avoit paru que les Etats généraux ne comptoient point de pouvoir réussir à détrôner Philippe 5 et qu'on pourroit leur faire quelque ouverture de paix ; mais je fis attention qu'on me regarderoit pour un visionaire, ce qui m'a obligé d'en rien faire. Trois à quatre mois après on parla fortement de la paix avec l'Angleterre, en sorte que ma pensée avoit esté juste.

Plusieurs des Etats généraux m'avoient promis leur suffrage pour l'élargissement de M. le duc de Bisacha, soit par échange, ou en transférant sa prison à Bruxelles, il ne s'agissoit plus que de sçavoir le sentiment de M. Heinsius suivant lequel l'Etat auroit écrit à Charles 3 ; mais madame la duchesse m'ordonna de ne point aller plus avant, à quoy j'obéis. Il n'y a point d'apparence qu'il soit délivré avant la paix [1], parce que les allemans le réputent pour prisonnier de guerre et d'Etat, sans vouloir consentir à son échange qu'avec le prince de la Riceia qui est un véritable prisonnier d'Etat, en sorte que monseigneur le duc de Bisacha restera prisonnier pour servir de sûreté au dit prince de la Riceia. J'ay néanmoins prouvé avec applaudissement

[1] Depuis que la France eut fait son traité avec l'Angleterre, M. le duc de Bisacha a esté échangé avec le général Stanope anglois et arriva à Bruxelles au mois de 9bre 1712.

que monseigneur le duc de Bisacha n'étoit point prisonnier d'Etat, et je réfutois très bien le prétexte qu'on prit des guerres d'Hongrie, mais enfin on n'écoute point raison. La Reine d'Angleterre et M. l'électeur palatin ont aussy procurés leurs bons offices. Mais sur la représentation faite au conseil aulique que le royaume de Naples et les seigneurs prisonniers par Philippe 5 pourroient recevoir quelque dommage, sy M. le duc de Bisacha, le duc d'Escalona et le prince de Cellamare étoient délivrés, la raison d'Etat l'a emporté sur la justice et la protection. Il n'y avoit plus que la voye d'Hollande afin d'obtenir d'être transféré à Bruxelles, mais madame qui agissoit encore par l'Angleterre et par M. l'électeur palatin, me fit surceoir mes sollicitations ; elle crut que M. le duc d'Aremberg qui fut député par la province du Brabant, pour féliciter Charles 3 sur son élévation à l'empire, obtiendroit cette délivrance, étant secondé comme il le fut par M. l'électeur palatin et par M. le comte de Sinsindorf, mais il n'a rien pu obtenir. L'empereur a fait M. le duc d'Aremberg son grand chambellan.

Je partis de la Haye pour retourner à Bruxelles le 29 aoust 1711. Je me suis embarqué à Roterdam sur le bateau de Dorp, mais le vent étant tombé je fus obligé d'entrer dans une chaloupe à une lieu de

cette ville. J'étois en compagnie, sans quoy j'aurois eu grande frayeur, car c'est une chose épouvantable d'être en mer sur une chaloupe. Le temps étoit fort calme, et nous n'umes point d'agitation. Je mangay un morceau à Dorp, et après avoir traversé cette ville, j'ay marché sur terre environ une bonne lieu, entre deux arbres et sur des digues, qui empeschent la mer d'inonder cette petite isle. Etant arrivé sur le bord de la mer dans le dessein d'aller à Breda, je ne trouvay que des chaloupes. Je ne pouvois pas me faire entendre des bateliers, parce que je ne sçavois pas le flamen ; je croiois qu'il n'y avoit qu'une lieu de trajet, mais il y en avoit près de trois ; je fus en doute sy je retournerois à Dorp, ou sy je poursuiverois mon voyage. Enfin m'étant recommandé à Dieu, je me suis hasardé sur ce petit bateau dont le bord n'étoit qu'à un pied de l'eau ; il avoit un petit voile d'environ une aulne de toille, et un petit gouvernail. Quand je fus une lieu en mer, un vent nous fit reculer assez loin et suscita des vagues sy épouvantables à mes yeux que je crus cent fois périr, tantost j'étois en haut, tantost en bas, les ondées entroient dans la chaloupe et j'étois tout mouillé, cette chaloupe clinoit tout d'un costé jusqu'à quatre doit de l'eau, je me pressois contre l'autre bord, de toute ma force, comme pensant donner du contrepoid, à tout moment je pensois être englouty dans la mer.

J'avois un flacon plain d'eau de vie d'environ une pinte, j'en buvois de temps à autre pour me rassurer et desserrer mon coeur, je dis mon confiteor, je me suis recommandé à Dieu et j'ay intercédé tous les saints du paradis. Enfin j'ay pleuré me voyant sy près de la mort, disant : " Mon Dieu, faut-il que je périsse icy, que mon sort est malheureux, il ne tenoit qu'à moy de vivre hureux et content dans ma maison, où rien ne me manque, et je vien icy me sacrifier pour des étrangers qui n'en feront que rire ". Dieu permit que j'en fus quite pour la peur. Quand je débarquay, j'étois tout rompu, et regardant la mer, je dis : " Quand on me donneroit des louis d'or pour la couvrir, on ne me ratrapera plus ". Je gagnay Breda, quy est une ville d'une demy heure de circuit, les maisons de briques ; la plus part n'ont qu'un étage, elle sont anciennes. La place est petite et la maison de ville fort antique, la grande église est assez belle, on y void dans une chapelle en entrant à gauche, un mausolée de Frédéric prince d'Orange avec seize quartiers de marbre ; on y exerce la religion de Calvin. Le château est aussi fort ancien, il y a un jardin assez agréable avec quelques statues de marbre blan ; aurest cette ville est forte par sa situation, la plus part de ses ouvrages sont de terres, on l'estime une très bonne place. Après avoir veu cette ville, je mangay un peu et je me mit

au lict, où j'eus un peu de fièvre. Le lendemain j'arrivay à Anvers et le jour d'après à Bruxelles où je fus favorablement reçeu de Son Excellence.

Je suis encore resté à Bruxelles plus de trois semaines, pendant lesquelles on tacha de me donner toute sortes de déboir. Un jour que madame étoit à sa toilette, j'entray pour luy souhaiter le bon jour, je vis cette princesse pâlir tout d'un coup, et me dit plus morte qu'en vie : " Ouy, monsieur, malgré vous je seray la maîtresse et vous ne me gouvernerez pas ". Etonné d'un pareil discours, je luy dis que j'ignorois de quoy il s'agist, comme en effet je n'en sçavois rien, et j'eus beau luy faire entendre que je n'avois rien fait ny même pensé qui put donner occasion à ce correctif, elle m'ajouta en tremblant, qu'encore une fois elle seroit la maîtresse. Je taschay de la sonder par toutes voyes pour découvrir le poison lancé contre moy, mais il me fut impossible. Je la quittay en l'assurant que je n'avois d'autre veu que de luy rendre service avec zèle et fidélité, et que je la priois de ne me point condamner sur des faux raports sans m'entendre. Et luy dit que je voiois bien que c'étoit une adresse du sieur de Bassecourt pour m'éloigner et que sy mes services n'étoient plus agréables, je me retirerois chez moy ; il survint du monde et je me retiray. Je ne sçavois quelle partye prendre, de rester, ou de revenir à Arras ; comme je

manquois d'argent, que je n'avois point de passeport, et que j'étois dans la nécessité de me servir de celuy de madame pour passer le pays ennemy, je pris la résolution de rester et de digérer chrétiennement le mal qu'on me faisoit. Je fis confidence à mad^elle^ d'Embys, demoiselle de madame du chagrin que j'avois ; elle me rassura en disant que je ne devois pas m'épouvanter et que sy longtemps que madame ne me remerciroit pas, je n'avois qu'à aller mon chemin. Je fus aussy voir madame la comtesse à qui j'ouvris pareillement mon coeur ; cette princesse eut la bonté de me dire que j'avois tord de m'allarmer, que madame m'aimoit, et que je pouvois compter sur sa protection ; elle m'ajouta qu'elle voioit bien qu'on tachoit à m'éloigner, mais que je devois patienter, et lorsque je fus luy dire à Dieu, elle me dit : " Jusqu'au revoir à la paix ou à l'échange de monseigneur le duc de Bisacha ". Comme j'avois tiré à l'écart Mr de Brabant pour me plaindre, il me demanda combien je voulois avoir d'appointement par an et combien par jour lorsque je voyagerois pour le service, et ce que je demandois pour ce que j'avois fait jusqu'alors; je lui dit, sans hésiter, que je m'en raportois à luy ; il me pressa absolument de parler, disant que madame le souhaitoit ainsy et qu'il me parloit de sa part ; je luy dit que cela dépendoit de l'importance des commissions, que sy j'étois employé toute l'année, je

m'en référois à luy de me régler sur le pied du sieur de Bassecourt, sy moins que l'année, à proportion, et pour ce que j'avois fait, madame avoit promis me récompenser par des baillages en Artois. Mr de Brabant me dit : " On a dit à madame que vous demandiez deux mille écus par an et on l'a mis de mauvaise humeur contre vous ; elle sera ravy que vous soyez dans ces sentimens, contentez vous en attendant Mr de Bisacha, de six cent livres d'appointement et de quatre florins par jour quand vous marcherez, sans comprendre les passeports et frais extraordinaires qu'on vous payera en dehors ". Le lendemain je fus dans la chambre de madame, qui ne sortoit pas, parce qu'elle étoit incommodée. Je luy dit ce que j'avois appris de Mr de Brabant, que c'étoient des mal intentionnés qui me supposoient des desseins que je n'avois pas, que je luy avois rendu service en homme d'honneur, et que sy elle souhaitoit, je luy donnerois une quittance de tout ce que j'avois fait pour son service, puisque j'avois ma réputation plus à coeur que mon intérest ; madame me reçut d'un visage gay et me dit qu'elle ne vouloit pas ma quittance, et qu'elle vouloit me récompenser, qu'elle comptoit que je continuerois toujours à luy rendre service. Mr de Brabant luy avoit raporté ce que je luy avoit répondu, et depuis lors madame ou Mr de Brabant m'éclaircire de toutes les manoeuvres excitées

contre moy, surtout des lettres des avocats Caudron et de S[t] Pol, me disant que je me donna de garde, et que je n'eus aucune relation avec le sieur de Bassecourt.

Cependant madame étant un peu rétably, on parla d'affaires, Mr de Brabant me disoit de quoy il s'agissoit avant les proposer, on me donna mes instructions pour le pays de Lille, mais on se cacha de moy pour celles d'Artois ; ce qui me fit croire qu'on agissoit avec moy par politique. Je m'en plaignis à Mr de Brabant qui me dit que madame s'étoit fait violence et que c'étoit malgré elle qu'elle avoit commis Mr de Bassecourt pour les affaires de l'Artois, que je devois le laisser faire, que cela ne dureroit pas et que tout changeroit à l'arrivée de Mr de Bisacha. Enfin n'étant point satisfait, étant à boire pinte avec Mr de Brabant, je le conjuray on bon amy de me dire si madame agréoit ou non, mes services, que par raport à mon intérest, il m'étoit plus avantageux de retourner chez moy et y faire ma profession d'avocat que de me sacrifier au service de la maison d'Egmont, où j'aurois de la peine et peu de profit, qu'enfin il ne s'agissoit point de dissimuler qu'il me feroit plaisir de dire la vérité sans me tromper, puisqu'aussy bien j'étois mécontent et résolu de faire ma profession en attendant que l'occasion me fournit un meilleur employ. Mr de Brabant me prit la main, et me jura sur sa conscience et sur son honneur que

madame comptoit sur moy et qu'elle seroit reconnaissante des services que je luy rendrois, que je pris bien garde de prendre d'autre employ, puisque j'aurois celuy de la maison dans toute son étendue, que je devois patienter jusqu'à la paix ou l'échange de Mr le duc de Bisacha, que je pouvois compter sur son amitié et que j'aurois lieu d'être très content. Quelques jours après le sieur de Bassecourt partit de Bruxelles. J'y restay encore deux jours après luy ; madame sortit de sa chambre ces jours là, et mangea à sa table où j'avois l'honneur de manger, ce qu'elle n'avoit point fait pendant le séjour du sieur de Bassecourt, et m'ayant appelé pour faire un tour de jardin avec elle, elle eut la bonté de m'assurer de sa bienveillance et qu'elle espéroit que je serois toujours attaché à son service ; elle me dit qu'elle voyoit bien que le sieur de Bassecourt ne m'aimoit pas et craignoit que j'approfondis sa conduite, qu'elle voyoit bien aussy que le sieur de Brabant ne vouloit pas qu'on touchât à son département et que l'un et l'autre avoient intérest de luy cacher l'état de toutes choses, que pour le bien de sa maison, elle étoit résolu de temporiser, et de laisser toutes choses dans leur état, quand même il en arriveroit de gros préjudices, qu'elle estimoit faire beaucoup d'empescher la vente des biens et qu'au retour de Mr le duc, ou à la paix, on redresseroit toutes choses. Enfin en

partant madame me recommanda encore ses intérêts, et étant allé la veille à l'opéra, mesdames la comtesse d'Egmont et duchesse d'Aremberg m'appellèrent de leur loge, me firent bon accueil, me souhaitèrent le bon voyage, et me dirent : " Jusqu'au revoir " ; Mr de Brabant me jura encore une éternelle amitié et correspondance et je partis pour Lille[1], où je suis resté un mois à mettre les affaires en état. J'y dressay plusieurs mémoires par lesquels je faisois voir à Son Excellence qu'en deux ou trois ans, si elle vouloit y concourir, on auroit nétoyé le pays de Lille et payé toutes les debtes, bien qu'elles égalent presque la valeur des revenus, à cause de certaines ressources que je luy indiquois ; mais elle me fit écrire qu'elle approuvoit mon projet et me laissa sans ordre pour l'effectuer, ce que voyant et que mes affaires de famille et de mon étude m'appelloient à Arras, j'y suis arrivé le dernier jour d'octobre 1711, et depuis lors je n'ay plus d'employ pour la maison, sauf quelques mémoires et avis qu'on m'a demandé. Surtout on m'a donné avis que le procureur de Son Excellence à Lille décrioit ce que j'avois fait pour vraysemblablement faire plaisir à Mr de Bassecourt, et qu'on faisoit plusieurs efforts pour me décrier dans l'esprit de Son Excellence qui néanmoins me fit assurer de la continuation de sa bienveillance.

[1] Le 17 septembre 1711.

J'ay écrit une belle lettre au sieur de Brabant, par laquelle je luy faisois entendre que je remerciois la maison. C'est moy qui avoit procuré au procureur de Lille son employ, qui néanmoins afin de tailler en plain drap, est entré dans la conjuration de mes ennemis, en sorte que j'ay éprouvé en toute occasion et en tout lieu que ceux à qui j'ay rendu service m'ont abandonnés, et qu'il y a peu de fond à faire sur la promesse des grands, qui ne sont que des pièges ou de faux appas ; trop hureux d'en être quitte et d'avoir conservé mon honneur, ma vie, et ma réputation que je chéris par dessus tous les biens du monde.

FIN.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

LES HASARDS DU VOYAGE

OU

LE BAISER VOLÉ

" Chemin faisant je fis connaissance de mademoiselle Van Juste de la ville d'Anvers que je baisois au visage par surprise... "

I

" Vous, monsieur l'avocat, placez-vous près de moi,
Et dînons. Il est temps, je meurs de faim. Et vous ?
— Moi, je me meurs d'amour, mon âme, à vos genoux. —
Savez-vous pas, monsieur, qu'on ne meurt qu'une fois ?

L'aubergiste s'empresse et le feu luit dans l'âtre.
Au dehors, par la porte au soleil entrouverte,
On peut voir le carrosse arrêté, l'herbe verte
Où paissent des troupeaux, et sur la route, un pâtre.

Ils ressentent tous deux la douceur de ce soir.
Elle lève les yeux et lui dit : " Soyez sage, "
Mais de cette façon qui laisse de l'espoir.

Il la pressent émue un peu plus tendrement,
Et cédant au désir éternel des amants,
Il se penche et la baise au hasard du visage.

II

" Fi, monsieur... me voler un baiser de la sorte !...
Je saurai vous punir de votre impertinence,
Et jusques à Bruxelle, un obstiné silence
Vous montrera comment je veux qu'on se comporte.

— Vous fâchez-vous vraiment, mon cœur ?... Songez plutôt
Que nul temps, (car ensuite on a d'autre soucis)
N'est plus propre à ces jeux que l'âge où nous voici,
Et que nous vieillirons tous deux encor trop tôt. "

Il la regarde en souriant. Elle se tait,
Puis pense qu'après tout, c'est assez douce chose,
Un baiser... et les mots de ce jeune francais.

Cependant on attelle un cheval de relai,
Et la belle flamande, une joue un peu rose,
S'adoucissant, déjà songe à faire sa paix.

29 Avril 1909. A. M. P.

ACHEVE D'IMPRIMER LE QUINZE MAI MILLE NEUF CENT NEUF PAR THE ST. CATHERINE PRESS LTD. (ED. VERBEKE & CO.) POUR BERNARD GRASSET EDITEUR A PARIS.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

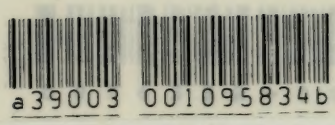
a39003 001095834b

DC 130 .M12A3 1909
MABILLE, JEAN ANDRE.
MEMOIRES TOUCHANT MES

CE DC 0130
.M12A3 1909
COO MABILLE, JEA MEMOIRES TOU
ACC# 1067220

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 03 07 17 09 1